

# LE RAPPORT D'ACTIVITÉS

# 2020

## DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CÔTE OUEST CENTRE MANCHE

Communauté de Communes

Côte  
Ouest

Pôle Administratif  
Siège social

La Haye

Pôle Politiques  
publiques

Lessay

Pôle Services  
à la population

Périers

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20210708-R-A-COCM-2020-AU  
Date de télétransmission : 23/07/2021  
Date de réception préfecture : 23/07/2021

Centre Manche

# SOMMAIRE

4	EDITO
5	TERRITOIRE
6	TEMPS FORTS
7	FONCTIONNEMENT
7	Organisation de la collectivité
8	Conseil communautaire
9	Bureau
10	Commissions
11	Statuts et compétences
16	Budget 2020
22	Commande publique
24	Ressources humaines
30	Communication
31	Informatique
32	SERVICES
32	Affaires économiques
32	<i>Aménagement numérique du territoire</i>
33	<i>Développement économique</i>
34	<i>Économie circulaire</i>
35	Développement touristique
35	<i>Office de tourisme</i>
36	<i>Gestion des gîtes communautaires</i>
37	Aménagement durable du territoire
37	<i>Conseil de développement durable</i>
38	<i>Urbanisme</i>
39	<i>Développement durable</i>
40	<i>Plateforme de mobilité</i>
41	<i>Plateforme territoriale de rénovation de l'habitat</i>
42	<i>Revitalisation du centre-bourg de Périers</i>
43	Environnement
43	<i>Littoral</i>
44	<i>Rivières et milieux aquatiques</i>
45	<i>Espaces naturels</i>
46	<i>Bocage</i>
47	<i>Déchets ménagers et déchetteries</i>
48	<i>Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)</i>
49	Travaux et services techniques
49	<i>Entretien du patrimoine bâti</i>
50	<i>Gestion des espaces verts</i>
51	<i>Suivi des travaux</i>
52	<i>Accessibilité</i>
53	Aire d'accueil des gens du voyage

54	Fourrière animale
55	Incendie, secours et sécurité
56	Petite enfance
56	<i>Relais d'Assistants Maternels (RAM)</i>
57	<i>Maisons des Assistants Maternels (MAM)</i>
58	Enfance
58	<i>Nouvelles Activités Périscolaires (NAP)</i>
59	<i>Accueils Collectifs de Mineurs (ACM)</i>
60	<i>Dispositif 2S2C : Sport, Santé, Culture, Civisme</i>
61	Jeunesse
61	<i>Espace jeunes</i>
62	<i>Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité</i>
63	<i>Interventions au collège</i>
64	<i>Promeneurs du net</i>
65	Parentalité
65	<i>Animations familles</i>
66	Culture
66	<i>Ludothèque</i>
67	<i>Lecture publique</i>
68	<i>Dispositif Villes en Scène</i>
69	<i>Conventions culturelles</i>
70	Cohésion sociale
70	<i>Plan Local Autonomie</i>
71	<i>Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)</i>
72	Services à la population
72	<i>Espaces Publics Numériques (EPN)</i>
73	<i>France Services</i>
74	<i>Santé</i>
74	<i>Réseau territorial de promotion de la santé</i>
75	<i>Pôles de santé</i>
76	<i>Transports à la personne</i>
77	Sports
78	<i>Base de char à voile</i>
79	<i>Activités sportives</i>
80	<i>Golf Centre Manche</i>
81	Relations avec les associations
81	<i>Forums des associations</i>
82	<i>Dispositif Va'Partout</i>
83	<i>Soutien aux associations</i>
84	<i>Mise à disposition des équipements sportifs</i>
85	<b>ANNEXES</b>
85	Budget et compte administratif
91	Rapport 2020 relatif au prix et à la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets
118	Rapport 2020 du Service Public d'Assainissement Non Collectif





## Henri LEMOIGNE

Président de la Communauté de Communes  
Côte Ouest Centre Manche

En introduction à ce rapport d'activités, il apparaît nécessaire et important de rappeler le contexte de l'année 2020, impactée par la COVID-19 et toutes les contraintes liées à cette pandémie.

Car c'est dans ce contexte particulier de crise sanitaire que se sont déroulées les élections municipales au mois de mars, qui ont conduit à la mise en place d'un nouveau conseil communautaire et à la désignation d'une équipe qui a souhaité, malgré les difficultés évoquées, poursuivre le développement harmonieux de notre territoire.

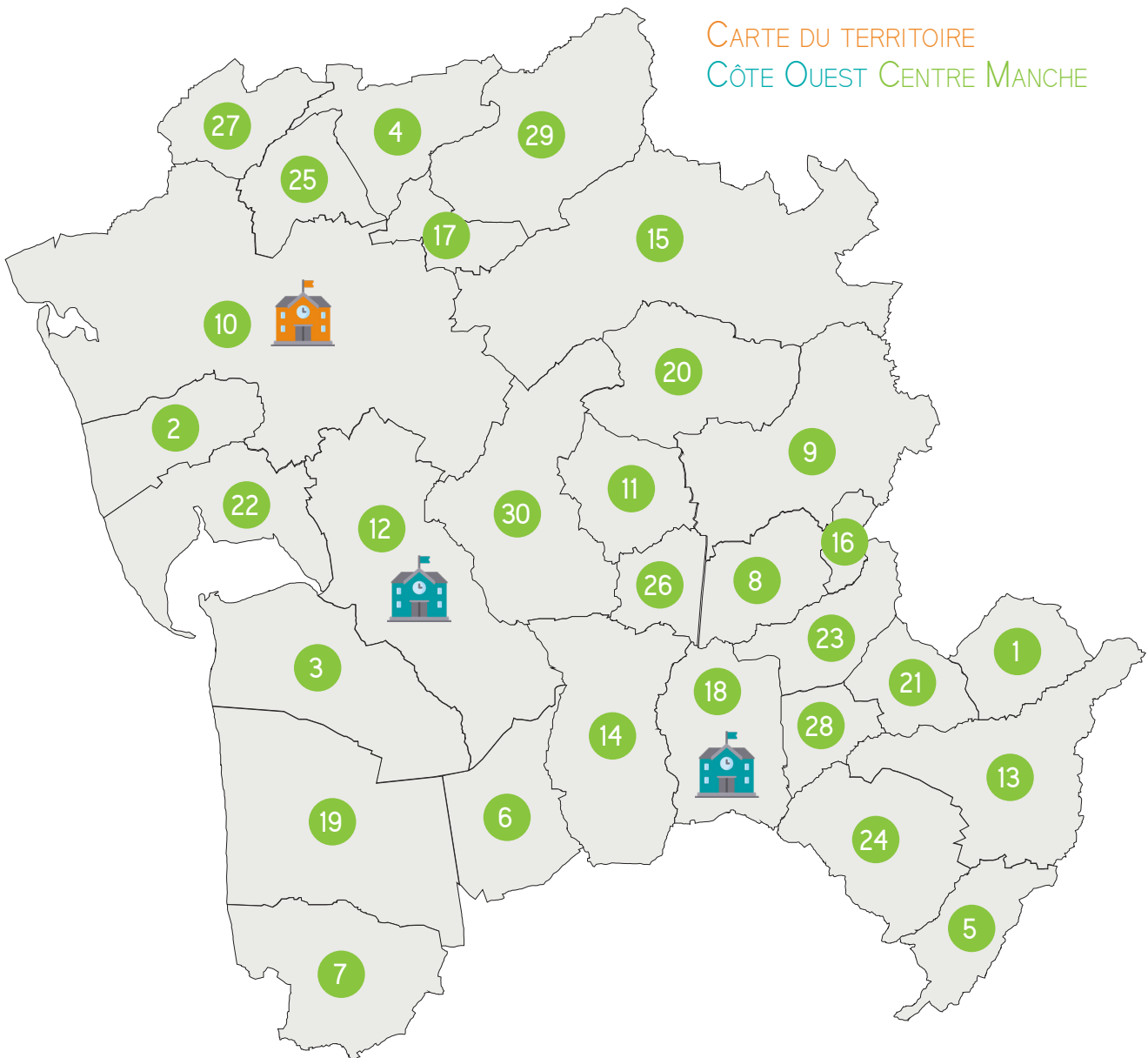
Et précisément, nous avons essayé, ensemble, de conduire au cours de l'année passée une politique visant à améliorer les conditions de vie de nos habitants et d'être fidèles à notre ligne d'action en faveur du « bien-être et du bien vivre ensemble ».



Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20210708-R-A-COCM-2020-AU  
Date de télétransmission : 23/07/2021  
Date de réception préfecture : 23/07/2021



## CARTE DU TERRITOIRE CÔTE OUEST CENTRE MANCHE



Siège social  
de la Communauté de Communes



Pôles de proximité  
de la Communauté de Communes

30 communes  
3 pôles de proximité  
22 392\* habitants

\* population totale légale des communes en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020

### Nombre d'habitants par commune

1 AUSAIS.....	177	11 LAULNE.....	191	21 RAIDS.....	192
2 BRETTEVILLE SUR AY.....	390	12 LESSAY.....	2 284	22 ST-GERMAIN-SUR-AY.....	928
3 CRÉANCES.....	2 166	13 MARCHÉSIEUX.....	728	23 ST-GERMAIN-SUR-SÈVES.....	168
4 DOVILLE.....	336	14 MILLIÈRES.....	808	24 ST-MARTIN-D'AUBIGNY.....	599
5 FEUGÈRES.....	341	15 MONTSENELLE.....	1 427	25 ST-NICOLAS-DE-PIERREPONT.....	318
6 LA FEUILLIE.....	282	16 NAY.....	72	26 ST-PATRICE-DE-CLAIDS.....	179
7 GEFFOSSES.....	445	17 NEUFMESNIL.....	196	27 ST-SAUVEUR-DE-PIERREPONT.....	130
8 GONFREVILLE.....	153	18 PÉRIERS.....	2 289	28 ST-PIERRE-D'AUBIGNY.....	340
9 GORGES.....	357	19 PIROU.....	1 474	29 ST-PIERRE-D'AY.....	325
10 LA HAYE.....	4 124	20 LE PLESSIS-LASTELLE.....	244	30 VESLY.....	729

# TEMPS FORTS

## Janvier

- **Janvier** : Ouverture de la Plateforme de Mobilité - COCM'obilité
- **9 janvier** : Cérémonie des vœux à la salle Saint-Cloud de Lessay
- **15 janvier** : Signature de la charte du Conseil de Développement Durable / presse

## Février

- **12 février** : Temps d'échange avec les partenaires France Services au pôle communautaire à Périers

## Mars

- **15 mars** : Chantier bénévole de nettoyage du havre de Geffosses

## Mai

- **23 mai** : Dispositif « 1 masque = 1 habitant » par le département de la Manche, avec remise officielle des masques aux maires du territoire Côte Ouest Centre Manche

## Juillet

- **2 juillet** : Inauguration des travaux de rénovation du skate park de La Haye
- **8 juillet** : Labellisation « Qualité Tourisme » de la base de char à voile Ay-Ole à Bretteville-sur-Ay
- **15 juillet** : Élections communautaires à la salle Saint-Cloud de Lessay

## Août

- **27 août** : Réunion « Manche 9 » avec les nouveaux présidents des intercommunalités

## Septembre

- **5 septembre** : Forum des commissions à la salle Saint-Cloud de Lessay
- **17 septembre** : P'tit déj des éco-agents dans les pôles communautaires
- **24 au 26 septembre** : Édition spéciale Bulles de campagne
- **27 septembre** : Chantier bénévole de nettoyage du havre de Surville
- **30 septembre** : Lancement de l'Assemblée pour le Bien Vieillir sur le territoire

## Octobre

- **1<sup>er</sup> octobre** : Retransmission d'une webconférence sur le changement climatique
- **2 octobre** : Accompagnement des artisans et commerçants du territoire vers la transition numérique
- **15 octobre** : Spectacle scolaire Villes en Scène à l'espace culturel de Lessay

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20210708-R-A-COCM-2020-AU  
Date de télétransmission : 23/07/2021  
Date de réception préfecture : 23/07/2021

## Organisation de la collectivité



### PÔLE ADMINISTRATIF

#### SIÈGE SOCIAL

20 rue des aubépines  
50250 LA HAYE

#### DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Secrétariat général  
et gestion des assemblées  
et bureaux

#### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Affaires juridiques,  
marchés publics,  
assurances...  
Finances et comptabilité  
Ressources humaines

#### COMMUNICATION

#### INFORMATIQUE



### PÔLE POLITIQUES

#### PUBLIQUES

11 place Saint-Cloud  
50430 LESSAY

#### AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Développement économique  
Aménagement numérique du territoire

#### TOURISME

Office de tourisme  
Gestion des gîtes communautaires

#### AMÉNAGEMENT DURABLE

Documents d'urbanisme  
Développement durable  
et transition énergétique  
Habitat

#### ENVIRONNEMENT

Gestion des espaces naturels et des rivières  
Déchets ménagers et déchetteries  
Service Public d'Assainissement  
Non Collectif (SPANC)

#### TRAVAUX

#### - SERVICES TECHNIQUES

Entretien du bâti, espaces verts et voirie  
Suivi des travaux  
Accessibilité  
Entretien des aires d'accueil  
des gens du voyage  
Fourrière animale



### PÔLE SERVICES

#### À LA POPULATION

4 place du Fairage  
50190 PÉRIERS

#### PETITE ENFANCE

#### ENFANCE

#### JEUNESSE

#### POLITIQUE ÉDUCATIVE

#### CULTURE

#### COHÉSION SOCIALE

Relations avec  
le Centre Intercommunal  
d'Action Sociale (CIAS)  
Plan Local d'Autonomie (PLA)

#### SERVICES À LA POPULATION

Accès usagers  
aux services publics :  
Espaces Publics  
Numériques (EPN),  
France Services,  
Santé...  
Transports à la personne

#### SPORTS

#### RELATIONS

#### AVEC LES ASSOCIATIONS

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20210708-RA-GCCM-2020-AU  
Date de télétransmission : 23/07/2021  
Date de réception préfecture : 23/07/2021



# Conseil communautaire

La Communauté de Communes est administrée par le conseil communautaire, organe délibérant de la collectivité. Conformément au règlement intérieur de la Communauté de Communes validé le 29 septembre 2020, le conseil communautaire se réunit à tour de rôle à La Haye, à Lessay et à Périers. Toutefois, compte-tenu de la crise sanitaire liée à la COVID-19 et afin de respecter les recommandations en vigueur de manière à assurer la sécurité sanitaire, les conseils communautaires ont été organisés principalement à Lessay. Il s'est réuni 12 fois au cours de l'année 2020 : le 30 janvier, le 20 février, le 26 février, le 5 mars, le 23 juin, le 15 juillet, le 22 juillet, le 8 septembre, le 29 septembre, le 29 octobre, le 26 novembre et le 17 décembre 2020. L'année 2020 a vu le renouvellement des conseils municipaux et par conséquent un nouveau conseil communautaire a été installé le 15 juillet 2020.

## 61 conseillers communautaires et 30 communes membres

### AUXAIS

1 conseiller communautaire  
Hubert GILLETTE  
Suppléante : Roselyne BELLAMY

### BRETTEVILLE-SUR-AY

1 conseiller communautaire  
Guy CLOSET  
Suppléante : Isabelle EVE

### CRÉANCES

5 conseillers communautaires  
Anne DESHEULLES  
Henri LEMOIGNE  
Marie LENEVEU  
Yves LESIGNE  
Alain NAVARRE

### DOVILLE

1 conseiller communautaire  
Christophe FOSSEY  
Suppléant : Pierre SCHELLES

### FEUGÈRES

1 conseiller communautaire  
Rose-Marie LELIEVRE  
Suppléant : Emmanuel GIRRES

### LA FEUILLIE

1 conseiller communautaire  
Philippe CLEROT  
Suppléant : Alain JEANNE

### GEFFOSSES

1 conseiller communautaire  
Michel NEVEU  
Suppléant : Jacques RENOUF

### GONFREVILLE

1 conseiller communautaire  
Vincent LANGEVIN  
Suppléant : Quentin GALLOIS

### GORGES

1 conseiller communautaire  
David CERVANTES  
Suppléante : Marie LEPETIT

### LA HAYE

9 conseillers communautaires  
Olivier BALLEY  
Marie-Jeanne BATAILLE  
Line BOUCHARD  
Michèle BROCHARD  
Clotilde LEBALLAIS  
Alain LECLERE  
Stéphane LEGUEST  
Jean MORIN  
Guillaume SUAREZ

### LAULNE

1 conseiller communautaire  
Denis PEPIN  
Suppléant : Patrick PRETRE

### LESSAY

5 conseillers communautaires  
Lionel LE BERRE  
Roland MARESCO  
Stéphanie MAUBE  
Céline SAVARY  
Christiane VULVERT

### MARCHÉSIEUX

2 conseillers communautaires  
Anne HEBERT  
Roland LEPUISSANT

### MILLIÈRES

2 conseillers communautaires  
Raymond DIESNIS  
Nicolle YON

### MONTSENELLE

4 conseillers communautaires  
Alain LECLERE  
Jean-Marie POULAIN  
Thierry RENAUD  
Annick SALMON

### NAY

1 conseiller communautaire  
Daniel NICOLLE  
Suppléant : René CORBIN

### NEUFMESNIL

1 conseiller communautaire  
Simone EURAS  
Suppléant : Yoann GUILBERT

### PÉRIERS

5 conseillers communautaires  
Marc FEDINI  
Fanny LAIR  
Etienne PIERRE DIT MERY  
Damien PILLON  
Nohanne SEVAUX

### PIROU

4 conseillers communautaires  
José CAMUS-FAFA  
Laure LEDANOIS  
Noëlle LEFORESTIER  
Gérard LEMOINE

### LE PLESSIS-LASTELLE

1 conseiller communautaire  
Daniel GUILLARD  
Suppléant : Denis RENOARD

### RAIDS

1 conseiller communautaire  
Jean-Claude LAMBARD  
Suppléant : Wilfrid ROUILLIER

### SAINT-GERMAIN-SUR-AY

2 conseillers communautaires  
Pascal GIAVARINI  
Christophe GILLES

### SAINT-GERMAIN-SUR-SÈVES

1 conseiller communautaire  
Thierry LAISNEY  
Suppléant : Stéphane ALLIET

### SAINT-MARTIN D'AUBIGNY

2 conseillers communautaires  
Bruno HAMEL  
Michel HOUSSIN

### SAINT-NICOLAS-DE-PIERREPONT

1 conseiller communautaire  
Yves CANONNE  
Suppléant : Marc REGNIER

### SAINT-PATRICE-DE-CLAIDS

1 conseiller communautaire  
Jean-Luc LAUNEY  
Suppléant : Roland LE ROUET

### SAINT-SAUVEUR-DE-PIERREPONT

1 conseiller communautaire  
Fabienne ANGOT  
Suppléante : Cathia SADOT

### SAINT-SÉBASTIEN-DE-RAIDS

1 conseiller communautaire  
Loïck ALMIN  
Suppléant : Florent VILLEDIEU

### VARENGUEBEC

1 conseiller communautaire  
Evelyne MELAIN  
Suppléant : Dominique SIMON

### VESLY

2 conseillers communautaires  
Alain LELONG  
Jean-Luc QUINETTE

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20210708-R-A-COCM-2020-AU  
Date de télétransmission : 23/07/2021  
Date de réception préfecture : 23/07/2021

# Bureau

Le bureau prépare les réunions du conseil communautaire, il est composé de 12 membres élus par le conseil communautaire. Il comprend le Président et les 11 Vice-Présidents délégués.

Il s'est réuni 12 fois en 2020, de préférence deux semaines avant les assemblées plénières :

- le 16 janvier 2020
- le 11 février 2020
- le 27 février 2020
- le 27 avril 2020
- le 14 mai 2020
- le 11 juin 2020
- le 17 juillet 2020
- le 27 août 2020
- le 17 septembre 2020
- le 14 octobre 2020
- le 18 novembre 2020
- le 9 décembre 2020

Toutefois, compte-tenu de la crise sanitaire liée à la Covid-19 et afin de respecter les recommandations en vigueur de manière à assurer la sécurité sanitaire, les bureaux communautaires ont été organisés principalement à Périers.



**Henri LEMOIGNE**  
(Créances)

Président



**Alain LECLÈRE**  
(La Haye)

1<sup>er</sup> Vice-Président  
Finances, marchés publics,  
administration générale  
et ressources humaines



**Anne HÉBERT**  
(Marchésieux)

2<sup>ème</sup> Vice-Présidente  
Développement  
durable et mobilité



**Thierry RENAUD**  
(Montsenelle)

3<sup>ème</sup> Vice-Président  
Aménagement  
du territoire, Habitat  
et Environnement



**Rose-Marie LELIÈVRE**  
(Feugères)

4<sup>ème</sup> Vice-Présidente  
Enfance, Jeunesse  
et Parentalité



**Roland MARESCO**  
(Lessay)

5<sup>ème</sup> Vice-Président  
Travaux, accessibilité,  
entretien des bâtiments et  
espaces verts



**Jean-Marie POULAIN**  
(Montsenelle)

6<sup>ème</sup> Vice-Président  
Développement  
économique  
et Insertion  
professionnelle



**Stéphanie MAUBÉ**  
(Lessay)

7<sup>ème</sup> Vice-Présidente  
Attractivité  
touristique



**Marc FEDINI**  
(Périers)

8<sup>ème</sup> Vice-Président  
Sports, Culture et Sécurité



**Michèle BROCHARD**  
(La Haye)

9<sup>ème</sup> Vice-Présidente  
Cohésion sociale  
et Seniors



**David CERVANTÈS**  
(Gorges)

10<sup>ème</sup> Vice-Président  
Services à la  
population, Santé  
et Communication



**Christophe GILLES**  
(Saint-Germain-sur-Ay)

11<sup>ème</sup> Vice-Président  
Déchets ménagers  
et SPANC

## Chiffres clefs

Indemnités versées  
au Président et aux Vice-présidents



196 941 81 €

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20210708-R-A-COCM-2020-AU  
Date de télétransmission : 23/07/2021  
Date de réception préfecture : 23/07/2021

# Commissions

Le conseil communautaire et le bureau s'appuient sur le travail de 11 commissions depuis le 15 juillet 2020, date de l'installation du nouveau conseil communautaire. Il a été décidé de limiter, outre le Vice-Président assurant la présidence de la commission, le nombre maximal de membres à 30 au sein des commissions thématiques. La participation de conseillers municipaux des communes membres au sein de ces commissions a également été autorisée, sachant que chaque commune membre a la possibilité de désigner soit un conseiller communautaire, soit un conseiller municipal. Chaque commission est présidée par un Vice-Président en fonction du rôle et des attributions de celle-ci.

## Finances, marchés publics, administration générale et ressources humaines

**1<sup>er</sup> Vice-Président : Alain LECLERE**

Finances et comptabilité (élaboration et exécution des budgets), marchés publics, achats, assurances, gestion des ressources humaines (carrières, payes, congés, formation), dialogue social, Comité Technique, mutualisation des services.

## Développement durable et mobilité

**2<sup>ème</sup> Vice-Présidente : Anne HEBERT**

Politique de développement durable et de transition énergétique, Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), mobilité au sens large comprenant l'ensemble des transports (dont le transport scolaire) et la mobilité active (chemins de randonnées pédestres, itinéraires cyclables, etc.).

## Aménagement du territoire, habitat et environnement

**3<sup>ème</sup> Vice-Président : Thierry RENAUD**

Documents d'urbanisme, Suivi du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), Habitat dont une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), plateforme de rénovation énergétique et Programme Local de l'Habitat (PLH), Accueil des gens du voyage, Aménagement numérique du territoire, Littoral, cours d'eau, milieux aquatiques, bocage, espaces naturels.

## Enfance, jeunesse et parentalité

**4<sup>ème</sup> Vice-Présidente : Rose-Marie LELIEVRE**

Petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, politique éducative.

## Travaux, accessibilité, entretien des bâtiments et espaces verts

**5<sup>ème</sup> Vice-Président : Roland MARESCQ**

Préparation et suivi des travaux, mise en œuvre de l'Ad'AP, entretien des bâtiments et des espaces verts, entretien de la voirie des Zones d'Activités Économiques (ZAE), fourrière animale.

## Affaires économiques et insertion professionnelle

**6<sup>ème</sup> Vice-Président : Jean-Marie POULAIN**

Développement économique, soutien aux entreprises, accompagnement vers l'emploi, économie sociale et solidaire, économie circulaire, promotion économique du territoire, référent orientation.

## Attractivité touristique

**7<sup>ème</sup> Vice-Présidente : Stéphanie MAUBÉ**

Développement et attractivité touristique, office de tourisme, promotion et valorisation touristique du territoire et du patrimoine, gestion des équipements touristiques.

## Sports, culture et sécurité

**8<sup>ème</sup> Vice-Président : Marc FEDINI**

Gestion des équipements sportifs et des activités sportives, ludothèque, lecture publique, Villes en Scène, interlocuteur des associations sportives et culturelles, relations école de musique et golf centre manche, référent sécurité du territoire (renforts Gendarmerie, surveillance plages, Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)).

## Cohésion sociale et seniors

**9<sup>ème</sup> Vice-Présidente : Michèle BROCHARD**

Plan Local Autonomie, Relations avec le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) et les Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD), Relations avec le centre social associatif, Portage de la réflexion sur une politique sociale communautaire.

## Services à la population, santé et communication

**10<sup>ème</sup> Vice-Président : David CERVANTES**

Accueil des usagers, espaces France Services, référent du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public, Espaces Publics Numériques (EPN), pôles de santé, Réseau territorial de promotion de la santé, communication externe et interne.

## Déchets ménagers et SPANC

**11<sup>ème</sup> Vice-Président : Christophe GILLES**

Gestion de la collecte et du traitement des déchets ménagers, valorisation des déchets, gestion des déchetteries, suivi des relations avec le syndicat mixte du Point Fort, SPANC, travaux préparatoires au transfert obligatoire de la compétence eau et assainissement.

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20210708-R-A-COCM-2020-AU  
Date de télétransmission : 23/07/2021  
Date de réception préfecture : 23/07/2021



Il est précisé que des groupes de travail ont été créés au sein des différentes commissions en fonction des thématiques traitées, associant éventuellement des partenaires extérieurs.

Aussi, un "Forum des commissions" a été organisé le 5 septembre 2020 à Lessay afin de permettre aux conseillers communautaires et municipaux de mieux connaître la Communauté de Communes, ses projets ainsi que les Vice-Présidents et les responsables de chacun des services communautaires. Les élus ont pu faire également connaissance entre eux et être éclairés sur le choix des commissions. Ce forum, organisé pour la première fois en 2020, a permis de mettre en place un temps d'échange et de convivialité entre les élus du territoire ainsi que les agents communautaires. Le bilan qualitatif du forum indique que globalement les élus municipaux et communautaires ont été satisfaits de cette démarche.

# Statuts et compétences

Le conseil communautaire a validé les compétences de la Communauté de Communes par délibération en date du 2 février 2017. Les statuts de la collectivité ont été définitivement validés par arrêté préfectoral du 6 septembre 2017.

## Compétences obligatoires

Conformément à l'article L. 5214-16 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté de Communes exerce de plein droit en lieu et place des communes membres, pour la conduite d'actions qu'elles auront arrêtées, les compétences relevant de chacun des 4 groupes suivants :

### Aménagement de l'espace

- Élaboration, révision et suivi du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) .
- Plans Locaux d'Urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu et cartes communales.
- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire :
  - Mise en place de l'agenda 21 ou d'une démarche de transition écologique à l'échelle du territoire de l'EPCI – Réalisation d'un Plan Climat Energie.
  - Constitution de réserves foncières dans le cadre des compétences de l'EPCI.
  - Étude, création et aménagement de Zones d'Aménagement Concerté.
- Aménagement numérique du territoire.
- Conventonnement avec les partenaires institutionnels pour le financement des opérations éligibles à leur politique contractuelle.
- Élaboration, aménagement et gestion de développement éolien conformément au schéma régional de développement éolien.

### Actions de développement économique

- Étude, création, extension, aménagement, entretien, gestion et promotion de toutes les zones ou parcs d'activités industriels, commerciaux, tertiaires, artisanaux, touristiques, portuaires ou aéroportuaires présents sur le territoire de l'EPCI.
- Réhabilitation de friches industrielles en zones d'activités.
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire.
- Mise en œuvre d'Opération Collective de Modernisation (OCM) en faveur du développement de l'artisanat, du commerce et des services.
- Construction, acquisition, aménagement et location y compris par crédit-bail de bâtiments ayant pour but de participer au développement économique local situés sur les zones d'activités du territoire.
- Construction et gestion d'ateliers relais et aide immobilière et foncière aux entreprises.
- Promotion économique du territoire de l'EPCI et mise en œuvre d'actions économiques.
- Actions de valorisation et de promotion du tissu économique du territoire.
- Promotion du tourisme, dont la création et la gestion de l'office de tourisme et de ses bureaux qui assurent les missions d'accueil et d'information touristique, de promotion touristique du territoire de l'EPCI, de coordination des acteurs locaux et de commercialisation de produits touristiques.

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20210708-R-A-COCM-2020-AU  
Date de télétransmission : 23/07/2021  
Date de réception préfecture : 23/07/2021

## Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

## Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

- Collecte, transport et traitement des ordures ménagères et des déchets assimilés.
- Collecte, transport, traitement et valorisation des déchets issus du tri sélectif.

## Compétences optionnelles

Conformément à l'article L. 5214-16 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté de Communes exerce de plein droit en lieu et place des communes membres, pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire qu'elles auront arrêtées, les compétences relevant de chacun des 6 groupes :

## Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie

- Adhésion au Syndicat Mixte du Parc des marais du Cotentin et du Bessin.
- Études et actions générales relatives à la protection, à la mise en valeur et à la gestion de l'environnement et des espaces naturels.
- Aménagement, entretien, mise en valeur du littoral – Gestion des espaces naturels littoraux.
- Aménagement et entretien des chemins de randonnées pédestres inscrits au Plan Départemental (PDIPR) et des aires de pique-nique attenantes à ces chemins de randonnées.
- Actions concourant au développement des énergies renouvelables et favorisant les économies d'énergie par le biais de dispositifs expérimentaux et conventionnels.

## Politique du logement et du cadre de vie

- Gestion et suivi d'Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), d'opérations de revitalisation rurale et de toute opération conventionnelle d'amélioration de l'Habitat.
- Actions concourant à la revitalisation des centres-bourgs par le biais de dispositifs expérimentaux et conventionnels.
- Élaboration, révision et modification du programme local de l'habitat (PLH).
- Aménagement et commercialisation du lotissement communautaire « Les Amazones » situé à La Haye.

## Création, aménagement et entretien de la voirie

- Intervention de la Communauté de Communes pour les travaux de voirie réalisés par les communes, sous la forme de fonds de concours versés annuellement aux communes, sur délibération du conseil communautaire.
- Élaboration des plans de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE).

## Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs et culturels d'intérêt communautaire

- Construction, gestion et entretien des complexes sportifs d'intérêt communautaire à savoir :
  - Complexe sportif situé à La Haye (gymnase et salle sportive, 2 terrains de foot, 2 terrains de tennis non couverts, un skate park, un terrain de VTT, club house),
  - Complexe sportif situé à Lessay (gymnase et plateau sportif),
  - Complexe sportif situé à Périers (gymnase, 3 terrains de foot, un terrain de tennis couvert, un terrain de tennis non couvert, un plateau sportif et un club house),
  - Salle sportive communautaire située à Créances,
  - Tout nouvel investissement lié aux équipements sportifs listés précédemment.
- Gestion du Golf « Centre Manche » situé à Saint Martin d'Aubigny.
- Gestion de la base de char à voile « Ay-ole » située à Bretteville-sur-Ay.
- Création et gestion d'une piscine sur le territoire.
- Création et gestion des Espaces Publics Numériques (EPN).
- Gestion de la ludothèque communautaire située à Périers.

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20210708-R-A-COCM-2020-AU  
Date de télétransmission : 23/07/2021  
Date de réception préfecture : 23/07/2021

## Action sociale d'intérêt communautaire

- Définition et mise en œuvre d'une politique locale de l'autonomie (PLA) en faveur des personnes âgées en partenariat avec le département de la Manche et soutien aux actions menées dans le cadre du « Bien vieillir » sur le territoire.
- Gestion des EHPAD, des Résidences Personnes Âgées et autres structures dédiées reconnues d'intérêt communautaire. Cet intérêt communautaire a été défini pour une prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018.
- Soutien aux associations d'intérêt communautaire évoluant dans l'action sociale.
- Création et gestion de maisons de solidarité.

## Création et gestion des Maisons de Services au Public

- Création et gestion d'une Maison de Services Au Public (MSAP) sur le territoire.

## Compétences facultatives

Conformément à l'article L. 5214-16 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté de Communes exerce de plein droit en lieu et place des communes membres, pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire qu'elles auront arrêtées, les compétences relevant de chacun des 9 groupes suivants :

### Service d'incendie et de secours

- Participation financière au Service de secours et de lutte contre l'incendie.
- Mise en place de dispositifs de surveillance des plages.
- Participation à la mise en place de renforts de gendarmerie intervenant sur le territoire communautaire.

### Transport de personnes

- Gestion du transport scolaire en tant qu'organisateur secondaire.
- Gestion du transport des élèves d'écoles primaires :
  - vers les piscines sur les temps scolaires,
  - vers les équipements ou actions communautaires sur les temps scolaires,
  - vers les cinémas implantés sur le territoire communautaire sur les temps scolaires.
- Participation au service public à la demande de transports non urbains des personnes par délégation.
- Étude et mise en œuvre de projets relatifs au plan d'actions en faveur de la mobilité.

### Enfance - Jeunesse

- Mise en place d'un Projet Éducatif Local (PEL) à l'échelle du territoire et soutien des actions inscrites dans ce PEL ou qui répondent aux objectifs de ce PEL.
- Gestion des Relais d'Assistants Maternels (RAM).
- Soutien financier pour les Maisons d'Assistants Maternels et autres structures d'accueil privées qui le sollicitent et répondent à un cahier des charges, sous forme de subventions ou soutien technique avec conventions d'objectifs
- Gestion des crèches, micro-crèches, haltes-garderies, lieux d'accueil parents – enfants.
- Gestion des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP).
- Actions en direction des jeunes et adolescents notamment par le biais de la gestion des espaces jeunes, des Points d'Information Jeunesse (PIJ) et des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) extrascolaires pendant les vacances scolaires et les mercredis après-midi.
- Actions d'accompagnement à la scolarité à destination des collégiens du territoire de l'EPCI.
- Participations contribuant au maintien des psychologues scolaires et aux unités d'inclusion scolaire dans les écoles primaires du territoire communautaire.
- Mise en place et accompagnement des centres sociaux ou structures similaires, situés dans le périmètre de l'EPCI et bénéficiant de l'agrément de la CAF.

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20210708-R-A-COCM-2020-AU  
Date de télétransmission : 23/07/2021  
Date de réception préfecture : 23/07/2021



## Manifestations culturelles et sportives

- Mise à disposition de structures, de personnels et de moyens financiers aux associations culturelles et sportives d'intérêt communautaire.
  - Participation financière aux activités culturelles et sportives des collèges en lien avec la politique éducative locale.
  - Adhésion au dispositif « Villes en scène ».
  - Soutien à l'école de musique intercommunale.
  - Mise en place et coordination du groupe de coopération des bibliothèques et médiathèques communales.
  - Organisation des dispositifs visant à promouvoir les associations du territoire communautaire (forum des associations, guide des activités...).
- Actions favorisant l'accessibilité aux pratiques culturelles, sportives et de loisirs auprès des jeunes et de leurs familles.
- Adhésion au Pays d'Art et d'Histoire du Coutançais.

## Gestion des équipements touristiques

- Gestion et entretien des équipements touristiques d'intérêt communautaire.
- Gestion et entretien de villages de gîtes regroupant au moins 5 gîtes.

## Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

- Contrôles des installations d'assainissement non collectif, définis par la réglementation et selon la législation en vigueur.
- Pilotage, coordination et relais financier des travaux de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif réalisés sous maîtrise d'ouvrage privée des particuliers et éligibles aux aides de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

## Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)

- Études et mesures de protection du littoral dans le cadre de la lutte contre l'érosion dunaire.
- Entretien et restauration des cours d'eau d'intérêt communautaire.
- Participation à la mise en œuvre d'outils de planification dédiés à la gestion de la ressource en eau.

## Fourrière animale

- Gestion du service de fourrière animale sur le territoire.

## Santé

- Création et gestion de pôles de santé libéraux et ambulatoires et de maisons médicales sur le territoire.

## Logement locatif

- Gestion des logements locatifs de l'ancien presbytère situé à Saint-Patrice-de-Clajds.

L'ancien conseil communautaire avait engagé au cours de l'année 2019 une réflexion sur l'évolution des compétences communautaires à l'horizon 2020. Ainsi, des réunions ont été organisées au cours desquelles les membres du Bureau et les commissions concernées ont émis, après avoir analysé point par point les différentes compétences facultatives et optionnelles communautaires, des propositions et des suggestions.

Le bilan de cette réflexion devait être présenté au conseil communautaire au cours de l'année 2020. Or, cette présentation n'a pas pu être effectuée compte-tenu de la mise en place du confinement dès le 17 mars 2020 à la suite de la crise sanitaire liée à la Covid-19 et ensuite à la mise en place du nouveau conseil communautaire.

## Syndicats mixtes

Afin de mener à bien les compétences qui lui sont dévolues dans ses statuts, la Communauté de Communes peut adhérer à un syndicat mixte auquel elle confie l'exercice de la compétence, objet du syndicat. Ainsi, la Communauté de Communes est membre de 8 syndicats mixtes.

Syndicat mixte des Espaces Littoraux de la Manche

Syndicat mixte Manche Numérique

Syndicat mixte du Seuil du Cotentin

Syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin

Syndicat mixte du Point Fort

Syndicat mixte du Synergie Mer et Littoral (SMEL)

Syndicat mixte du Schéma de COhérence Territorial (SCoT)

Syndicat mixte du Schéma d'Aménagement  
et de Gestion des Eaux Côtiers Ouest Cotentin

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20210708-R-A-COCM-2020-AU  
Date de télétransmission : 23/07/2021  
Date de réception préfecture : 23/07/2021

# Budget 2020

## Budget Principal

Budget primitif principal  
19 182 804,51 €

Section de fonctionnement

14 764 377 €

Section d'investissement

4 418 428 €

	2020	2019	Variation 2019/2020
Section de fonctionnement	14 764 377 €	14 656 727 €	0,73 %
Section d'investissement	4 418 428 €	5 257 160 €	- 15,95 %
<b>BUDGET TOTAL</b>	<b>19 182 805 €</b>	<b>19 913 887 €</b>	<b>- 3,67 %</b>

Le conseil communautaire a voté 3 décisions modificatives, à l'issue desquelles les crédits en dépense de la section d'investissement ont été réduits de 569 877 € pour atteindre 3 848 650,51 € alors que les crédits en dépense de la section de fonctionnement ont été augmentés de 313 628 € (dont 203 885 € liés à la COVID) pour atteindre 15 078 005 €.

## Exécution du budget

	Excédent 2020	Résultat antérieur	Impact Transfert Provision PSLA	Excédent cumulé
Section de fonctionnement	1 666 898,54 €	5 384 625,24 €		7 051 523,78 €
Section d'investissement	738 513,42 €	- 764 859,51 €	109 170 €	- 26 346,09 €
<b>BUDGET TOTAL</b>	<b>2 405 412 €</b>	<b>4 619 765,73 €</b>	<b>109 170 €</b>	<b>7 025 177,69 €</b>

Pour l'exercice, le résultat cumulé du budget principal est de **7 025 177,69 €**

Ce résultat est à relativiser au vu des différents engagements pris qui font apparaître un besoin de financement de 2 960 437,32 € en raison des éléments suivants :

- Les restes à réaliser font apparaître un excédent de financement de 1 144 505,91 €.
- Les crédits inscrits dans les autorisations de programmes, correspondant aux engagements de dépenses pluriannuelles en investissement, s'élèvent à 5 563 970,90 €, alors que les recettes (subventions non notifiées et fonds de compensation de la TVA) liées à ces dépenses sont estimées à 1 444 544,28 €, ce qui constitue un besoin de financement de 4 119 426,62 €.
- La clôture du budget annexe « Tourisme » génère une reprise du résultat par le budget principal à hauteur de 14 483,39 € toutes sections confondues.

La prise en compte des différents engagements pluriannuels le porte à **4 064 740,37 €**

Pour mémoire, le besoin de financement des budgets annexes des zones d'activités (La Mare aux Raines, La Canurie) dont la valeur du stock ne reflète pas la valeur des terrains restant à commercialiser est estimé à 1 310 230,20 €.

En 2020, on constate que le ratio de désendettement du budget principal diminue pour passer de 3,2 ans à 2,9 ans. Le ratio de désendettement global (Budget principal et Budgets annexes confondus) diminue de 4,6 ans à 4,2 ans.

\*hors reprise du résultat antérieur

TAUX D'EXÉCUTION DU BUDGET 2020	Prévu	Réalisé	Taux d'exécution 2020
Dépenses de fonctionnement	15 078 005 €	13 417 295,43 €	88,99 %
Recettes de fonctionnement*	14 868 328 €	15 084 193,97 €	101,45 %
Dépenses d'investissement*	2 974 521 €	1 768 532,51 €	59,46 %
Recettes d'investissement	4 770 020 €	2 507 045,94 €	52,56 %
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>18 052 526 €</b>	<b>15 185 827,94 €</b>	<b>84,12 %</b>
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>19 638 348 €</b>	<b>17 591 239,90 €</b>	<b>89,58 %</b>

Accès de réception en préfecture  
080200067031-20210708-R-A-COCM-2020-RU  
Date de télétransmission : 23/07/2021  
Date de réception préfecture : 23/07/2021



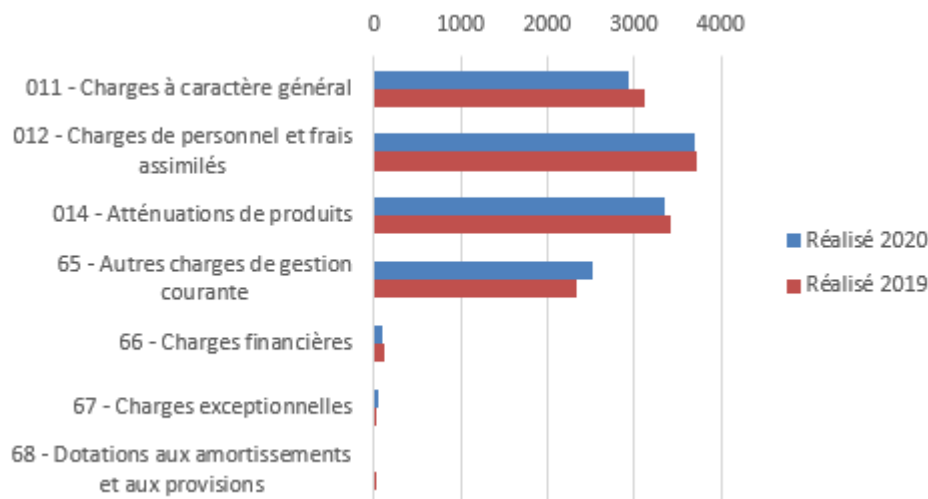
Les mesures sanitaires prises au cours de l'année 2020 pour lutter contre la pandémie de COVID-19 ont eu un impact immédiat et visible sur l'activité des services ainsi que sur l'organisation du travail. Le niveau exceptionnel des crédits non consommés, que ce soit en dépenses ou en recettes, retranscrit financièrement l'impact de l'arrêt d'activités d'un certain nombre de services pendant les périodes de confinement, de la réduction des activités liées aux protocoles sanitaires, de l'annulation d'événements tels que le festival « Bulles de campagne » ou les spectacles « Villes en Scènes ».

## Section de fonctionnement

RÉPARTITION PAR NATURE DES DÉPENSES RÉELLES	Réalisé 2020	% du total
<b>DÉPENSES</b>	<b>12 647 791,07 €</b>	<b>100 %</b>
011 - Charges à caractère général	2 944 269,67 €	23,28 %
012 - Charges de personnel et frais assimilés	3 688 958,58 €	29,17 %
014 - Atténuations de produits	3 356 393,48 €	26,54 %
65 - Autres charges de gestion courante	2 511 947,29 €	19,86 %
66 - Charges financières	92 265,29 €	0,73 %
67 - Charges exceptionnelles	53 956,76 €	0,43 %
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	-	0 %

Entre 2020 et 2019, les dépenses réelles de fonctionnement ont globalement diminué de 0,84 %. Cette baisse des dépenses est représentative de la baisse d'activité liée à la pandémie. Et ceci en dépit de l'impact financier de la pandémie de COVID-19, qui a conduit à une augmentation des crédits de paiement dans un premier temps, suivi par un constat des dépenses réalisées à ce titre qui s'est établi à 153 277,47 €, soit 1,21 % des dépenses réelles de l'exercice.

### FONCTIONNEMENT - EVOLUTION DES DÉPENSES RÉELLES



RÉPARTITION PAR NATURE DES DÉPENSES RÉELLES PAR COMMISSION	Réalisé 2020	% du total
Finances, marchés publics, administration générale et ressources humaines	5 248 887,80 €	41,50 %
Aménagement du territoire, Habitat, GEMAPI	450 510,56 €	3,56 %
Développement durable et mobilité	259 510,56 €	2,05 %
Enfance, jeunesse et parentalité	784 537,12 €	6,20 %
Travaux, accessibilité, entretien des bâtiments et des espaces verts	1 110 48,18 €	8,78 %
Développement économie et insertion professionnelle	84 249,36 €	3,04 %
Attractivité touristique	1 783 011,51 €	14,15 %
Sport, culture et sécurité	510 847 €	4,04 %

RÉPARTITION PAR NATURE DES DÉPENSES RÉELLES PAR COMMISSION	Réalisé 2020	% du total
Cohésion sociale et seniors	782 672,86 €	6,19 %
Services à la population, santé et communication	113 310,49 €	0,90 %
Déchets ménagers et SPANC	2 684 752,90 €	21,23 %
<b>DÉPENSES</b>	<b>12 647 791,07 €</b>	<b>100 %</b>

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Les atténuations de produits correspondant aux attributions de compensation fiscale (ressources de la fiscalité professionnelle reversées aux communes sur la base de leurs ressources 2016) et à la contribution au Fonds national de Garantie Individuelle des Ressources (constitué suite à la réforme de la Taxe Professionnelle) pèsent pour 62,08 % dans les dépenses de l'Administration Générale, 17,44 % correspondent aux charges de personnels affectés aux services administratifs et 17,11% aux indemnités des élus ainsi qu'aux contributions au SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours), au Parc des Marais et au Syndicat Mixte Manche Numérique.

% PAR NATURE	2020
<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>	<b>100 %</b>
011 - Charges à caractère général	2,22 %
012 - Charges de personnel et frais assimilés	17,44 %
014 - Atténuations de produits	62,08 %
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	0 %
65 - Autres charges de gestion courante	17,11 %
66 - Charges financières	0,52 %
67 - Charges exceptionnelles	0,63 %

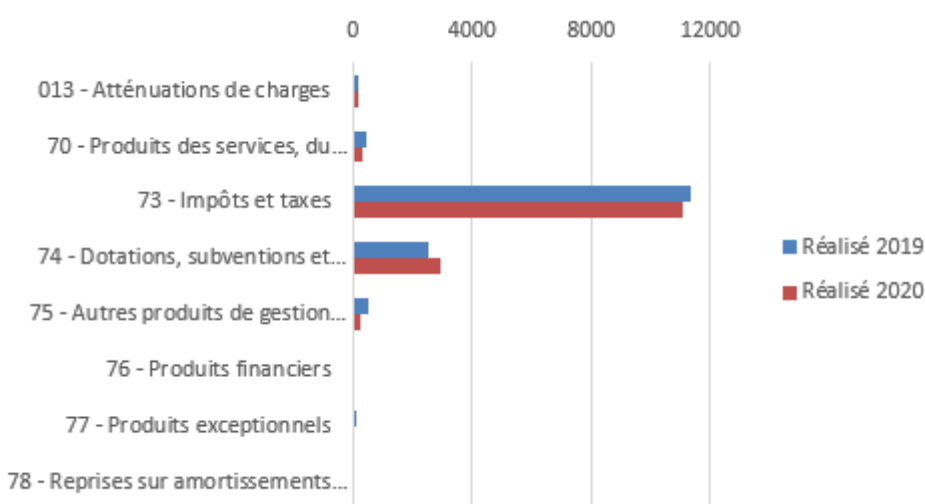
RÉPARTITION PAR NATURE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT RÉELLES	Réalisé 2020	% du total
<b>RECETTES</b>	<b>14 868 979 €</b>	<b>100 %</b>
013 - Atténuations de charges	153 229,37 €	1,03 %
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	329 844,45 €	2,22 %
73 - Impôts et taxes	11 091 744,69 €	74,60 %
74 - Dotations, subventions et participations	2 957 442,52 €	19,89 %
75 - Autres produits de gestion courante	261 454,25 €	1,76 %
76 - Produits financiers	-	0 %
77 - Produits exceptionnels	75 264,32 €	0,51 %
78 - Reprises sur amortissements et provisions	-	0 %

Les impôts/taxes, les dotations et participations représentent **94,49 %** des ressources.

Entre 2019 et 2020, les recettes réelles de fonctionnement ont globalement diminué de **1,59 %**.

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20210708-R-A-COCM-2020-AU  
Date de télétransmission : 23/07/2021  
Date de réception préfecture : 23/07/2021

## FONCTIONNEMENT - EVOLUTION DES RECETTES RÉELLES



### IMPÔTS ET TAXES

Les produits fiscaux de la Communauté de Communes, soit 74,60 % des recettes, se composent :

- à 69,37 % des contributions directes
- à 20,05 % de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères)
- à 0,97 % de Taxe de Séjour
- à 3,07 % de la Taxe GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)

En 2020, après la régularisation sur 2019 suite à la validation du rapport de la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées), les attributions de compensation se stabilisent et ne représentent plus que 3,66 % des ressources fiscales.

La décision du conseil communautaire de ne pas abonder la part du FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) destinée à la communauté de communes par tout ou partie des parts communales du FPIC engendre une baisse du poids de cette recette qui passe de 6,34 % des ressources fiscales en 2019 à 2,88 % de ces ressources en 2020.

	Réalisé 2020	% du total
<b>RECETTES</b>	<b>11 091 744,69 €</b>	<b>100 %</b>
<b>73111 - Taxes foncières et d'habitation</b>	5 849 067 €	52,73 %
<b>73112 - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises</b>	983 933 €	8,87 %
<b>73113 - Taxe sur les Surfaces Commerciales</b>	201 027 €	1,81 %
<b>73114 - Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau</b>	404 890 €	3,65 %
<b>7318 - Autres impôts locaux ou assimilés</b>	255 673 €	2,31 %
<b>73211 - Attribution de compensation</b>	405 971,03 €	3,66 %
<b>73223 - FPIC - Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales</b>	319 849 €	2,88 %
<b>7331 - Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilés</b>	2 223 552 €	20,05 %
<b>7346 - Taxe GEMAPI - GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations</b>	340 707 €	3,07 %
<b>7362 - Taxes de séjour</b>	101 075,66 €	0,97 %

Entre 2019 et 2020, ces recettes diminuent globalement de 2,30 %, avec une situation très contrastée. On constate des augmentations de 6,79 % des Impôts de la fiscalité Ménage et de la fiscalité Professionnelle y compris les rôles supplémentaires, de 2,50 % de la TEOM et de 119,56 % du produit GEMAPI, alors que les ressources suivantes baissent :

- La ressource liée au Fonds de Péréquation des Ressources Communales diminue de 55,58 % en raison de l'absence d'abondement de cette ressource par les parts communales.

- Après l'année 2019 qui a consacré le rattrapage des attributions de compensation sur trois ans, ces ressources se stabilisent à leur niveau annuel entraînant une baisse de 58,27 % de cette ressource.
- Quant à la Taxe de Séjour, l'impact de la situation sanitaire liée à la pandémie de COVID 19 se fait ressentir entraînant une réduction de cette ressource de 17,47 %.

CONTRIBUTIONS DIRECTES 2020 - données issues des rôles généraux	Taux	Base 2020	Produit 2020	% du total
<b>Contributions directes</b>			<b>5 860 100 €</b>	<b>100 %</b>
Taxe habitation	13,36 %	19 138 766 €	2 556 939 €	43,63 %
Taxe foncière bâti	6,92 %	1 275 738 €	1 275 738 €	21,77 %
Taxe foncière non bâti	13,30 %	3 338 797 €	444 151 €	7,58 %
Cotisation Foncière des Entreprises	22 %	6 859 543 €	1 509 122 €	25,75 %
Taxes additionnelles au Foncier Non Bâti	-	-	74 150 €	1,27 %

ÉVOLUTION DES BASES	Base 2020	Base 2019	Évolution
Taxe habitation	19 138 766 €	18 948 160 €	1,01 %
Taxe foncière bâti	18 402 360 €	17 681 579 €	4,08 %
Taxe foncière non bâti	3 338 797 €	3 296 074 €	1,30 %
Cotisation Foncière des Entreprises	6 859 543 €	6 397 057 €	7,23 %

## Section d'investissement

Dépenses  
**2 533 392,02 €**

	Compte Administratif 2020	Reports	Total	% du total
Remboursement d'emprunt	644 914,46 €	-	644 914,46 €	29 %
Effort d'équipement	556 552,93 €	188 897,66 €	745 450,59 €	34 %
Réimputation de subvention*	2 438 €		2 438 €	0 %
Dépôts et cautionnements reçus	2 201,93 €		2 201,93 €	0 %
Travaux pour compte de tiers	347 310,82 €	479 112,61 €	826 323,43 €	37 %
<b>TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES</b>	<b>1 553 318,14 €</b>	<b>668 010,27 €</b>	<b>2 221 328,41 €</b>	<b>100 %</b>
<b>TOTAL DES DÉPENSES D'ORDRE</b>	<b>215 214,37 €</b>			
<b>DÉFICIT ANTÉRIEUR REPORTÉ</b>	<b>764 859,51 €</b>			
<b>TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 533 392,02 €</b>			

\*Correspondent à l'annulation de subventions en investissement soit en raison du caractère amortissable ou non du bien financé ou de son inscription en fonctionnement.

Les reports correspondent aux dépenses engagées qui concernent des projets qui n'ont pas fait l'objet d'une autorisation de programme.

DÉPENSES PAR PROGRAMME EN 2020	Réalisé 2020	% du total
100 - Bâtiments publics	2 179,97 €	0,41 %
110 - Maison Intercommunale à La Haye	39 335,36 €	7,33 %
130 - Pôle Enfance à Périers	4 188 €	0,78 %
150 - Déchetterie Quai de Transfert	43 020,77 €	8,02 %
200 - Matériel et équipement - divers	98 858,09 €	18,42 %
210 - Matériel et équipement - service technique	41 544 €	10,65 %
220 - Matériel et équipement - service gestion des déchets	41 544 €	7,74 %
300 - Complexes et équipements sportifs	54 418,83 €	10,14 %



DÉPENSES PAR PROGRAMME EN 2020	Réalisé 2020	% du total
310 - Halle sportive Jacques Lair à La Haye	23 776,28 €	4,43 %
350 - Rénovation Gymnase à Périers	27 368,18 €	5,10 %
410 - OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) à Périers	18 117,45 €	3,38 %
470 - Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)	21 594 €	4,02 %
480 - Plateforme de Mobilité	25 997,53 €	4,85 %
500 - Modifications des documents d'urbanisme	10 561,39 €	1,97 %
520 - PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) de Lessay	8 070 €	1,50 %
530 - PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) de Périers	3 487,24 €	0,65 %
610 - Restauration rivières	2 996 €	0,56 %
650 - Protection du Littoral	26 982 €	5,03 %
810 - Abonnement Opération Modernisation Commerce 2018-2020	15 511,84 €	2,89 %
910 - Gîtes à Créances	10 506,25 €	1,96 %
920 - Gîtes à Lessay	894 €	0,17 %
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>536 552,93 €</b>	<b>100 %</b>

DÉPENSES RÉELLES D'ÉQUIPEMENTS HORS OPÉRATIONS PAR NATURE	Réalisé 2020	% du total
<b>TOTAL GÉNÉRAL - HORS OPÉRATIONS</b>	<b>20 000 €</b>	<b>100 %</b>
<b>20 - Immobilisations intercoporelles</b>	<b>20 000 €</b>	<b>100 %</b>
<b>2031 - Frais d'études</b>	<b>20 000 €</b>	<b>100 %</b>

Recettes  

**2 533 392,02 €**

	Compte Administratif 2020	Reports	Total	% du total
<b>Subventions</b>	1 368 262,06 €	905 235,72 €	2 273 497,78 €	64,04 %
<b>Remboursement - travaux sous mandat</b>	13 245,46 €	907 280,46 €	920 525,92 €	25,93 %
<b>Emprunt</b>	-		-	-
<b>Dépôts et cautionnements</b>	3 689,82 €		3 689,92 €	0,10 %
<b>FCTVA (Fonds de compensation pour la TVA)</b>	68 086 €		68 086 €	1,92 %
<b>Excédent capitalisé</b>	284 258,23 €		284 258,23 €	8,01 %
<b>TOTAL RECETTES RÉELLES</b>	<b>1 737 541,57 €</b>	<b>1 812 516,18 €</b>	<b>3 550 058 €</b>	<b>100 %</b>
<b>Recettes d'ordre</b>	769 504,36 €			
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>2 507 045,93 €</b>			

L'essentiel du montant des subventions reportées, 671 738 €, est lié au projet de rénovation du gymnase de Périers dont les travaux ne seront engagés qu'en 2021 et dont les crédits sont prévus en dépenses sur une autorisation de programme, procédure impliquant l'absence du report de ces crédits dans les restes à réaliser.

En ce qui concerne les travaux sous-mandats, l'essentiel des recettes concernent la restauration des rivières pour le compte de la communauté de communes Coutances mer et bocage ainsi que la rénovation des bâtiments de l'EHPAD Créances-Lessay pour cette entité.

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20210708-R-A-COCM-2020-AU  
Date de télétransmission : 23/07/2021  
Date de réception préfecture : 23/07/2021

# Commande publique

## Recensement des marchés publics

Objet du marché	Objet détaillé	Début d'exécution de la prestation	Montant Hors Taxes
Élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal du territoire de l'ancienne Communauté de Communes du Canton de Lessay		17 septembre 2020	207 775 €
Maîtrise d'œuvre - Travaux de rénovation du gymnase de Périers		23 mars 2020	89 272 €
Travaux d'extension du Pôle de Santé situé à La Haye	Lot n°1 : Fondations- gros œuvre	3 septembre 2020	156 739,34 €
	Lot n°2 : Charpente bois- ossature bois - bardage bois	3 septembre 2020	71 494,58 €
	Lot n°3 : Étanchéité	3 septembre 2020	43 594,62 €
	Lot n°4 : Menuiseries extérieures aluminium	3 septembre 2020	55 377,55 €
	Lot n°5 : Menuiseries intérieures	3 septembre 2020	19 496,24 €
	Lot n°6 : Cloisons- doublages- plafonds - plafonds suspendus	3 septembre 2020	67 544,15 €
	Lot n°7 : Sols souples	3 septembre 2020	14 975,67 €
	Lot n°8 : Peinture	3 septembre 2020	14 056,56 €
	Lot n°9 : Plomberie- chauffage- ventilation	3 septembre 2020	74 831 €
	Lot n°10 : Electricité	3 septembre 2020	29 748,69 €
	Lot n°11 : Installation de chantier	3 septembre 2020	48 993 €
Travaux VRD (Voirie et Réseaux Divers) de l'extension du pôle de santé de La Haye	Lot n°1 : Terrassement- voirie - assainissement EU (Eaux Usées) et EP (Eclairage Public)	6 juillet 2020	96 137,89 €
	Lot n°2 : Eclairage public	6 juillet 2020	33 333 €
Location solidaire de voitures		1 <sup>er</sup> septembre 2020	40 000 €
Location solidaire de scooters et Vélos à Assistance Électrique (VAE)		1 <sup>er</sup> septembre 2020	40 000 €
Transport collectif de la Communauté de Communes	Lot n°1 : Transport au départ de la zone Périers de 0 à 60 km	1 <sup>er</sup> septembre 2020	8 500 €
	Lot n°2 : Transport au départ de la zone Le Plessis-Lastelle, Gorges, Montsenelle et Prétôt Sainte-Suzanne (commune déléguée de Montsenelle) de 0 à 60 km	1 <sup>er</sup> septembre 2020	5 000 €
	Lot n°3 : Transport au départ de la zone Marchésieux, Saint-Martin d'Aubigny et Feugères de 0 à 60 km	1 <sup>er</sup> septembre 2020	4 000 €

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20210708-R-AJOCOM-2020-AU  
Date de télétransmission : 23/07/2021  
Date de réception préfecture : 23/07/2021

Objet du marché	Objet détaillé	Début d'exécution de la prestation	Montant Hors Taxes
Transport collectif de la Communauté de Communes	Lot n°4 : Transport au départ de la zone Lessay, Saint-Germain-sur-Ay et Vesly de 0 à 60 km	1 <sup>er</sup> septembre 2020	10 500 €
	Lot n°5 : Transport au départ de la zone de Créances et Pirou de 0 à 60 km	1 <sup>er</sup> septembre 2020	17 000 €
	Lot n°6 : Transport au départ du territoire communautaire de 61 à 200 km	1 <sup>er</sup> septembre 2020	6 500 €
Conseil en mobilité 2021		1 <sup>er</sup> janvier 2021	26 163,33 €
Travaux de mise en place de piézomètres		11 janvier 2021	37 100 €
Assistance à l'animation des ateliers de concertation de la démarche de transition énergétique		12 octobre 2020	16 958 €
Travaux de restauration des cours d'eau sur les bassins versants de la côte ouest et affluents de la Douve, et sur les bassins versants de la Sèves et de la Taute	Lot n°1 : Traitement de la végétation	17 décembre 2020	400 000 €
	Lot n°2 : Aménagements	4 janvier 2021	1 600 000 €
Ménage maison médicale de Périers		1 <sup>er</sup> janvier 2021	16 654,76 €
Assurance Dommage Ouvrage pour les travaux d'extension du Pôle de Santé situé à La Haye		20 janvier 2021	5 218,31 €
Traitement du bois collecté en déchetterie		1 <sup>er</sup> janvier 2021	213 000 €
Maîtrise d'oeuvre pour les travaux de rénovation du gymnase de Périers		21 mars 2021	64 400 €
Travaux d'étanchéité de l'EHPAD Créances-Lessay		12 janvier 2021	101 846,36 €
Étude et maîtrise d'œuvre pour la requalification de l'aire d'accueil des gens du voyage de Périers		1 <sup>er</sup> mars 2021	29 500 €

Le service a été associé à 20 procédures correspondant à 35 marchés distincts dont :

- 2 groupes de commande
- 1 infructueux
- 9 procédures inférieures à 40 000 € HT
- 10 procédures supérieures à 40 000 € HT.

Trois procédures ont été reportées en 2021.

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20210708-R-A-COCM-2020-AU  
Date de télétransmission : 23/07/2021  
Date de réception préfecture : 23/07/2021

# Ressources humaines

Le service Ressources Humaines a été fortement impacté par la crise sanitaire liée à la COVID-19. En effet, le 11 mars 2020, l'épidémie est déclarée pandémie par l'Organisation Mondiale de la Santé. Ainsi, pour freiner la formation de nouveaux foyers de contagion, de nombreux pays dont la France décident des mesures de confinement, l'annulation des manifestations, la fermeture de structures...

De nombreux agents ont donc été placés :

- en télétravail lorsque les missions étaient compatibles
- en télétravail ou en Autorisation Spéciale d'Absence, notamment pour les agents étant "sujet à risque"
- en Autorisation Spéciale d'Absence (ASA) pour service fermé ou pour garder leurs enfants dans la mesure où les écoles étaient fermées.

D'autres services, eux, ont connu un surcroît de travail ou ont dû être mobilisés davantage pour permettre d'assurer la continuité des services.

La crise sanitaire, liée à la COVID-19, a donc eu des répercussions sur les emplois, les rémunérations, etc.

## Les missions

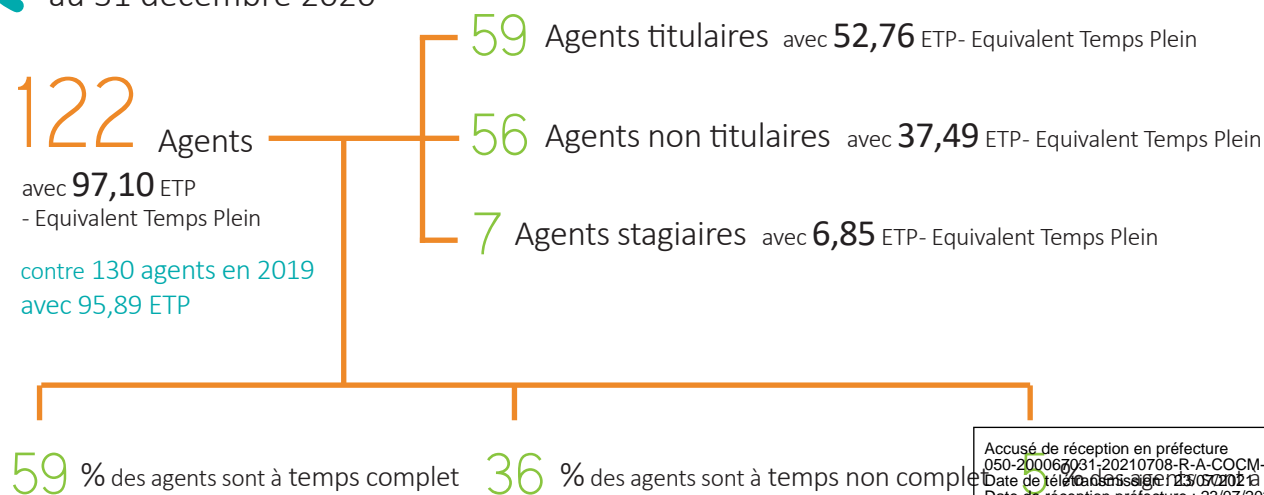
Le service Ressources Humaines est composé de deux agents dont l'un assure les fonctions de responsable du service. Ce service a pour missions :

- La gestion des carrières des agents de l'établissement depuis leur recrutement jusqu'à leur départ de la collectivité
- Le plan de formation
- La gestion de la paye
- La gestion et le suivi de l'absentéisme
- L'élaboration du budget prévisionnel du personnel
- La gestion des instances statutaires liées au personnel
- L'élaboration de dossiers ponctuels tels que bilan social, rapport d'activité, etc.
- La gestion des demandes des agents et des élus.

## La structure générale des effectifs

### Effectifs

au 31 décembre 2020



Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20210708-R-A-COCM-2020-AU  
Date de télétransmission : 23/07/2021  
Date de réception préfecture : 23/07/2021

Cette diminution du nombre d'agents s'explique principalement par des départs en retraite dans le courant de l'année 2020 mais également par des contrats non renouvelés en raison de l'arrêt des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) et de la suppression de certains circuits de transport scolaire due à l'absence d'enfants de moins de 6 ans. Cependant l'ETP a augmenté car la quotité hebdomadaire de certains postes existants a été revue à la hausse et un poste à temps plein au service communication a été créé.

Certains agents sont mis à disposition auprès d'autres structures, comme pour l'année 2019 :

- 3 agents auprès du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)
- 3 agents auprès des associations sportives

De plus, certains agents sont mis à la disposition de la Communauté de Communes par d'autres collectivités ou structures, à savoir :

- 1 agent au service technique pour l'entretien du gymnase de Périers
- 1 agent pour les missions de référent prévention senior dans le cadre de transfert de compétences

## Répartition des agents par catégorie

au 31 décembre 2020

**122** Agents  
toutes catégories confondues

La répartition par catégorie laisse, comme pour les années 2018 et 2019, apparaître une part plus importante d'agents en catégorie C, même si celle-ci a légèrement diminué au profit de la catégorie A et des « sans catégorie ».

**71** % des agents sont en catégorie C

Ces agents sont positionnés principalement sur des postes techniques, liés à l'enfance jeunesse et de gestion administrative. Comme pour les années précédentes, on retrouve les cadres emplois suivants : adjoints administratifs, adjoints d'animation et adjoints techniques.

**13** % des agents sont en catégorie B

**9** % des agents sont en catégorie A

Un agent de catégorie B a été promu en catégorie A, dans le cadre de la promotion interne.

**7** % des agents sont sans catégorie

Il s'agit d'agents recrutés :

- dans le cadre de contrats aidés, démontrant la volonté de la collectivité de s'impliquer dans le domaine de l'insertion professionnelle
- en contrat de droit privé dans le cadre des SPIC (Service Public Industriel et Commercial) Office du tourisme et SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

## Répartition des agents par statut et catégorie

au 31 décembre 2020

**122** Agents  
toutes catégories confondues

**86** agents sont en catégorie C dont **32** agents contractuels et **54** agents fonctionnaires

La part des agents contractuels en catégorie C est plus faible qu'en 2019, en raison des contrats non renouvelés. Concernant ces agents, il s'agit principalement d'agents à temps non complet recrutés pour une durée hebdomadaire inférieure à 17h30 minutes. Ils sont en majorité recrutés pour les services Enfance Jeunesse et Transports Scolaires.

**16** agents sont en catégorie B dont **8** agents contractuels et **8** agents fonctionnaires

Il faut noter qu'un agent de catégorie B a été promu en 2020 en catégorie A, ce qui rééquilibre la part des contractuels et des titulaires en catégorie B.

**11** agents sont en catégorie A dont **6** agents contractuels et **5** agents fonctionnaires

Comme pour 2018 et 2019, on constate une part légèrement plus importante d'agents contractuels en catégorie A s'expliquant par la nature des fonctions et les besoins du service liés essentiellement à des missions spécifiques de type « chargé de mission » : Urbanisme, Economie Circulaire, Mobilité.

**9** agents sont de droit privé et ne sont pas répertoriés dans une catégorie

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20210708-R-A-COCM-2020-AU  
Date de télétransmission : 23/07/2021  
Date de réception préfecture : 23/07/2021



## Répartition des agents par sexe

au 31 décembre 2020

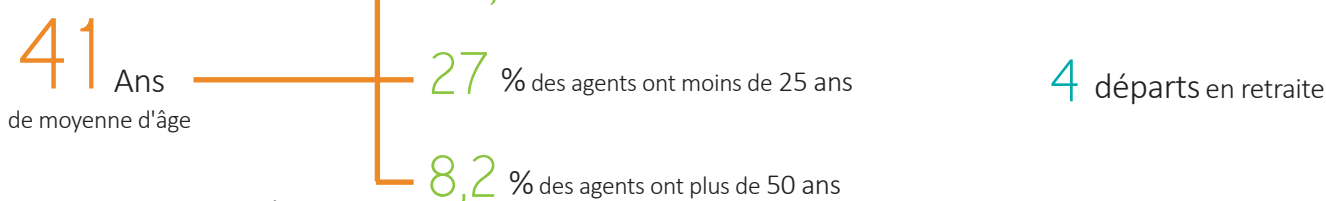


L'analyse de la structure des personnels de la collectivité fait apparaître la présence majoritaire d'un effectif féminin, comme pour 2018 ou 2019. L'analyse des filières, corrélée à celle des compétences de la collectivité, peut expliquer la prédominance des femmes. En effet, la compétence liée à l'animation, au secteur de la petite enfance et de la jeunesse fait appel à des personnels issus de la filière animation qui, traditionnellement, regroupe principalement des effectifs féminins. Les emplois administratifs, comme au niveau national dans la fonction publique, sont majoritairement occupés par des femmes.

Il convient de noter que pour la filière technique, les femmes et les hommes sont pratiquement en nombre égal. Les femmes ont majoritairement des emplois liés à l'entretien des locaux ou à l'accompagnement dans les bus scolaires, tandis que les hommes ont des emplois liés à l'entretien des bâtiments (peinture...), des espaces verts et des déchets ménagers. Ces disparités sont identiques à celles relevées au niveau national.

## Répartition des agents par âge

au 31 décembre 2020



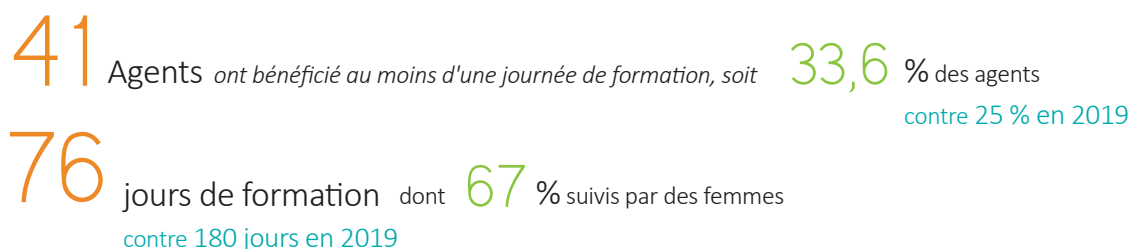
L'âge moyen au niveau national dans la fonction publique territoriale est de 43,9 ans pour les femmes et 43,6 ans pour les hommes.

Les agents de la collectivité étaient âgés, que ce soit pour les femmes ou pour les hommes, en moyenne de 41 ans, soit 5 ans de moins qu'au 31 décembre 2019. Ceci s'explique par le recrutement de nouvelles personnes plus jeunes principalement sur des postes Enfance Jeunesse.

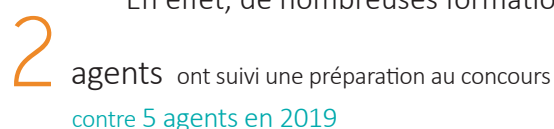
## Formation des agents

au 31 décembre 2020

L'ensemble des agents ont un égal accès à la formation. En effet, la collectivité ouvre cette possibilité à l'ensemble des agents intéressés, sous réserve de formations spécifiques dédiées et proposées par le CNFPT ou tout autre organisme de formation et pour nécessité de service.



Cette diminution du nombre de jours s'explique en partie par la crise sanitaire. En effet, de nombreuses formations ont été annulées.



Une préparation au concours équivaut à environ 20 jours de formation.

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20210708-R-A-COCM-2020-AU  
Date de télétransmission : 23/07/2021  
Date de réception préfecture : 23/07/2021

## Charges de personnel et frais assimilés

au 31 décembre 2020

€ 3 688 958,58 de charges de personnel

soit **29,17** % du budget total de fonctionnement qui s'élève à **12 645 697,41 €**

baisse de **0,44 %** par rapport à 2019

€ 3 395 909,09 de rémunération brute chargée

contre 3 348 117,54 € en 2019

Ce qui s'explique pour partie par la réalisation d'une harmonisation du régime indemnitaire des agents.

€ 310 637,88 de régime indemnitaire

contre 270 091,59 € en 2019

Cette augmentation est due à une importante harmonisation des régimes indemnitaires qui a été faite en fonction des missions des agents. De plus, cette harmonisation a permis à certains agents qui n'avaient pas de régime indemnitaire d'en bénéficier en 2020.

€ 32 219,12 heures supplémentaires et complémentaires

contre 43 848,66 € en 2019

La baisse des heures complémentaires et supplémentaires est principalement due au contexte sanitaire de 2020. En effet, en raison de la COVID-19 qui a induit des confinements et par conséquent des fermetures de structures, particulièrement pendant le premier confinement de mars à mai 2020, plusieurs agents des services Enfance Jeunesse, sport, culture et gîtes se sont retrouvés en Autorisation Spéciale d'Absence (ASA) pour service fermé.

## Nouveaux arrivants sur des postes permanents

au 31 décembre 2020

5 Nouveaux agents  
toutes catégories confondues

1 Nouvel agent  
en contrat aidé

## Départ

au 31 décembre 2020

4 Départs à la retraite

1 Agent ayant démissionné

7 Agents non renouvelés  
en raison de la disparition des besoins

## Intégration

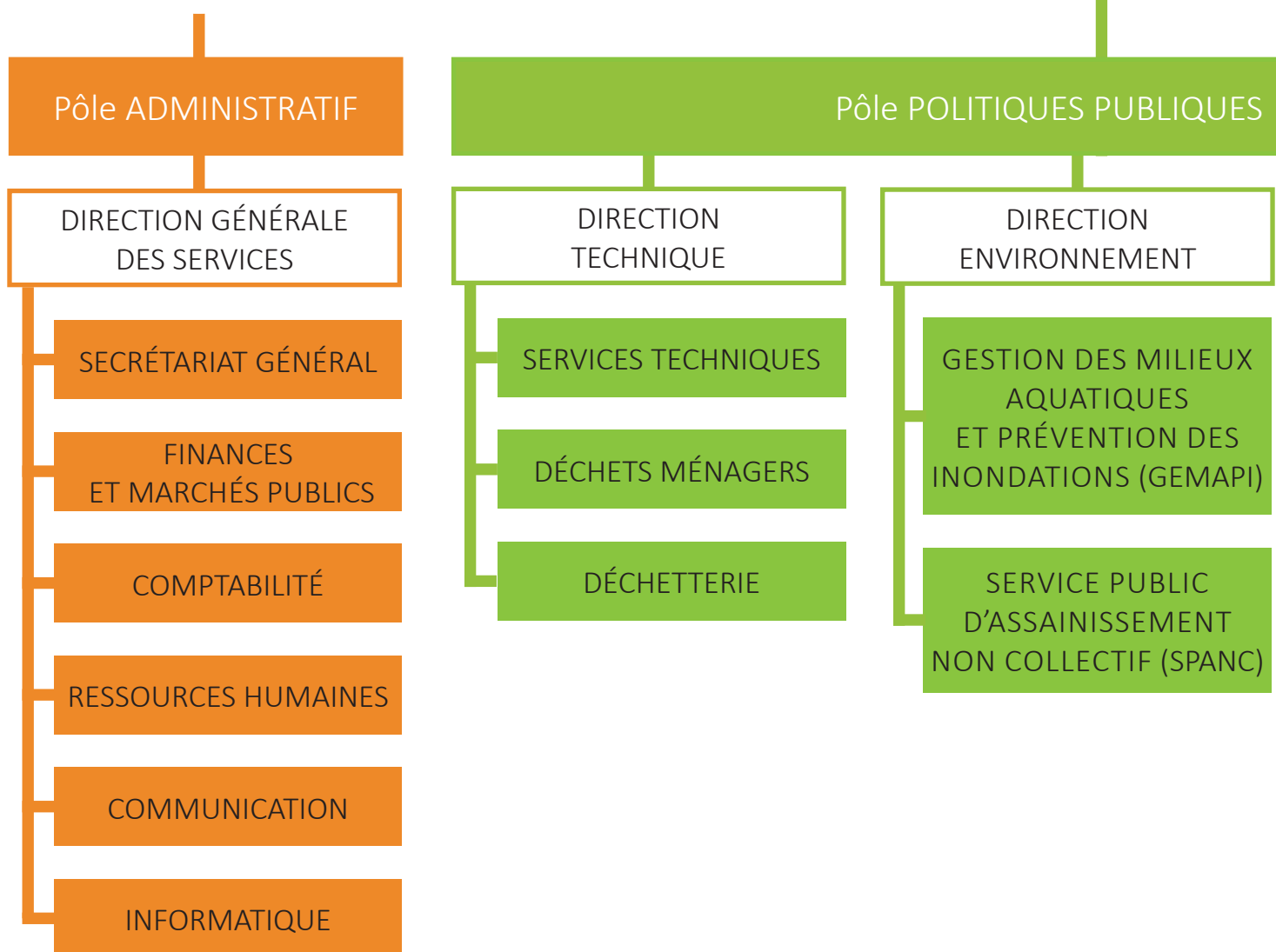
au 31 décembre 2020

6 Agents ont été titularisés en tant que fonctionnaires

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20210708-R-A-COCM-2020-AU  
Date de télétransmission : 23/07/2021  
Date de réception préfecture : 23/07/2021

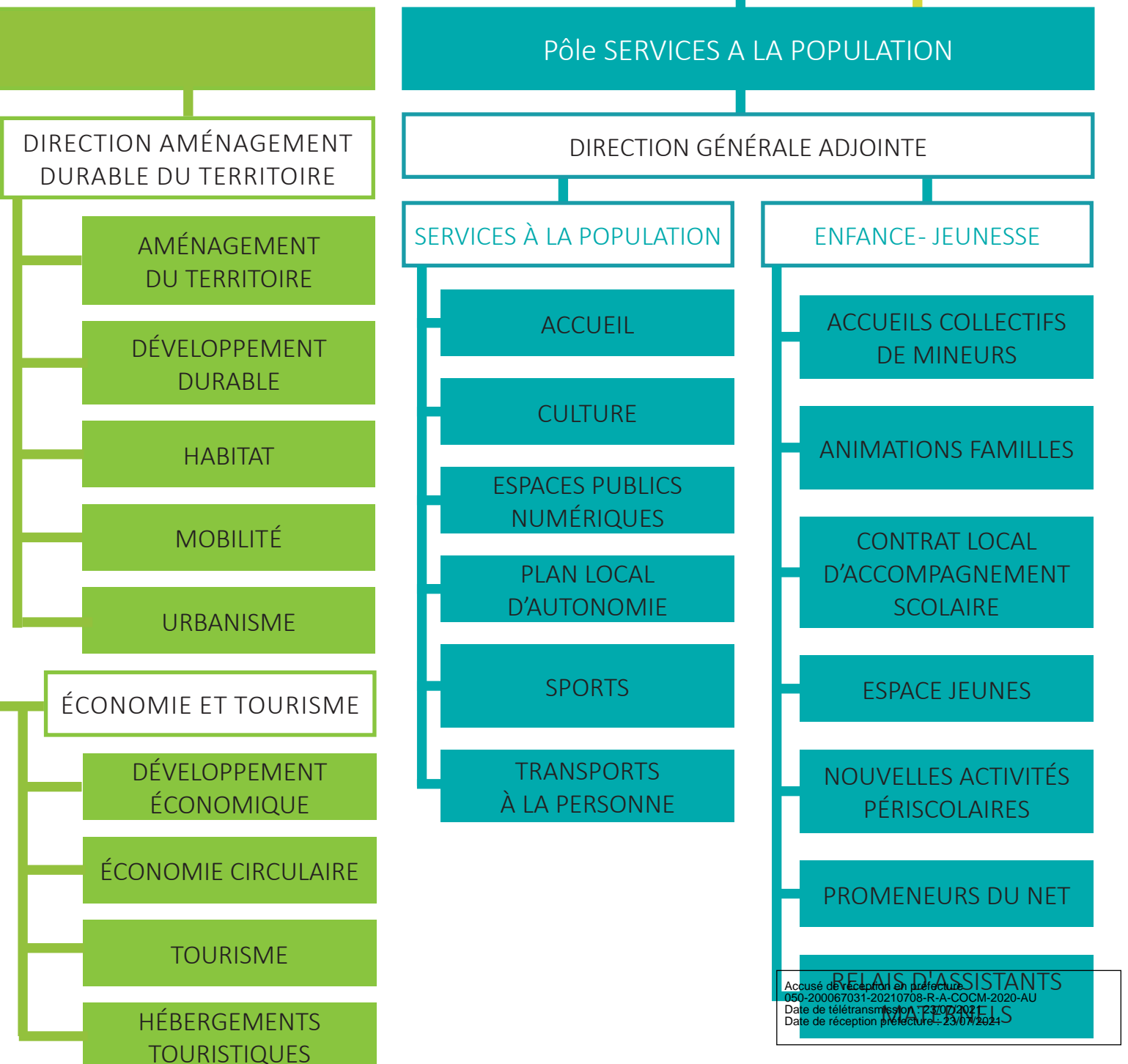
# Organigramme au 31 décembre 2020

Communauté de Communes



Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20210708-R-A-COCM-2020-AU  
Date de télétransmission : 23/07/2021  
Date de réception préfecture : 23/07/2021

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE



Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20210708-R-A-COCM-2020-AU  
Date de télétransmission : 23/07/2021  
Date de réception préfecture : 23/07/2021

# Communication

## Les missions

Le service communication a pour mission la gestion de la communication interne et externe de la collectivité et de ses services. Seul le volet tourisme dispose de sa propre identité et ainsi, de son propre service communication. Le service conçoit et suit les outils de communication de la collectivité (bulletins communautaires, rapports d'activités, programmes, dépliants, brochures, flyers, affiches...). Il gère les relations avec la presse locale et s'occupe de la diffusion de l'information sur ses supports numériques : site internet, page Facebook et panneaux d'information lumineux de La Haye. Il travaille également sur la partie logistique des événements institutionnels (manifestations, vœux, inaugurations, etc.).

## Les réalisations 2020

- **Le service communication a été impacté dans son quotidien par la crise sanitaire.** En effet, de nombreux projets ont été annulés suite au confinement de mars 2020, et ainsi, ont eu un impact sur les réalisations annuelles du service (programmes des activités à destination des jeunes, des événements...).
- **Le service a été affecté dans son équipe :**
  - Départ en octobre 2020 de Jennie BRISSET, chargée de communication à mi-temps (recrutée en octobre 2019).
  - Création d'un poste de chargée de communication, permanent à temps plein.
  - Recrutement de Lucile MORIN en décembre 2020 en tant que chargée de communication.
- **Livret des élus :** en juillet, la gouvernance communautaire a été renouvelée. Afin d'accueillir au mieux les nouveaux élus, le service a réalisé un livret à destination des élus présentant l'ensemble de la collectivité.

## Les perspectives 2021

- Harmonisation de la signalétique des équipements et infrastructures de la collectivité.
- Poursuite du travail sur la communication interne à destination des agents et des élus communautaires.
- Poursuite du travail engagé sur l'harmonisation des supports de communication.
- Création et mise à jour de différents outils pour les services communautaires.

Communauté de Communes



## Zoom sur le livret des élus

Suite à des demandes et afin d'accueillir les nouveaux élus pour le mandat 2020-2026, le service communication a travaillé dans le cadre de la communication interne à un livret à destination des élus communautaires.

Il présente la collectivité sous différents aspects : présentation (territoire, statuts, compétences...), politique de développement territorial, fonction d'élu au sein de la collectivité...

Livret de l'élu  
communautaire  
2020 - 2026

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20210708-R-A-COCM-2020-AU  
Date de télétransmission : 23/07/2021  
Date de réception préfecture : 23/07/2021



# Informatique

## Les missions

Le service informatique est un service qui a vocation à assister les agents de la collectivité dans l'utilisation et le développement des outils numériques (messagerie électronique, serveurs et réseaux informatiques, téléphonie IP, etc.). C'est également un service qui doit assurer la sécurité des informations transitant sur les différents systèmes d'information afin de répondre aux différentes réglementations relatives à la protection des données. C'est un service transversal qui a une vision globale du fonctionnement de la collectivité et qui doit anticiper les transformations numériques.

## Les réalisations 2020

- Mise en place du télétravail et déploiement des outils de visioconférences dans le cadre de la crise sanitaire afin d'assurer la continuité des services.
- Maintenance des systèmes d'information.
- Prospective sur le changement d'infrastructure réseau.
- Démarches liées au déploiement de la fibre et de la téléphonie IP sur le pôle santé de La Haye.

## Les perspectives 2021

- Changement d'infrastructure réseau pour s'orienter vers de l'hyper-convergence.
- Renforcement des connexions (fibre) entre les pôles.
- Développement de la dématérialisation des postes des agents (VDI) pour rationaliser les coûts en investissement.
- Poursuite de la mise en conformité RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données).
- Développement de l'Open Data.

## Zoom sur la crise sanitaire et son impact sur le service informatique

D'une manière générale, la crise sanitaire de 2020 aura permis de mettre en avant les forces et faiblesses du système d'information. Cet état des lieux est à l'origine d'une réflexion sur la refonte de l'infrastructure informatique de la collectivité qui sera menée tout au long de l'année 2021. Les enjeux liés à la sécurisation des données, l'essor du télétravail et le développement des outils collaboratifs seront autant de pistes de travail qui seront étudiées au cours de l'année 2021.

## Affaires économiques

### Aménagement numérique du territoire

#### Les missions

La Communauté de Communes adhère au Syndicat Mixte Manche Numérique qui se charge de l'aménagement numérique du territoire et notamment du déploiement du réseau de fibre optique. Le Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN), réalisé à l'échelle départementale, fixe les objectifs de couverture du territoire en infrastructures numériques et de débit à atteindre. La première phase des travaux de déploiement de la fibre optique pour tous (appelé FttH : Fiber to the Home), portant sur la période 2014-2021, a été validée et est co-financée par les EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale). Pour la Communauté de Communes, le montant de la participation à cette première phase s'élève à 1 120 465 € et correspond à la création de 9 629 prises (soit 130 € par prise).

#### Les réalisations 2020

- Passation d'un marché dit de « conception réalisation » par Manche Numérique avec le groupement Altitude Infrastructures Construction – Lunidys. Ce marché va permettre la création de près de 2 000 prises sur le territoire Côte Ouest Centre Manche et de terminer la phase 1 du déploiement du FttH.
- Délibération de la Communauté de Communes sur le principe de financement de la tranche 2

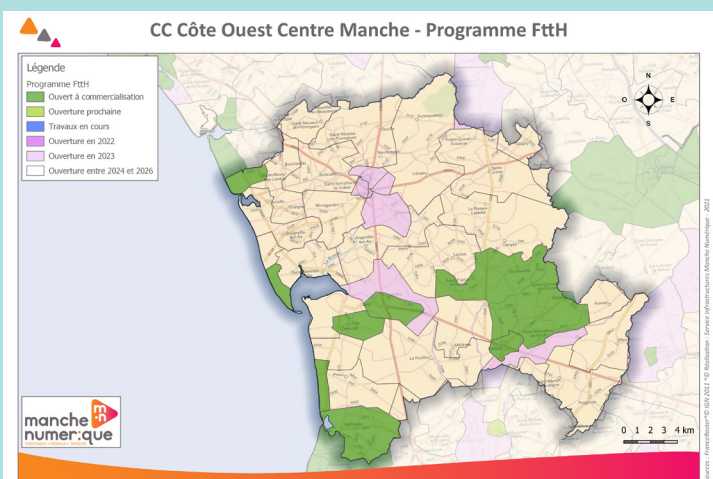
de déploiement du FttH à hauteur de 130 € par prise, soit pour un total de 7 224 prises prévues, une participation financière d'un montant total de 939 120 €.

#### Les perspectives 2021

- Évolution des statuts de Manche Numérique suite aux travaux initiés en 2020 par le syndicat.

### Zoom sur l'état de déploiement du FttH\* sur le territoire

\*FttH : Fiber to the Home = Fibre optique. Données Manche Numérique au 31 décembre 2020 avec date d'ouverture à la commercialisation.



- Plus de 6 000 foyers éligibles au FttH
- 2 055 abonnés
- À terme : 15 900 prises construites sur le territoire

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20210708-R-A-COCM-2020-AU  
Date de télétransmission : 23/07/2021  
Date de réception préfecture : 23/07/2021

# Développement économique

## Les missions

Le développement économique est une compétence partagée avec la Région Normandie assurant la mise en œuvre du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII). La Communauté de Communes est compétente en matière de création, gestion et commercialisation de Zones d'Activités Économiques (ZAE) et de soutien à l'immobilier d'entreprises. Elle peut participer au financement de fonds d'aides aux entreprises dans le cadre de conventions passées avec la Région. Enfin, elle contribue à l'animation du tissu économique local, au maintien et au développement de dynamiques économiques et à l'attractivité du territoire pour les entreprises et les salariés.

## Les réalisations 2020

- Vente de parcelles (actes signés) en ZAE :
  - 1 parcelle de 5 000 m<sup>2</sup> (La Canurie à La Haye).
  - 1 parcelle de 2 570 m<sup>2</sup> (Parc d'Activité de la Côte Ouest à Créances).
  - Recettes totales encaissées : 65 700 € HT.
- Information et accompagnement des entreprises faisant face à des difficultés dans le cadre de la crise sanitaire.
- Mise en place et co-financement avec la Région Normandie du fonds d'aide aux entreprises en difficultés "Impulsion Relance" puis "Impulsion Résistance Normandie" avec 40 entreprises aidées (principalement cafés et restaurants) pour un montant total versé de 91 000 € (54 600 € financés par la Communauté de Communes et 36 400 € financés par la Région).
- Lancement du plan d'accompagnement des entreprises à la transition numérique suite à la signature d'une convention avec le département de la Manche, la Chambre de Commerce et de l'Industrie Ouest Normandie et la Chambre des Métiers de la Manche. Développement de la place de marché "Ma Ville Mon Shopping" et déploiement auprès des commerces locaux.
- Poursuite de l'Opération Collective de Modernisation (OCM) avec 21 nouvelles entreprises artisanales et commerciales soutenues pour un total de 109 616,81 € (dont 20 103,72 € financés par la Communauté de Communes).

## Les perspectives 2021

- Poursuite de la commercialisation de parcelles en zones d'activités.
- Lancement d'étude de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la zone d'activités de l'Etrier à La Haye et pour l'extension du Parc d'Activités de la Côte Ouest à Créances.
- Reconduction de fonds d'aide aux entreprises les plus en difficulté en raison de l'épidémie de COVID-19 dans le cadre de convention avec la Région Normandie.
- Mise en place d'un fonds d'aide à l'immobilier pour les très petites entreprises dans le cadre d'une délégation de compétence au Département de la Manche.
- Mise en place de petits déjeuners d'entreprises afin d'instaurer un espace de dialogue entre acteurs économiques et avec la collectivité.
- Mise en place d'un observatoire du commerce sur le territoire afin de bénéficier de données fines et d'actualiser sur les dynamiques d'activités et sur les évolutions de l'appareil commercial.
- Renforcement et structuration du service économie via le recrutement d'un chargé de mission économie.

## Chiffres clefs



960 entreprises ciblées



46 artisans commerçants enquêtés dont



8 diagnostics flash réalisés



33 sont éloignés des usages du numérique

16 ont un site internet

16 utilisent les réseaux sociaux

9 proposent de la vente en ligne



1 outil de vente en ligne "Ma Ville Mon Shopping"

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20210708-R-A-COCM-2020-AU  
Date de télétransmission : 23/07/2021  
Date de réception préfecture : 23/07/2021

# Économie circulaire

## Les missions

Les communautés de communes Côte Ouest Centre Manche et Coutances mer et bocage s'associent depuis septembre 2019 pour mettre en œuvre une démarche « économie circulaire ». Au sein d'un territoire, l'économie circulaire a pour objectif de développer une utilisation sobre et responsable des ressources matérielles et immatérielles (réemploi, réduction du gaspillage, écoconception, partage...). Elle participe à stimuler un développement économique local et durable, la création d'emplois non-délocalisables. Elle renforce la mise en réseau et la coopération au sein d'un territoire. Elle participe à façonner un territoire durable et résilient, vecteur de lien. Via ses compétences (gestion des déchets, aménagement du territoire, développement économique...) et de par ses capacités d'animation, la Communauté de Communes accompagne les acteurs publics et privés dans l'appropriation de ses enjeux et la mise en œuvre d'actions concrètes.

## Les réalisations 2020

- Réalisation de 18 actions sur les 26 prévues dans la feuille de route économie circulaire sur les volets développement économique, déchets, urbanisme, communication, bâtiment et espaces verts...
- Organisation de 4 ateliers « Rendez-vous de l'économie circulaire » avec une quinzaine d'entreprises pour initier des échanges de matériaux/déchets ainsi que pour les inciter à intégrer l'éco-conception dans la fabrication de leur produits.
- Poursuite de la démarche « Ma collectivité dans l'économie circulaire » avec des actions de sensibilisation à l'économie circulaire réalisées auprès de différents services : enfance jeunesse, communication, services techniques, déchetteries...
- Rencontre d'acteurs du territoire pour identifier leurs enjeux en lien avec l'économie circulaire : structures d'animations, associations, EHPAD...
- Participation et témoignage aux « Assises nationales de l'économie circulaire » en septembre (tournage d'une vidéo).
- Participation à la démarche collective régionale « Référentiel économie circulaire ».

## Les perspectives 2021

- Mise en œuvre des actions de la feuille de route n'ayant pu être réalisées en 2020.
- Construction d'une stratégie économie circulaire.
- Communication à destination du grand public afin de rendre l'économie circulaire visible dans le quotidien du grand public.

## Zoom sur la journée technique : éco-conception et valorisation autour de la filière plastique à destination des entreprises du conditionnement et de l'agro-alimentaire - 8 décembre 2020

Cette journée répondait aux besoins identifiés par les entreprises présentes lors d'ateliers thématiques. Elle s'est déroulée en deux temps : visite du centre de tri de Kerval (Saint-Brieuc) puis intervention d'experts (Valorplast) de l'écoconception et du recyclage des emballages plastiques. Les objectifs de la visite étaient d'une part de mieux appréhender les conditions de recyclabilité des emballages plastiques afin d'adapter la conception des produits et d'autre part de développer un argumentaire pour maximiser la valorisation des déchets produits au sein des unités de production. Cinq entreprises majeures de l'agro-alimentaire ou du conditionnement du territoire ont participé.

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20210708-R-A-COCM-2020-AU  
Date de télétransmission : 23/07/2021  
Date de réception préfecture : 23/07/2021

# Développement touristique

## Office de tourisme

### Les missions

La Communauté de Communes assure la gestion d'un office de tourisme sous la forme d'un Service Public Industriel et Commercial (SPIC). Ses missions s'articulent autour de l'information et du conseil aux visiteurs via des Bureaux d'Information Touristique (BIT) et des outils numériques, la promotion et l'animation du territoire, la mise en réseaux des acteurs du territoire et le développement ainsi que la qualification de l'offre touristique. La stratégie de développement touristique élaborée en 2019 place la qualité et l'exemplarité du territoire en matière de préservation et valorisation des ressources locales (paysage, produits du terroir, randonnées...) au cœur de la stratégie d'attractivité.

### Les réalisations 2020

- Réorganisation de l'accueil et des missions d'information touristique en application de la stratégie et dans une logique d'adaptation au contexte sanitaire : réduction du volume d'ouverture des BIT pallié par un renforcement de la communication via les outils numériques.
- Accompagnement des acteurs du tourisme contraints par la crise sanitaire : veille juridique, relai d'information, conseil...
- Mise en œuvre de l'opération Évasion avec Latitude Manche et les autres offices de tourisme de la Manche, doublée par l'Opération Évasion Terre de Havres sur le territoire de la Communauté de Communes.
- Réalisation d'un diagnostic des sentiers de randonnée pédestre dans la perspective d'une amélioration de l'offre et d'une révision de la compétence.
- Remise en état de la table d'orientation du Mont de Doville, des sentiers de découverte La Montagne à Lessay, Les Landes de Saint-Patrice-de Claims, Le Buisson et Les Dunes à Créances.

### Les perspectives 2021

- Modification de la forme juridique et de l'organisation de l'office de tourisme.
- Révision de l'identité et du positionnement de l'office de tourisme afin de renforcer la place des habitants.
- Promotion des produits locaux en partenariat avec le Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin : réalisation de fiches et d'une exposition de portraits de producteurs.
- Lancement d'une démarche de développement durable au sein du service et de la destination via la création et l'animation d'un réseau d'acteurs touristiques avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Cotentin (CPIE) et le Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin.
- Reconduction de l'opération Évasion 50 et Terre de Havres.
- Création de fiches de randonnées pédestres.
- Développement de la banque image et vidéo.
- Accompagnement des acteurs locaux : visites conseil, ateliers, mise en réseau, projets...
- Remplacement de l'aire de jeux du Mont Castre.

## Zoom sur l'opération Évasion

Initiée en mai 2020 pour relancer l'activité touristique suite au confinement, cette opération consiste à offrir des chèques cadeaux aux clients des hébergements marchands. Ces chèques sont utilisables chez un réseau de partenaires (restaurants, activités de loisirs, sites et lieux de visites, commerces de produits locaux). Sur la Communauté de Communes, 1 253 chèques Évasion 50 (financés par Latitude Manche et valables dans tout le département) et 2 000 chèques Évasion Terre de Havres (financés par la Communauté de Communes et valables uniquement sur son territoire) d'une valeur de 1 056 000 € ont été utilisés par l'office de tourisme, 515 chèques Évasion 50 et 1 769 chèques Évasion Terre de Havres ont été utilisés chez les 32 partenaires locaux de l'opération.

Accusé de réception en préfecture  
1056-2008/01-2021-038-RA-lesm-20-  
Date de télétransmission : 23/07/2021  
Date de réception en préfecture : 23/07/2021



# Gestion des gîtes communautaires

## Les missions

La Communauté de Communes gère deux villages de gîtes, à savoir :

- Le village les Pins basé à Lessay (8 gîtes de 4 personnes et 2 gîtes de 9 personnes).
- Le village les Dunes situé à Créances (10 gîtes de 4 personnes et 2 gîtes de 6 personnes).

## Les réalisations 2020

- Début de saison compromis en raison de la crise sanitaire : annulation ou report des séjours à une date ultérieure, application des protocoles sanitaires (renforcement du nettoyage et désinfection systématique des locaux). Impact de la situation sanitaire sur les profils de clientèles (plus de Français et moins d'étrangers).
- Achèvement des travaux de rénovation du local technique du village des Dunes.

### Le village les Pins à Lessay

- Commercialisation par l'agence d'attractivité Latitude Manche qui prend une commission à hauteur de 13 % TTC des loyers encaissés et de 8 % TTC pour les apports d'affaires.
- Réservation possible toute l'année. Fermeture 3 semaines en hiver.
- Les tarifs de location à la semaine :
  - Gîtes de 4 personnes : entre 248 € et 401 €
  - Gîtes de 6 personnes : entre 293 € et 477 €
- Les tarifs de location pour les courts-séjours : Il est possible de louer pour de courtes périodes sur la base minimale de 2 nuitées :
  - Gîtes de 4 personnes : 66 € la nuitée
  - Gîtes de 6 personnes : 75 € la nuitée
- Locations en direct pour répondre à des besoins exceptionnels et des solutions d'hébergements temporaires : 5 mois cumulés de locations avec 3 locataires pour l'année 2020.

### Le village les Dunes à Créances

- Commercialisation par l'agence allemande Interchalet (groupe InterHome) qui prend une

commission de 25 % sur les ventes réalisées et de 20 % en cas d'apport d'affaires.

- Réservation possible du 20 mars au 7 novembre 2020. Hors période, village fermé pour hivernage.
- Les tarifs de location à la semaine (formule 7 nuitées minimum) :
  - Gîtes de 4 personnes : entre 258 € et 578 € selon la saison
  - Gîtes de 6 personnes : entre 289 € et 641 € selon la saison
- Instauration de tarifs courts-séjours du 20 mars au 30 mai et du 5 septembre au 7 novembre 2020
  - Gîtes de 4 personnes : 199 € (3 nuitées) et 221 € (4 nuitées)
  - Gîtes de 6 personnes : 221 € (3 nuitées) et 243 € (4 nuitées)

## Les perspectives 2021

- Maintenir la qualité de service (accueil des clients et entretien des locaux),
- Participer à la formation aux premiers secours (PSC1) prévue initialement en avril 2020.

### Le village les Pins à Lessay

- Suite à la demande de la commune de Lessay, le village de gîtes sera rétrocédé en fin d'année 2021 dans l'objectif d'y développer d'autres projets.

### Le village les Dunes à Créances

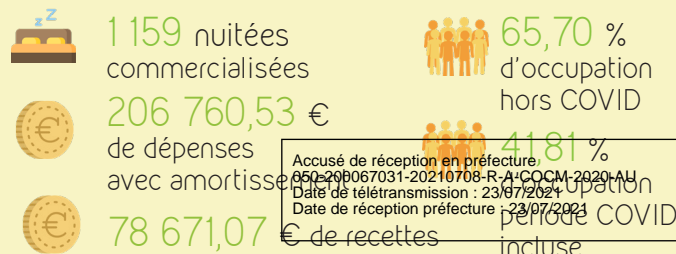
- La réflexion concernant un nouveau mode de gestion est toujours en cours.

## Chiffres clefs

### Village « Les Pins » à Lessay



### Village « Les Dunes » à Créances



Accusé de réception en préfecture  
05220067031-20210708-R-A-COCM-2020-AU  
Date de télétransmission : 23/07/2021  
Date de réception préfecture : 23/07/2021

# Aménagement durable du territoire

## Conseil de Développement Durable

### Les missions

Par délibération du 11 avril 2019, le conseil communautaire a décidé de créer un conseil de développement, estampillé Conseil de Développement Durable (C2D) en tant qu'instance de démocratie participative interne à la Communauté de Communes. Le Conseil de Développement Durable est un organe consultatif placé aux côtés du conseil communautaire (organe décisionnel de la Communauté de Communes) qui a pour mission d'apporter aux élus des avis et des propositions sur la vie et le développement du territoire. Il est consulté sur l'élaboration du projet de territoire, les documents de prospective et de planification résultant de ce projet et la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable du territoire communautaire. Il peut donner son avis (auto saisie) ou être consulté sur toute autre question relative à son territoire. Les Conseils de Développement sont des instances participatives constituées de citoyens bénévoles « représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs ». Ils permettent de faire émerger une parole collective sur des questions d'intérêt commun et contribuent à enrichir la décision politique.

### Les réalisations 2020

- Démissions :
  - Monsieur LEDRUT a démissionné suite à des raisons professionnelles.
  - Monsieur VERNIER a démissionné suite à son élection en tant que conseiller municipal.
- Arrivée :
  - Monsieur ANGER a intégré le C2D en septembre 2020.
- Participation à différents ateliers :
  - 7 janvier 2020 pour la soirée de restitution du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).
  - 7 décembre 2020 pour le comité de pilotage de la plateforme de mobilité.
- Réunions du C2D : en raison du contexte sanitaire, les membres du C2D se sont réunis une seule fois, le 15 janvier. Lors de cette réunion, ils ont souhaité évoquer le littoral avec la participation d'un agent et d'un bénévole travaillant sur les problématiques liées au littoral.

### Les perspectives 2021

- Participer aux actions de la Communauté de Communes : mobilité, plan climat, déchets, tourisme...



Accusé de réception en préfecture  
05-200067051-20210708-R\_A-DOCM-2020-AU  
Date de télétransmission : 23/07/2021  
Date de réception en préfecture : 02/08/2021

## Les missions

Le service a pour mission la gestion de la planification intercommunale (l'élaboration, la modification et la révision des documents d'urbanisme sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes), le suivi de la politique foncière intercommunale (suivi des déclarations d'intention d'aliéner) et la participation aux démarches stratégiques intercommunales (Notre Littoral Pour Demain, Plan Climat Air Energie Territorial, etc.).

## Les réalisations 2020

- Approbation de la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du territoire de l'ancienne communauté de communes de La Haye du Puits le 8 septembre 2020.
- Réalisation des mises à jour des PLUi des anciennes communautés de communes de La Haye du Puits et de Sèves-Taute, ainsi que du PLU (Plan Local d'Urbanisme) de Lessay visant à l'institution ou à la suppression de servitudes d'utilité publique.
- Analyse des offres pour l'attribution du marché relatif à l'élaboration du PLUi du territoire de l'ancienne Communauté de Communes du Canton de Lessay. Les attributaires réalisent depuis septembre 2020 et jusqu'à l'été 2021 le diagnostic territorial préalable à la définition du projet politique.
- Suivi des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA). En relation avec les communes, le service urbanisme gère la réception et le traitement des DIA qui relèvent du Droit de Prémption Urbain (DPU) communautaire, c'est-à-dire, quasi exclusivement au sein des Zones d'Activités Économiques (ZAE) du territoire.
- Transformation du Plan d'Occupation des Sols (POS) de Pirou en Plan Local d'Urbanisme (PLU) : le projet a été arrêté par le conseil communautaire le 4 mars 2021. Compte tenu des avis réservés ou défavorables des personnes publiques associées et de l'élaboration du PLUi, la procédure a été abandonnée.
- Participation aux procédures d'élaboration des démarches stratégiques intercommunales de concert avec le service Environnement, dans la candidature à l'appel à projet « Accompagner les collectivités pour la gestion intégrée du littoral » lancé par le CEREMA (Centre d'Études et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement) et l'ANEL (Association Nationale des Élus du Littoral).

## Les perspectives 2021

- Poursuite de l'élaboration du PLUi du territoire de l'ancienne Communauté de Communes du Canton de Lessay et notamment avec la finalisation du diagnostic et le lancement du projet d'aménagement et de développement durable (PADD).
- Poursuite des actions visant à faciliter l'appropriation de la réglementation de l'urbanisme par les élus du COPIL (COMité de PILOTage) du PLUi en cours d'élaboration qui pourront profiter d'une formation en continu du cadre réglementaire de l'urbanisme.
- Poursuite de la participation du service urbanisme aux démarches stratégiques intercommunales (PCAET, etc.) et notamment avec le lancement des études de stratégies d'adaptation face aux risques littoraux, sur les communes de Saint-Germain-sur-Ay et Pirou, dans le cadre de l'Appel À Partenaires du CEREMA (Centre d'Études et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement).
- Suivi des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA).
- Accompagnement des travaux de révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Centre-Manche-Ouest, en collaboration avec la Communauté de Communes Coutances mer et bocage.

## Les missions

Le service développement durable a pour principale mission la mise en œuvre, la coordination et le suivi de la démarche « Territoire Durable 2030 » dans laquelle la Communauté de Communes s'est engagée, pendant 3 ans, avec l'accompagnement technique et financier de la Région Normandie. Cette démarche transversale de développement durable couvre plusieurs thématiques : la transition énergétique, l'économie circulaire, la démarche interne de développement durable, la biodiversité, le tourisme durable, etc.

## Les réalisations 2020

- **Démarche "Territoire Durable 2030"**
  - Coordination et suivi de la mise en œuvre de la démarche en lien avec les autres services.
  - Réalisation du bilan intermédiaire technique et financier de la démarche.
- **Démarche interne de développement durable**
  - Constitution d'un réseau d'éco-agents.
  - Accompagnement des éco-agents pour la mise en œuvre de la démarche interne.
  - Organisation du "Forum des commissions" en lien avec la définition d'un programme de formation des nouveaux élus communautaires.
  - Création d'un réseau d'éco-élus.
  - Sensibilisation des élus communautaires et communaux au dérèglement climatique.
- **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)**
  - Restitution du diagnostic "Climat Air Energie" et de l'EIE (Etat Initial de l'Environnement) du PCAET auprès des élus.
  - Validation des grands axes et orientations stratégiques par le conseil communautaire :
    - Axe 1 : L'appropriation des enjeux "Climat Air Energie" par les acteurs du territoire pour impulser une dynamique de changement de comportements et de pratiques.
    - Axe 2 : La préservation des milieux et des ressources naturelles comme leviers de développement et d'adaptation.
    - Axe 3 : Des politiques publiques engagées en faveur de la transition énergétique.
    - Axe 4 : Vers un territoire autonome en énergie.

- Recrutement d'un bureau d'études spécialisé pour l'animation de la concertation du PCAET.
- **Festival Bulles de campagne**
  - Organisation de l'édition "alternative" du festival sur l'alimentation et les circuits courts.

## Les perspectives 2021

- **Démarche "Territoire Durable 2030"**
  - Coordination et suivi de la mise en œuvre de la démarche en lien avec les autres services.
- **Démarche interne de développement durable**
  - Accompagnement des éco-agents et des éco-élus dans la mise en œuvre de la démarche.
  - Organisation des temps d'information et d'échanges avec les secrétaires de mairies.
  - Mise en œuvre d'un programme de formation des nouveaux élus communautaires.
- **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)**
  - Mise en œuvre des ateliers de concertation des élus communaux, agriculteurs, citoyens, acteurs économiques, associatifs, etc.
  - Définition du plan d'actions du PCAET en lien avec les 4 axes validés en conseil communautaire.
- **Festival Bulles de campagne**
  - Organisation de l'édition du festival sur l'alimentation et les circuits courts.



## Zoom sur la démarche interne de développement durable

Dans le cadre de la démarche "Territoire Durable 2030", menée avec l'accompagnement technique et financier de la Région Normandie, la Communauté de Communes se doit de devenir exemplaire en matière de développement durable. Elle s'appuie ainsi sur les éco-agents et éco-élus, créés en janvier et novembre 2020, afin de : réaliser un état des lieux des pratiques et des actions existantes pour les valoriser et les améliorer, proposer et mettre en place des actions pour diffuser les bonnes pratiques (déplacements au sein des services et vers les communes).

Accuse de réception en préfecture  
050-200067031-20210708-R-A-COCM-2020-AU  
Date de télétransmission : 23/07/2021  
Date de réception préfecture : 23/07/2021

# Plateforme de mobilité

## Les missions

Le service a pour mission de développer une mobilité durable sur le territoire au travers de deux principaux projets : la création d'une plateforme de mobilité expérimentale pendant 3 ans conçue comme un guichet unique et un espace de coconstruction et de concertation ; et le développement d'un système vélo composé d'un réseau d'itinéraires cyclables cohérents et de services et accompagnements au vélo.

## Les réalisations 2020

### Projet de plateforme de mobilité

- Ouverture au public en janvier 2020.
- Démarrage du service de conseil en mobilité
- Organisation d'ateliers collectifs.
- Mise en place d'un service de location de véhicules à tarif social (sous conditions).
- Création de supports d'information.
- Création d'un réseau de prescripteurs.
- Création d'une interface informatique.
- Mise en place de la gouvernance.

### Itinéraires cyclables

- Implantation des stationnements vélos.
- Création de pochoirs pour entretenir la signalétique des itinéraires cyclables.

### Stratégie de mobilité

- Réflexion avec les élus municipaux et communautaires sur la prise de compétence mobilité.

## Les perspectives 2021

### Projet de plateforme de mobilité

- Ouverture d'un service Solidarité Transport (Mutualité Sociale Agricole Côtes Normandes) sur le secteur de La Haye.
- Renforcement de la communication.
- Augmentation du nombre d'ateliers effectués.
- Coconstruction de nouvelles solutions de mobilité avec les partenaires locaux via des groupes de travail (auto-école sociale, bus social...).
- Étude-expérimentation Mobilité domicile-travail au sein de zones d'activités avec la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer).

### Itinéraires cyclables

- Mise en place d'un groupe de travail vélo.
- Réflexion sur le développement du programme national "Savoir rouler à vélo".

### Stratégie de mobilité

- Délibération communautaire en faveur de la prise de compétence Mobilité.
- Réflexion sur l'harmonisation des mobilités entre EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) au sein des bassins de mobilité.

## Zoom sur les accompagnements de la plateforme

La plateforme de mobilité est un guichet unique proposant 3 services d'accompagnement :

- un point d'information unique donnant des renseignements sur l'offre de transport
- un service de conseil en mobilité individuel et collectif (association Mobylys)
- un service de location solidaire de voitures, scooters et VAE- Vélos à Assistance Electrique (association Fil et Terre)

En 2020, la plateforme de mobilité :

- a renseigné 60 personnes via le point d'information unique
- a accompagné 119 habitants via du conseil en Mobilité individuel ou collectif
- a permis à 12 habitants de louer un véhicule à tarif social.

La plateforme a aussi contribué à dynamiser les projets locaux via la création de groupes de travail.

JACOBS  
ACCUSE DE RÉCEPTION EN PRÉFECTURE  
050-200067031-20210708-R-A-COCM-2020-AU  
Date de télétransmission : 23/07/2021  
Date de réception préfecture : 23/07/2021



# Plateforme Territoriale de Rénovation de l'Habitat

## Les missions

De novembre 2017 à novembre 2020, la Plateforme Territoriale de la Rénovation Énergétique de l'Habitat (PTREH) a offert un accompagnement renforcé en matière d'amélioration de l'habitat privé. La Plateforme de Rénovation « COCM Habitat » accompagne les particuliers qui s'engagent dans des travaux d'économie d'énergie pour leur permettre de bénéficier de toutes les aides techniques et financières disponibles. Elle a aussi vocation à mobiliser les artisans locaux pour une montée en puissance de l'offre de travaux performants et les acteurs de l'immobilier ainsi que les banques locales en vue d'une meilleure diffusion de l'information relative aux aides. La collectivité assure l'accueil des particuliers, la coordination et le pilotage de la Plateforme, en lien avec ses partenaires, que sont Les 7 Vents et le CDHAT ou encore SOLIHA dans le cadre de l'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat).

## Les réalisations 2020

- Depuis le début de la PTREH, 276 dossiers ont été suivis pour un montant total de travaux de 6 037 725 € et un montant d'aides de 2 520 570 €. Ces dossiers ont concerné des travaux liés à l'adaptation des logements à la perte d'autonomie ainsi que des travaux de rénovation énergétique allant d'un gain énergétique de 25 % à une rénovation BBC (Bâtiment Basse Consommation)..

## Les perspectives 2021

- Prolongement des actions de sa PTREH en s'inscrivant dans le SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique) porté par la Région Normandie pour une durée de 3 ans. La mise en place de ce service est dans la continuité des actions portées par la PTREH entre 2017 et 2020.
- La collectivité continue d'assurer le premier accueil des demandeurs. Ils sont orientés vers l'opérateur correspondant à leur niveau de revenu et à la nature de leur projet.
- La mise en place de nouvelles aides, en particulier MaPrimeRénov, entraîne de nouveaux besoins, notamment pour les personnes éloignées de l'informatique. À ce titre, la collectivité réalise certains rendez-vous personnalisés.
- Un marché public de prestation de service pour une durée de 3 ans a été lancé afin d'externaliser les missions de suivi et d'accompagnement.
- Les 7 Vents assurent désormais ce suivi et cet accompagnement pour les dossiers au-dessus des plafonds de l'ANAH (Agence nationale de l'Habitat).

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20210708-R-A-COCM-2020-AU  
Date de télétransmission : 23/07/2021  
Date de réception préfecture : 23/07/2021



# L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

## Les missions

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur le territoire de l'ancienne Communauté de Communes Sèves-Taute a démarré au mois d'octobre 2017 pour une durée de six ans. L'opérateur SOLIHA est chargé du suivi et de l'animation de l'OPAH. La coordination de l'OPAH est confiée au chef de projet « revitalisation et habitat ». L'objectif est de traiter 162 logements : 122 logements à Périers et 40 logements dans les communes voisines. L'agence nationale de l'habitat (ANAH) subventionne les travaux d'amélioration énergétique, de maintien à domicile, de rénovation des logements dégradés pour un montant de crédit réservé de 1 681 000 € à destination des propriétaires occupants ou bailleurs. La collectivité abonde de 5 à 20 % les aides ANAH avec une enveloppe prévisionnelle d'aides s'élevant à 312 750 € pour six ans. Un volet urbain consacré à la requalification des voies privées situées dans le centre de Périers est aussi prévu.

## Les réalisations 2020

- 59 contacts ont été enregistrés en 2020 et 35 dossiers ont été déposés dans le cadre de l'OPAH.
- 2 commissions d'attribution « revitalisation Habitat OPAH » ont été organisées en 2020 où 23 dossiers de rénovation y ont été présentés afin de bénéficier des aides de la Communauté de Communes. Parmi ces 23 dossiers, 6 dossiers concernés des travaux d'adaptation du logement au vieillissement. 9 de ces logements sont situés à Périers et 14 logements sont sur les autres communes du territoire concernées par l'OPAH. La Communauté de Communes a réservé un montant de subvention de 27 754,23 €, pour un montant de travaux de 576 126,84 € et un montant total des aides de 354 739,75 € soit une prise en charge des dossiers à 62 %.

## Les perspectives 2021

- Gérer l'articulation des aides de l'ANAH « classiques », programmées et attribuées dans le cadre de l'OPAH, avec le Service d'accompagnement à la Rénovation Énergétique mis en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et avec le dispositif mis en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, intitulé « MaPrimeRénov' », qui permet d'obtenir des financements directement, sans intervention d'un opérateur, en déposant une demande en ligne.
- Mise en place d'une nouvelle OPAH afin de couvrir l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes.

## Chiffres clefs depuis le début de l'OPAH RU



**75** dossiers en commission d'attribution « revitalisation Habitat OPAH »

> **46** dossiers sont situés à Périers

> **29** dossiers sont situés sur une autre commune



**1 987 909,58 €** de travaux



**975 650,14 €** d'aides soit une prise en charge à **49 %**



Les demandes de paiement ont été effectuées pour **40** dossiers



**55 222,37 €** versés par la Communauté de Communes

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20210708-R-A-COCM-2020-AU  
Date de télétransmission : 23/07/2021  
Date de réception préfecture : 23/07/2021

## Littoral

### Les missions

La Communauté de Communes, dans le cadre de sa compétence GEstion des Milieux Aquatiques et Préventions des Inondations (GEMAPI), agit sur le littoral pour lutter contre les submersions marines et limiter les phénomènes d'érosion. Plusieurs secteurs du territoire sont identifiés comme fragiles face à ces phénomènes, notamment au regard des enjeux humains et économiques. La collectivité réalise depuis plusieurs années des actions visant à conforter le trait de côte. Les zones où les enjeux sont les plus forts se situent à Créances, Pirou et Saint-Germain-sur-Ay.

### Les réalisations 2020

- En matière de défense contre la mer, la collectivité agit sur 4 temps différents :
  - L'urgence avec les travaux de rechargement en sable sur les trois zones à enjeux forts. Mobilisation de 18 500 m<sup>3</sup> pour un coût maximal de 61 630 € TTC, afin de réduire l'érosion des massifs dunaires.
  - L'entretien avec la consolidation, la reprise et la création des épis en bois à Pirou. En complément, des fagots de bois seront posés pour favoriser le captage du sable éolien, la repousse de l'oyat et freiner la divagation des personnes. Ces travaux se déroulent sur 2020 et 2021, pour un coût total de 6 120 €
  - Les courts et moyens termes avec les résultats de l'étude hydrosédimentaire à Saint-Germain-sur-Ay sur des solutions favorisant l'atténuation de l'érosion et les différentes gestions du site possibles.
  - Les moyens et longs termes à travers :
    - La démarche « Notre littoral pour demain » menée avec les EPCI situés entre Granville et Flamanville pour anticiper l'évolution du littoral à 20, 50 et 100 ans. Le conseil communautaire a validé cette stratégie en février 2020.
    - Le lancement d'un marché de travaux pour la mise en place de piézomètres dans le cadre du projet « Rivages Normands 2100 ». L'étude menée avec la DREAL Normandie (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Normandie) et l'Université de Rennes 1 permettra de surveiller l'entrée de l'eau de mer dans les nappes d'eau souterraines.

### Les perspectives 2021

- Appropriation et mise en œuvre de la démarche « Notre littoral pour demain », stratégie collective d'adaptation aux conséquences du changement climatique sur le littoral ouest du Cotentin, par les élus et la population :
  - Mise en place de piézomètres dans le cadre du projet « Rivages Normands 2100 » pour la surveillance du biseau salé en lien avec le changement climatique.
  - Mise en place d'un plan de gestion de la bande côtière en déclinaison de « Notre littoral pour demain » et pour planifier les actions d'atténuation aux phénomènes d'érosion et de submersion.
  - Etude de faisabilité d'implantation de pieux hydrauliques.
  - Etablissement de dossiers réglementaires pour les travaux de rechargement : demande d'examen au cas par cas, dossier d'autorisation et de déclaration Loi sur l'eau.
  - Travaux de protections douces : fascines, ganivelles et épis.
  - Maîtrise de la fréquentation pour lutter contre l'érosion et pour préserver les milieux dunaires à La Haye (Glatigny).
  - Lancement d'un marché pour définir les systèmes d'endiguement et pour réaliser l'étude de dangers associée.

# Rivières et milieux aquatiques

## Les missions

La Communauté de Communes dispose d'un territoire à multiples bassins versants dont les exutoires sont répartis entre les côtes ouest et est du département. Les deux techniciens GEMAPI œuvrent sur le terrain pour mettre en place des actions permettant d'aboutir à un bon état des cours d'eau. Ils ont pour missions d'élaborer et d'animer les programmes de restauration des cours d'eau. Ils en assurent la préparation par des diagnostics préalables, des négociations avec les propriétaires, et le cas échéant, les exploitants des parcelles concernées mais aussi le contrôle du bon déroulement des chantiers et le suivi des travaux après leur réalisation. Ils mènent des actions d'information et de sensibilisation grâce à une approche transversale des problèmes liés aux hydrosystèmes. Ils assurent des missions de conseils techniques et administratifs auprès des particuliers, communes ou associations ayant des projets relatifs aux cours d'eau.


## Les réalisations 2020

- **Bassins versants du territoire**
  - Signature d'un nouveau marché de travaux pour 4 ans pour les différents programmes de restauration des cours d'eau.
- **Bassins versants de la Sèves et de la Taute**
  - Réalisation de la 3<sup>ème</sup> tranche de travaux qui concerne 25 km de cours d'eau : La Taute, La Meule et La Liotterie.
  - Mesures des indicateurs de suivi pour suivre l'impact des travaux à N+2.
- **Bassins des havres de Geffosses et de Saint-Germain-sur-Ay**
  - Interventions d'entretien réalisées sur les rivières sensibles à la prolifération végétale.
  - Réalisation du diagnostic de la continuité écologique.
  - Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la commune de Pirou dans le cadre de la restauration hydromorphologique du Ruisseau du Pont.
  - Procédure de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) conjointement avec le bassin versant des affluents de la Douve et du havre de Surville pour le programme de restauration de la continuité écologique.
- **Affluents de la Douve et le bassin du havre de Surville**
  - Procédure de DIG en vue du lancement du programme de restauration.


## Les perspectives 2021

- **Bassins versants de la Sèves et de la Taute**
  - La tranche 4 du programme de restauration des bassins de la Sèves et de la Taute commencera. Elle concernera trois cours d'eau : Le Rosty, la Venloue et le Ruis d'Hauteville.
- **Affluents de la Douve et du havre de Surville**
  - Prises de contact et conventions avec les propriétaires exploitants pour la mise en œuvre des travaux.
  - Commencement des travaux de la tranche 1 sur les cours d'eau du Buisson, du Ruisseau de Blanchelande et du Ruisseau de Bolleville (communes de Denville, La Haye, Neufmesnil et Saint-Nicolas-de-Pierrepont).
- **Bassins des havres de Geffosses et de Saint-Germain-sur-Ay**
  - Commencement des travaux pour le rétablissement de la continuité écologique, en fonction des opportunités identifiées par le diagnostic.

## Chiffres clefs : Bassins versants de la Sèves et de la Taute

 5,5 km de berges restaurées

35 systèmes d'abreuvement

 10,5 km de clôtures

10 embâcles enlevés

24 dispositifs de franchissement  
pour les cours d'eau  
des quais de la préfecture  
la continuité écologique

05-20067031-20210708-R-A-COCM-2020-AU  
Date de télétransmission : 23/07/2021  
Date de réception préfecture : 23/07/2021

# Espaces naturels

## Les missions

Le territoire communautaire abrite une richesse écologique importante et fragile, en témoigne la présence de 2 réserves naturelles nationales et de 4 sites appartenant au réseau européen Natura 2000, permettant une meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité dans les activités humaines. La Communauté de Communes participe à la gestion des espaces naturels à travers ses compétences optionnelles. Dans ce cadre, la collectivité s'est engagée via des conventionnements « Natura 2000 » avec l'Etat, la Région Normandie et l'Europe pour la réalisation d'actions, ponctuelles ou régulières, visant à préserver la biodiversité en protégeant un certain nombre d'habitats et d'espèces représentatifs. Ces habitats et espèces sont annexés à la directive européenne oiseaux et à la directive européenne habitats-faune-flore. Parallèlement, la Communauté de Communes intervient également sur des espaces naturels dans le cadre de l'entretien des sentiers de randonnée et d'interprétation, des aménagements liés au tourisme « nature » ou à la sécurité incendie au sein des forêts communales. Des dispositions particulières (désherbage mécanique, outils électriques, gestion différenciée) permettent de limiter l'impact des interventions sur le milieu naturel.

## Les réalisations 2020

- Les actions inscrites au sein de contrats se sont poursuivies afin de maintenir en bon état de conservation ces espaces naturels remarquables. Tous les contrats en cours ont été soldés, le programme d'actions étant arrivé à son terme :
  - Entretien de landes humides / tourbières ouvertes au sein de landes boisées à La Feuillie et Pirou.
  - Nettoyage raisonné des lasses de mer.
- Le programme annuel de nettoyage raisonné des plages a été mis en œuvre avec des actions de collecte, des animations pour sensibiliser le public à l'intérêt des lasses de mer par le CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) du Cotentin et un suivi ornithologique assuré par le GONm (Groupe Ornithologique Normand) pour mesurer l'évolution de la population de gravelots sur le littoral.
- Mise en œuvre du projet de continuité du sentier littoral : rencontre avec les propriétaires, dossiers règlementaires, attribution du marché de travaux.

## Les perspectives 2021

- Signature d'un nouveau contrat Natura 2000 avec le prolongement de la programmation européenne 2015-2020 jusqu'en 2022 : « Travaux en forêts communales de Millières, La Feuillie et Pirou : mares forestières, landes humides et tourbières ».
- Le nettoyage annuel des plages sera reconduit avec le maintien des actions de collecte sur le havre de Saint-Germain-sur-Ay, l'ajout du havre du Surville et des zones empierrées de Saint-Germain-sur-Ay ainsi que de Pirou et la relance d'opérations bénévoles de ramassage des déchets dans les trois havres du territoire, où l'accumulation est remarquable en fond de havre. Les animations pour sensibiliser le public à l'intérêt des lasses de mer continueront, menées par le CPIE du Cotentin. Le suivi ornithologique du gravelot à collier interrompu se poursuivra.
- Réalisation des travaux pour permettre la continuité du sentier littoral.

## Chiffres clefs



5 unités paysagères présentes



Près de 25 % de la surface communautaire en zone protégée



11 classements différents liés à la protection des espaces naturels sur le territoire

Dépenses liées à la gestion des espaces naturels

72 295 €

Taux de subvention : 75 %

Accusé de réception en préfecture  
05/20087031/202108-RA-COON-2020-AU  
Date de télétransmission : 23/07/2021  
Date de réception préfecture : 23/07/2021

## Contexte

Le bocage apparaît au début du Moyen-Âge, à l'origine pour protéger un champ travaillé à l'abri du vagabondage des animaux. Au fur et à mesure, son usage évolue : tour à tour limite de parcelle, clôture ou pâture. Le mouvement de plantation et de création de talus s'est globalement poursuivi jusqu'à la Seconde Guerre Mondiale. Ensuite, les pratiques agricoles se sont mécanisées et intensifiées se traduisant par un élargissement de la taille des parcelles, une augmentation des surfaces cultivées et la destruction des éléments permanents considérés comme gênants (bois, talus plantés ou non, prairies). Autrefois « rentables », les haies sont devenues un frein à ces nouvelles pratiques agricoles. Cependant, depuis le début des années 90, les mentalités évoluent. Avec le temps, les conséquences négatives de la destruction du bocage et les rôles essentiels de ce dernier du point de vue microclimatique, écologique, hydrologique et paysager ont été reconnus. Cette prise de conscience touche autant les agriculteurs que les divers usagers de la nature et les pouvoirs publics.

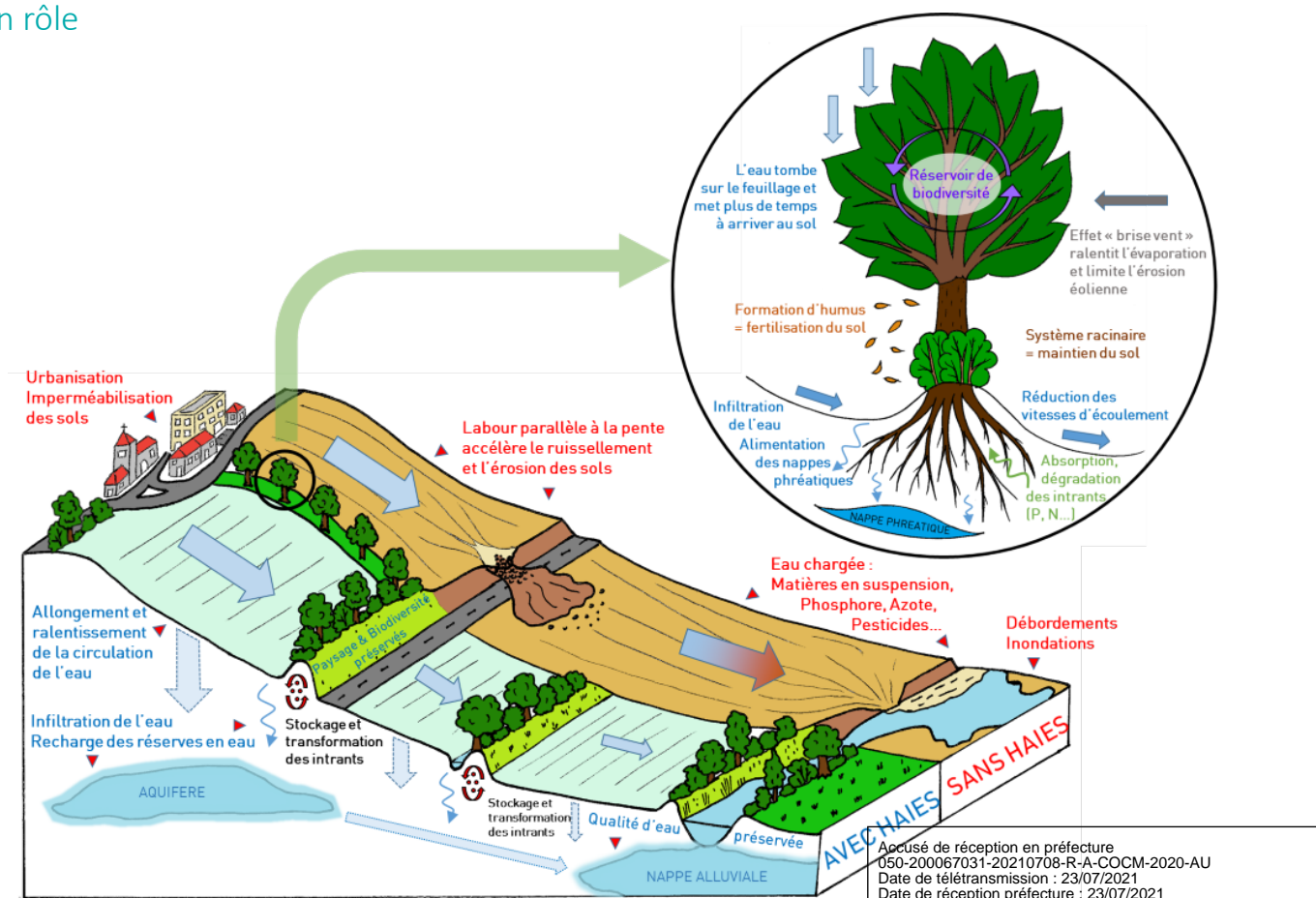
## Les réalisations 2020

- Création de la commission bocage : sessions d'acculturation au bocage, rappel de la réglementation.
- Programme de plantation de haies bocagères sur le territoire sur l'hiver 2019/2020 : 6 projets pour 2,210 km de haies plantées.

## Les perspectives 2021

- Programme de plantation de haies bocagères
- Commission bocage
  - Application des règles d'urbanisme du PLUi Sèves-Taute et du PLUi de La Haye en matière de bocage.
  - Identification de zones de plantation pour répondre aux enjeux de ruissellement et de paysage.
  - Définition et renforcement de son rôle.

## Son rôle



Source : EPTB (Etablissement Public Territorial de Bassin) Vilaine



# Déchets ménagers et déchetteries

## Les missions

La Communauté de Communes réalise la collecte et le traitement des ordures ménagères, des déchets recyclables et des déchets particuliers et volumineux en déchetterie sur les secteurs de La Haye et de Lessay. Sur le secteur de Périers, les compétences « Traitement des déchets ménagers » et « Collecte et traitement des déchets recyclables » ont été transférées au Syndicat Mixte du Point Fort. La Communauté de Communes y exerce seulement la compétence « Collecte des déchets ménagers ».

## Les réalisations 2020

- Les évolutions réglementaires liées aux déchets, avec la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte, la hausse de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes et l'échéance des marchés publics liés aux déchets au 31 décembre 2019 ont permis d'aboutir à la mise en place de nouvelles modalités de collecte sur le territoire.
- Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et sur tout le territoire, la collecte des ordures ménagères est réalisée en sacs gris transparents pour faciliter le tri.
- Sur les secteurs de La Haye et de Lessay, où les fréquences de ramassage ont été adaptées, les déchets recyclables sont collectés en sacs jaunes au plus près des habitations et le tri est simplifié grâce au monoflux et à l'extension des consignes de tri.
- Vaste campagne de communication où chaque foyer a pu recevoir un courrier d'information, un calendrier, un guide de tri et une réglette de tri.
- Habitants, élus, techniciens et l'ambassadrice de tri, nouvellement recrutée, ont pu échanger sur ces changements lors de 6 réunions publiques.
- Diminution de 31 % du tonnage global d'ordures ménagères collectées.
- Augmentation de 27 % des emballages et papiers et de 9 % du verre.

## Les perspectives 2021

- Si l'évolution des tonnages collectés reste positive, des erreurs de tri importantes et récurrentes, liées au gaspillage alimentaire, se traduisent par un taux de refus élevé (30 %) en 2020.
- Campagne de communication afin de corriger les erreurs de tri préjudiciables à la qualité du gisement et d'atteindre un taux de refus acceptable.
- Cette année permettra le renouvellement d'un marché de fourniture de composteurs, en bois et en plastique, pour permettre aux habitants volontaires de valoriser à domicile leurs déchets organiques et de jardin.
- L'étude sur les gros producteurs de déchets prévue en 2020 est reportée en 2021 afin de mieux cerner la quantité et le type de déchets produits par ces acteurs.
- Une étude sur la mise en œuvre de nouvelles modalités de collecte des déchets recyclables sera menée sur le secteur de Périers.
- Dans cette perspective et afin de renouveler ses équipements, la Communauté de Communes souhaite acquérir deux nouveaux véhicules de collecte, un neuf (181 000 €) et un d'occasion (36 800 €).

## Chiffres clefs



14 861 tonnes de déchets collectés

- dont 3 260 tonnes d'ordures ménagères
- dont 1 412 tonnes d'emballages et de papiers
- dont 1 339 tonnes de verre
- dont 8 460 tonnes en déchetteries



+ 27 % d'emballages et de papiers collectés



4 797 heures de collecte sur les secteurs de La Haye et de Lessay



2 748 525 €  
de dépenses de fonctionnement



88 728 €  
de dépenses d'investissement



2 838 150 €  
de recettes de fonctionnement



74 156 €  
de recettes

Accusé de réception en préfecture  
056 20067037 20210718 874 0001  
Date de télétransmission : 23/07/2021  
Date de réception préfecture : 23/07/2021



# Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

## Les missions

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est chargé de :

- Sensibiliser les usagers sur les risques liés aux dysfonctionnements des dispositifs d'assainissement non collectif.
- Conseiller et accompagner les particuliers dans la mise en place de leur installation d'assainissement non collectif.
- Contrôler les installations d'assainissement non collectif.

L'action du SPANC vise à protéger la qualité des nappes d'eaux superficielles et souterraines qui reçoivent les eaux usées traitées par des dispositifs d'épuration et d'infiltration par le sol.

## Les réalisations 2020

- La campagne de contrôles de bon fonctionnement continue : une partie des installations des communes de Auxais, Feugères, Gonfreville, La Haye, Marchésieux, Montsenelle, Nay, Neufmesnil, Périers, Raids, Saint-Martin d'Aubigny, Saint-Sébastien-de-Raids et Vesly a été contrôlée.
- Le programme de subvention pour les réhabilitations s'est poursuivi : il a concerné 24 installations pour un montant d'aides total de 146 530 € de la part de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.


## Les perspectives 2021

- Deux campagnes de subvention seront proposées : une au premier trimestre, une fois un nombre minimal de dossier atteint (15), l'autre au second trimestre suite à la campagne d'incitation à la réalisation de travaux, notamment sur les communes dont il est fort probable qu'il n'y ait plus de subvention par la suite.
- La campagne de contrôles de bon fonctionnement se poursuivra à Bretteville-sur-Ay, Doville, Gorges, Le Plessis-Lastelle, Pirou, Saint-Germain-sur-Sèves et Saint-Patrice-de-Clajds. Également, sur les communes du secteur de Sèves-Taute pour lesquelles la campagne a déjà commencé, il y aura une deuxième vague de contrôles.

## Chiffres clefs

### Contrôles 2020


Diagnostics et bon fonctionnement

 848 dossiers

Conception

 113 dossiers


Réalisation

 90 dossiers


### Subventions

Aide par dossier

 60 % du coût de l'étude

 6 000 € (maximum)  
du coût des travaux

Campagne 2020

 24 dossiers déposés

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20210708-R-A-COCM-2020-AU  
Date de télétransmission : 23/07/2021  
Date de réception préfecture : 23/07/2021

## Entretien du patrimoine bâti

### Les missions

Les services techniques communautaires participent à l'entretien des locaux construits et/ou exploités par la Communauté de Communes dans le cadre de l'exercice de ses compétences.

Ainsi, les agents du service bâtiments interviennent en réponse aux dysfonctionnements constatés que ce soit sur les établissements de santé, les équipements sportifs ou touristiques, les bâtiments administratifs ou dédiés à la petite enfance. Les services techniques entretiennent ces différents équipements à travers des travaux de rafraîchissement, d'entretien préventif courant et d'opérations de surveillance liées aux obligations réglementaires des établissements recevant du public.

### Les réalisations 2020

- Afin de garantir de bonnes conditions de travail au personnel d'accueil et d'entretien des gîtes, un local technique et un vestiaire ont été réaménagés aux gîtes de Créances. Ces travaux ont en grande partie été effectués en régie hormis les travaux d'électricité et de plomberie ayant été réalisés par des prestataires locaux.
- Les services techniques ont également aménagé l'espace extérieur de la ludothèque pour faciliter la diversification des activités et rafraîchit l'entrée et le hall du siège communautaire pour assurer un accueil chaleureux et une meilleure fonctionnalité des lieux.

### Les perspectives 2021

- En 2021 seront menés des travaux d'amélioration de l'école de char à voile de Bretteville-sur-Ay en achevant l'isolation du bâtiment et en assurant la réfection du sol des parties communes et des peintures des vestiaires notamment.
- Une extension du centre technique de Lessay sera construite en régie sous forme d'auvent pour offrir plus d'espace couvert et permettre la mise à l'abri de nouveaux engins et matériels. En complément, un nouvel espace de travail et de repos plus adapté pour le personnel des services techniques sera aménagé au centre technique de La Haye en optimisant l'espace existant.

## Les missions

Des équipes des services techniques sont affectées à la gestion des espaces verts aménagés près des bâtiments communautaires et des terrains de sports non couverts mais également des zones d'activités, des sites naturels aménagés, des espaces de loisirs de plein air, des aires de repos et des dispositifs de lutte contre les feux de forêt. Leurs missions sont diversifiées (tonte, élagage, arrosage, taille, débroussaillage etc.).

## Les réalisations 2020

- Malgré la pandémie, les agents ont poursuivi leurs missions quotidiennes, dans le respect des règles sanitaires, afin d'assurer l'entretien des espaces publics et répondre au mieux aux attentes de la population. Dans un souci de respect des distanciations sociales, notamment vis-à-vis des usagers, ces missions se sont donc déroulées majoritairement dans des zones peu fréquentées et en espaces ouverts, suivant une organisation adaptée.
- Une attention particulière a été portée sur les espaces fleuris afin de rénover des massifs et les réaménager pour faciliter l'entretien et renforcer l'attractivité des espaces communautaires.
- Par ailleurs, les équipes techniques se chargent de la gestion du parc matériel, ce qui consiste à entretenir, nettoyer et réparer les petits engins, outillages et véhicules nécessaires à la réalisation de l'ensemble des travaux. Les réparations plus conséquentes, telle que la mécanique de gros matériels et véhicules, sont quant à elles confiées aux prestataires locaux. De nouvelles acquisitions de matériels roulants sont intervenues en 2020 pour mieux répondre aux besoins des services techniques et administratifs.

## Les perspectives 2021

- Outre les travaux habituels et courants, les services techniques participeront au rafraîchissement important des chemins de randonnée avec la révision des mobiliers et la réimplantation de bornes et supports d'information, en complément des travaux d'entretien confiés à l'association ABEC.
- Ce sera également le cas pour les gîtes de Créances où l'embellissement des espaces extérieurs sera assuré afin de réimplanter des végétaux adaptés au climat marin gages d'une meilleure pérennité.
- Afin que de tels projets puissent voir le jour, les services techniques investissent dans de nouveaux équipements plus adaptés, alliant un meilleur rendement à une diminution de la pénibilité, en complément du parc matériel existant.

## Les missions

Les services techniques communautaires assurent le suivi des travaux menés pour le compte de la Communauté de Communes, que la réalisation soit assurée en régie ou par des entreprises prestataires. De plus, si les projets d'envergure bénéficient d'une maîtrise d'œuvre externe, les travaux de moindre ampleur sont coordonnés directement par les services communautaires, sous la responsabilité du Vice-président en charge des travaux et des services techniques. Ces travaux peuvent concerner la construction ou la réhabilitation de bâtiments ou d'équipements, l'aménagement de zones d'activités ou la réalisation de travaux de terrassement et de réseaux dès lors qu'ils relèvent de l'exercice de compétences communautaires.

## Les réalisations 2020

### Gymnase communautaire à Périers

- En début d'année 2020, le projet de rénovation globale du gymnase a démarré avec la reprise des études d'avant-projet par le groupement de maîtrise d'œuvre aboutissant à la validation du projet en juillet pour un coût estimatif des travaux à hauteur de 1,5 million € HT. Cette rénovation permettra de disposer d'un équipement sportif aux normes, accessible, adapté aux besoins des usagers pour la pratique de leur discipline et vertueux grâce notamment à une isolation performante et au raccordement à la chaufferie bois du collège voisin.

### Halle Jacques Lair à La Haye

- Le projet de rénovation de la halle, achevé à l'été 2019, intègre un partenariat avec la société d'économie mixte WEST ENERGIES pour la mise en place de 300 panneaux photovoltaïques sur le versant sud de la couverture de la grande salle. Retardée, la pose a été réalisée à la fin du printemps 2020 permettant un début de production en juillet 2020.

### Gymnase de Lessay

- Mise en place de panneaux sur la toiture, en parties haute et basse.

### Pôle de santé à La Haye

- Les travaux d'extension ont été lancés afin d'accueillir l'unité dentaire et deux cabinets médicaux, construites dans l'esprit du bâtiment initial en utilisant les mêmes matériaux mais avec un principe constructif plus léger limitant les nuisances du chantier sur le fonctionnement du site. En complément de l'existant, un nouveau parking a été aménagé pour favoriser l'accès des patients et praticiens. La réception des travaux est prévue à la fin du mois de juillet 2021.

## Les perspectives 2021

### Gymnase communautaire à Périers

- L'année verra le démarrage effectif des travaux de rénovation du gymnase complétés par des aménagements extérieurs, financés par la ville de Périers, réorganisant le stationnement autour des extensions nouvellement créées. Le chantier, mené en favorisant l'insertion des personnes éloignées de l'emploi et le réemploi des matériaux se déroulera sur environ 18 mois. Une nouvelle collaboration avec WEST ENERGIES devrait aussi être mise en œuvre afin de déployer des panneaux photovoltaïques sur la couverture de la salle de sports.

### Zone d'activités de l'Étrier à La Haye

- Au cours de l'année 2021 sera également lancé le projet d'aménagement de la zone d'activités de l'Étrier située sur la commune de La Haye. Après une phase d'études, menée au cours du premier semestre, les travaux devraient débuter à l'automne afin d'accueillir de nouvelles implantations d'entreprises en 2022.

### Nouveau bâtiment communautaire à Périers

- En réponse à l'évolution des besoins des services communautaires, un nouveau bâtiment devra également être construit en 2021 pour accueillir le personnel et les véhicules de collecte des déchets ainsi que les services techniques intervenant sur le secteur de Périers.

## Les missions

Pour rendre accessibles à l'ensemble des usagers du territoire les espaces publics, les commerces et services, la Communauté de Communes conduit spécifiquement les deux missions suivantes : l'animation de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité (cf. les commissions) et l'élaboration des Plans de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics (PAVE). En parallèle, la Communauté de Communes exerce ses compétences avec la volonté que ses actions contribuent à offrir une qualité de vie satisfaisante dans tous les domaines à tous les âges de la vie, quelles que soient les différences, et tout handicap confondu.

## Les réalisations 2020

- Achèvement des travaux de mise en accessibilité de la maison intercommunale de La Haye.
- Renouvellement des membres de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité.

## Les perspectives 2021

- Animation de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité et définition d'un cadre de travail sur les projets et les thématiques communautaires ou communaux pour faciliter la prise en compte de l'accessibilité pour tous.
- Finaliser et actualiser, en continu, le tableau de recensement des données en matière d'accessibilité (ERP, voirie, logements...) en accompagnant les communes dans la recherche des informations.
- Dresser un état d'avancement des Ad'ap communautaires et communaux en lien avec les services de l'État.
- Établir un bilan de l'existant en matière de registres d'accessibilité.

## Chiffres clefs

ERP : Etablissement Recevant du Public

796 ERP sur le territoire

25 ERP communautaires dont

> 8 accessibles

> 12 en cours d'accessibilité

# Aire d'accueil des gens du voyage

## Les missions

Au titre de ses compétences obligatoires, la Communauté de Communes exerce la compétence relative à l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage. L'action de la collectivité doit ainsi répondre aux attentes du schéma départemental d'accueil des gens du voyage validé en novembre 2019 pour une période de 6 ans.

En effet, afin de permettre aux gens du voyage de circuler librement, de stationner dans des conditions décentes et d'éviter toutes installations illicites pouvant générer des difficultés de coexistence entre les personnes, chaque département dispose d'un schéma dont l'objectif est, d'une part, de prévoir des équipements d'accueil des gens du voyage via la création d'aires permanentes d'accueil, d'aires de grands passages et de terrains familiaux par les établissements publics de coopération intercommunale. D'autre part, ce schéma vise à faciliter l'accès des gens du voyage aux dispositifs de droit commun par un accompagnement social spécifique.

Sur le territoire communautaire se situe une aire d'accueil aménagée pour une capacité de 16 places. Cet équipement est destiné aux gens du voyage itinérants dont les séjours ne peuvent excéder 9 mois. Chaque place prévoit le stationnement d'une caravane, de son véhicule de traction et éventuellement de sa remorque ainsi qu'un accès facilité à un branchement d'eau, d'électricité et à une évacuation d'eaux usées.

## Les réalisations 2020

- L'aire d'accueil communautaire, située à Périers, ne répondant plus aux normes de sécurité incendie suite aux nombreuses dégradations, est fermée administrativement depuis le mois de décembre 2016. Par conséquent, une des actions du schéma départemental d'accueil des gens du voyage prévoit sa remise en état, dans un délai de deux ans suivant l'approbation du schéma.
- Parallèlement, le schéma prévoit également la réalisation de terrains familiaux locatifs, destinés à l'installation prolongée de résidences mobiles, dont un pourrait être aménagé sur la commune de Périers, si un besoin est clairement identifié. Aussi, dans le prolongement de l'avis favorable de principe donné par le conseil communautaire le 23 mai 2019, la Communauté de Communes a autorisé la signature en décembre 2020 d'une convention avec l'État pour réaliser une Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale, dite MOUS, afin de préciser les besoins en matière d'accueil des gens du voyage. Cette MOUS a vocation à rechercher des solutions possibles pour chaque ménage volontaire suivant les contraintes techniques et financières.

## Les perspectives 2021

- Dans le cadre de la convention de MOUS signée avec l'Etat, une consultation des entreprises a été engagée fin 2020 afin de retenir, en début d'année 2021, un bureau d'études à même de réaliser cette prestation. Cette dernière, prévue pour environ 12 mois, s'articule autour de 3 phases :
  - une mise en contexte correspondant à un état des lieux relatif à l'accueil des gens du voyage sur le territoire intercommunal.
  - un diagnostic social et environnemental des familles stationnant sur l'aire d'accueil de Périers.
  - l'étude des scénarii permettant d'opérer un choix quant au devenir de l'aire d'accueil de Périers et/ou la création d'un terrain familial.

Il est à noter que l'État assure, par le biais de cette convention, un financement de l'étude à hauteur de 50 % de la dépense subventionnable, plafonnée à 40 000 € TTC.

Les conclusions de cette étude, complétée le cas échéant par des travaux d'aménagement, doivent permettre de concourir à la résorption des occupations illégales de terrain par des caravanes et des roulottes.

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20210708-R-A-COCM-2020-AU  
Date de télétransmission : 23/07/2021  
Date de réception préfecture : 23/07/2021



# Fourrière animale

## Les missions

Après une période transitoire, la Communauté de Communes a décidé en 2019 de conventionner avec l'association Passerelles vers l'emploi pour la gestion du service de fourrière communautaire.

Pour rappel, la réglementation prévoit que tout animal en état de divagation ou accidenté demeure sous la responsabilité du Maire de la commune où l'animal a été trouvé. Le Maire sollicite ensuite la Communauté de Communes pour prendre en charge l'animal au sein de la fourrière animale communautaire, que celle-ci soit gérée en régie ou via un prestataire avec laquelle la collectivité signe une convention. Si à l'issue d'une période minimale de 8 jours et après des démarches pour rechercher son propriétaire, l'animal n'a pas retrouvé son maître, il doit être placé dans un refuge ou euthanasié sur décision du Maire.


## Les réalisations 2020


- Malgré les conditions sanitaires, le service de fourrière animale a maintenu son activité. Toutefois, le fonctionnement de l'association s'est trouvé modifié avec des périodes d'ouverture réduites et l'arrêt des déplacements. Les services communautaires se sont donc réorganisés afin de poursuivre la prise en charge des chiens errants.

## Les perspectives 2021


- Continuation du partenariat avec l'association Passerelles vers l'emploi, permettant en parallèle l'examen par les élus communautaires des compétences facultatives afin de proposer, suivant l'orientation retenue, un retour éventuel de cette compétence vers les communes.

## Chiffres clefs

 10 chiens perdus ou errants ont été signalés à la Communauté de Communes par leurs propriétaires ou des élus communaux.

 9 chiens pris en charge par les services communautaires contre 7 chiens en 2019

Dépenses incluant les coûts de personnel

 14 160 €

# Incendie, secours et sécurité

## Les missions

### INCENDIE

Dans le cadre du service de secours et de lutte contre l'incendie, la communauté de communes a versé au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS 50) une contribution de 709 400 € pour l'année 2020.

### SECOURS

La Communauté de Communes finance les renforts de :

- gendarmerie pendant la saison estivale en prenant en charge l'hébergement des gendarmes dans un logement loué à la commune de Pirou (855 €)
- la Garde Républicaine en décembre pour la protection des parcs à huîtres sur le littoral communautaire. La Communauté de Communes a pris en charge l'hébergement des cavaliers aux gîtes communautaires de Créances et l'assurance couvrant la mortalité des chevaux (319 €).

### SÉCURITÉ

La Communauté de Communes recrute des nageurs-sauveteurs par le biais de la SNSM (Société Nationale de Sauvetage en Mer) pour assurer la surveillance des plages de Pirou et de Saint-Germain-sur-Ay pendant les mois de juillet-août. Chaque poste de secours est doté d'un chef de poste, d'un adjoint au chef de poste et de sauveteurs qualifiés : 3 sauveteurs à Pirou et 2 sauveteurs à Saint-Germain-sur-Ay. La Communauté de Communes finance la formation des nageurs-sauveteurs à hauteur de 7 € par sauveteur et par jour de service. Par ailleurs, elle prend en charge les dépenses de fonctionnement des postes de secours sur la base d'un forfait de 460 € par postes, les dépenses de fournitures, de consommables et d'entretien du canot sur la base d'un forfait de 1 500 € par poste, ainsi que l'achat d'électrodes pour les défibrillateurs. Les communes de Pirou et de Saint-Germain-sur-Ay mettent à disposition gratuitement des logements pour héberger les sauveteurs recrutés.

## Les réalisations 2020

### SECOURS

- Le Centre Régional de la Conchyliculture (CRC) s'est engagé à prendre en charge 50 % des frais supportés par la Communauté de Communes, en réglant directement une partie des frais de pension des chevaux.

### SÉCURITÉ

- L'accueil des nageurs-sauveteurs s'est fait dans le cadre d'un protocole sanitaire lié à la COVID-19.

## Les perspectives 2021

- Pas de modification envisagée dans le fonctionnement actuel.

## Chiffres clefs sur la surveillance des plages

Rémunération des nageurs-sauveteurs

€ 42 468 €

Subvention versée à la SNSM pour la formation des sauveteurs

€ 2 583 €

Participation à l'achat de fournitures et de consommables

€ 3 920 €

Participation aux frais pour l'achat d'un boîtier DAE, de piles et électrodes pour les défibrillateurs

€ 900 €

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20210708-R-A-COCM-2020-AU  
Date de télétransmission : 23/07/2021  
Date de réception préfecture : 23/07/2021

## Relais d'Assistants Maternels (RAM)

### Les missions

Les Relais d'Assistants Maternels (RAM) sont des lieux d'information, de rencontre et d'échange au service des parents et des assistants maternels. Ils ont pour objectif d'améliorer l'accueil individuel en milieu rural et de participer à l'observation des conditions locales d'accueil du jeune enfant. Les parents et les futurs parents peuvent y recevoir gratuitement des conseils et des informations sur l'ensemble des modes d'accueil (collectif, individuel...) et en matière du droit du travail. Les professionnels peuvent être informés sur les conditions d'accès et d'exercice de ces métiers, sur les différentes aides et accéder à des matinées d'éveil avec les enfants et à des temps d'échanges de pratiques professionnelles. Des matinées parents/enfants sont également proposées sur les deux RAM communautaires. La Communauté de Communes gère directement les RAM à La Haye et à Périers. Le RAM de Lessay est géré par la Maison du Pays de Lessay et financé en partie par la collectivité.

### Les réalisations 2020

- Année impactée par la crise sanitaire :
  - 4 mois d'ouverture des matinées d'éveil au lieu de 10 mois.
  - Gestion des accueils d'urgence lors du confinement.
  - Gestion de la transmission d'information et des directives sanitaires (aux familles et assistants maternels).
  - Mise en place de nouvelles pratiques de communication et utilisation de la visio pour garder le contact avec les usagers.
  - Création de vidéos pédagogiques pour les enfants, familles et assistants maternels.
  - Accompagnement à la parentalité des familles.
  - Accompagnement de la mise en place des protocoles chez les assistants maternels et les MAM.

### Les perspectives 2021

- Reconduction des actions en cours suivant les protocoles sanitaires.
- Organisation d'une nouvelle édition de la Semaine Nationale de la Petite Enfance sur les trois pôles (La Haye, Lessay et Périers) en tenant compte des conditions sanitaires.
- Mise en œuvre du projet RAM unique sur le territoire.
- Réflexion sur la sortie des Animations Parents/Enfants en lien avec la Charte Famille.

## Chiffres clefs sur les pôles de La Haye et Périers



84 assistants maternels en activité



348 places dont 48 en Maisons d'Assistants Maternels



53 assistants maternels et 145 enfants ont participé aux ateliers d'éveil



52 familles ont participé aux ateliers familles



1 834 contacts reçus sur les temps de permanence



121 naissances



8 868 contacts émis sur les temps de permanence  
Augmentation liée à la crise mais aussi à l'acquisition du logiciel qui permet de redéfinir le comptage des contacts

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20210708-R-A-COCM-2020-AU  
Date de télétransmission : 23/07/2021  
Date de réception préfecture : 23/07/2021

# Maisons d'Assistants Maternels (MAM)

## Les missions

Afin de proposer un accueil collectif Maison d'Assistants Maternels (MAM) qualitatif et répondant aux besoins du territoire, la Communauté de Communes propose deux types de conventions aux associations en charge de la gestion des MAM pour une durée de trois ans avec un soutien financier :

- Dégressif pour les MAM en création, afin de les accompagner dans leur installation sur le territoire et supporter les charges de fonctionnement supplémentaires liées à cette mise en place.
- Incitatif pour les MAM existantes souhaitant intégrer la démarche qualité que nous voulons développer autour de l'accueil petite enfance sur notre territoire.

### Agréments pour les conventionnements de MAM

- **1<sup>ère</sup> année de conventionnement :**
  - 500 € par agrément de convention de création d'une MAM
  - 100 € par agrément de convention pour les MAM existantes
- **2<sup>ème</sup> année de conventionnement :**
  - 250 € par agrément de convention de création d'une MAM
  - 100 € par agrément de convention pour les MAM existantes
- **3<sup>ème</sup> année de conventionnement :**
  - 100 € par agrément de convention de création d'une MAM
  - 100 € par agrément de convention pour les MAM existantes

### Conditions d'éligibilité des MAM signataires

- Avoir au moins un parent membre actif au sein du bureau
- Avoir au moins 2 assistants maternels agréés habitant sur la Communauté de Communes
- Adapter le fonctionnement aux besoins d'accueil des enfants périscolaires, en situation de handicap, des accueils atypiques, d'urgence, etc.
- Participer aux animations du Relais d'Assistants Maternels (RAM)
- Se former régulièrement en équipe
- Fournir un projet pédagogique, un règlement intérieur, etc.
- Un bilan d'activité (condition pour le versement de la subvention)

## Les réalisations 2020

- Renouvellement du dispositif de financement des MAM.
- 4 MAM du territoire ont conventionné avec la Communauté de Communes : Créances, La Haye, Périers et Saint-Martin d'Aubigny.
- Pas de nouvelle ouverture de MAM mais fermeture de la MAM de Lithaire (commune déléguée de Montsenelle) - en attente de repreneur.

## Les perspectives 2021

- Nouveaux conventionnements prévus : Lithaire (commune déléguée de Montsenelle), Millières et Le Plessis-Lastelle.
- Renouvellements prévus : Créances et Saint-Martin d'Aubigny.
- Faire évoluer le conventionnement au vu du bilan.
- Retravailler les conditions d'éligibilité avec la commission.

## Chiffres clefs

### Subventions



5 850 €

2 250 € pour la MAM à La Haye

1 200 € pour les MAM  
à Créances, à Saint-Martin-d'Aubigny et à Périers

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20210708-R-A-COCM-2020-AU  
Date de télétransmission : 23/07/2021  
Date de réception préfecture : 23/07/2021

## Nouvelles Activités Périscolaires (NAP)

### Les missions

Les Nouveaux temps d'Activités Périscolaires (NAP) accueillent les enfants de 2 à 12 ans, après l'école. Complémentaires de l'école, les NAP, aux enjeux éducatifs multiples, s'inscrivent entre le temps scolaire et le temps familial. Les activités éducatives proposées contribuent à : participer au développement et à l'épanouissement de l'enfant, favoriser l'accès de tous les enfants aux pratiques culturelles, artistiques et sportives, développer le vivre ensemble et la citoyenneté, ou encore valoriser les compétences des enfants. La Communauté de Communes gère les NAP sur les pôles de proximité de la Haye et de Périers. Sur Lessay, les NAP sont gérées par la Maison du Pays de Lessay et financées en partie par la collectivité.

Avec la crise sanitaire, les NAP ont eu lieu du 6 janvier au 13 mars 2020 sur Périers, le RPI Marchésieux/Feugères/Saint-Martin d'Aubigny, La-Haye-du-Puits, Bolleville, Créances et Saint-Germain-sur-Ay. À la rentrée scolaire, seules les NAP de Périers et de Saint-Germain-sur-Ay ont été maintenues.

### Les réalisations 2020

#### Actions innovantes

- Participation au Festival Départemental d'Accompagnement à la Scolarité 2019-2020, organisé par la CAF de la Manche, l'Éducation Nationale et l'Atelier Canopé, avec l'école de Marchésieux. Obtention du 1<sup>er</sup> prix pour la réalisation du film d'animation « Sébastien et la Polar team ». La classe PS-TPS a choisi de raconter l'histoire qui lie leur école à l'explorateur Sébastien Dos Santos Borges. 27 enfants et quelques parents ont participé à la création de l'histoire, des décors (en classe) et des personnages (temps NAP).
- Mise en place de réunions avec tous les acteurs éducatifs intervenant à l'école de Périers. Démarche interrompue par la COVID mais qui a permis de renforcer le dialogue avec tous les acteurs éducatifs, de faire ressortir des problématiques et de trouver ensemble des solutions.

#### Autres activités éducatives

- Citoyenneté et écocitoyenneté : Land 'Art, jeux collectifs « Vivre en société », débats philo « Quoi de neuf ? », ateliers sur les émotions...

- Expérimentation et manipulation : fabrication d'une voiture écopropulsée, découverte de la programmation robotique avec l'Espace Public Numérique (EPN) de Périers, des énergies renouvelables, de l'astronomie...
- Ouverture culturelle et expression : Art in English, Graff via le travail de Jeroen Erosie, découverte des visages fantastiques de l'artiste Xavier Noe, initiation à la danse africaine, urbaine et moderne, lectures animées de Mme Valise, atelier chant, poésie, théâtre, cirque...
- L'éducation au numérique avec les EPN.
- Éducation sportive : sports collectifs, sports innovants, sports de raquette, jeux d'opposition, sports de pleine nature...

### Les perspectives 2021

- Continuer de développer les projets avec les enseignants : correspondance avec une école en Afrique, langage avec les classes de CP et CE1 et construction d'une 2<sup>ème</sup> ruche à l'école de Périers.
- Réenclencher les réunions Mairie/École/NAP à Périers quand la situation sanitaire sera stable.
- Continuer le travail autour du vivre ensemble en s'appuyant sur les Compétences Psychosociales.

## Chiffres clefs de 2020-2021 (école de Périers - élémentaire)



**117** enfants scolarisés  
(semaine de 4,5 jours)



**106** enfants inscrits aux NAP soit **90 %** des enfants scolarisés

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20210708-R-A-COCM-2020-AU  
Date de télétransmission : 23/07/2021  
Date de réception préfecture : 23/07/2021

# Accueils Collectifs de Mineurs (ACM)

## Les missions

Les Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) accueillent les enfants à partir de 4 ans sur La Haye, les mercredis et les vacances scolaires de 7 h 30 à 19 h maximum (selon les besoins des familles), et dès leur scolarisation sur Périers. Les ACM, espaces complémentaires de l'action éducative de la famille et de l'école, favorisent la prise d'initiatives, l'expérimentation et l'autonomie en rendant les enfants et les jeunes acteurs de leur vie. Ils y apprennent à vivre ensemble dans le respect des différences et y pratiquent des activités variées : sportives, culturelles, artistiques, scientifiques et techniques, de découverte de la nature et de leur environnement, etc. La Communauté de Communes gère les ACM à La Haye et à Périers, et finance en partie ceux gérés par la Maison du Pays de Lessay (Créances, Lessay, Pirou, Saint-Germain-sur-Ay) et celui de Familles Rurales de Marchésieux.

## Les réalisations 2020

- Malgré la situation sanitaire et les protocoles changeant, chacun est resté mobilisé afin d'accueillir correctement les enfants et familles.

### Projet Inclusion

- Accueil de 2 enfants en situation de handicap à l'ACM de Périers les mercredis et pendant les vacances. Pas d'enfants cette année sur La Haye.
- Projet d'accueil inclusif en partenariat avec l'IME de Coutances sur les mercredis matins à l'ACM de Périers : 3 jeunes de l'IME avec leurs éducateurs. Ce projet a pris fin en mars avec la crise sanitaire.

### Plan mercredi

- Évaluation du plan mercredi et maintien des actions autour des Compétences Psychosociales (CPS). Les agents formés en 2019 ont pu mettre en pratique leurs compétences et permettre aux enfants de s'écouter, de prendre en considération l'autre, de communiquer de façon plus calme.

### "Vacances apprenantes" - Été 2020

- Soutien financier de l'État pour répondre au besoin d'expériences collectives et de remobilisation des savoirs après la période de confinement.
- Mise en place d'une offre éducative définie suite à un état des lieux avec les directeurs d'écoles sur l'impact de la crise sanitaire sur les enfants.
- Projets avec le service culturel (animation autour du livre) ; projets avec l'Espace Public Numérique et Manche Numérique (initiation à la réalité virtuelle auprès des 6-10 ans) ;

activités scientifiques, artistiques, découverte du monde et activités autour des CPS, etc.

### Impacts de la crise sanitaire

- Fermeture des centres pendant le confinement puis mise en place d'un service minimum les mercredis et vacances d'avril
- Annulation des mini camps, des nuitées et des sorties inter-centres.

### Septembre à décembre 2020

- Ouverture des mercredis à la journée sur la Haye suite au retour de la semaine à 4 jours dans les écoles, et délocalisation de l'accueil le mercredi dans l'école maternelle du Chat Perché afin d'avoir une salle de sieste et d'accueillir les enfants à partir de 3 ans en fin d'année.
- Ouverture de l'ACM de Périers 1 semaine à Noël.

## Les perspectives 2021

- Reprise des échanges pour l'organisation de mini camps sur l'été 2021.
- Reconduction des Plans mercredis avec de nouveaux objectifs et un travail sur le territoire.
- Continuer le travail sur le vivre ensemble avec les CPS : continuer à sensibiliser les équipes.
- Projet inclusion avec l'IME de Coutances.
- Étudier les modalités d'ouverture des vacances de Noël 2021 sur le territoire.
- Mise en place d'un projet commun sur le territoire : "La culture s'anime en Normandie".
- Impliquer les équipes dans le développement durable et l'économie circulaire.

## Chiffres clefs



Le nombre d'enfants n'a pu être évalué en raison du changement de logiciel



5 697 journées

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20210708-R-A-COCM-2020-AU  
Date de télétransmission : 23/07/2021  
Date de réception préfecture : 23/07/2021



# Dispositif 2S2C : Sport, Santé, Culture, Civisme

## Les missions

Suite au confinement, les services de l'État ont mis en place un dispositif de continuité scolaire pour permettre d'organiser les enseignements en groupes restreints lorsque les conditions sanitaires ne pouvaient être respectées. Sur le temps scolaire, les élèves, qui ne pouvaient être directement pris en charge par un professeur, ont pu bénéficier, de mai à juillet 2020, d'activités sportives et culturelles encadrées par des animateurs qualifiés. La participation des enfants à cet accueil a été laissée à l'appréciation des familles. L'objectif de ces activités était un prolongement des apprentissages et une complémentarité de l'enseignement. Elles devaient favoriser la resocialisation et le renforcement de la confiance en soi après la période du premier confinement de mars. Elles se sont déroulées dans le cadre des règles sanitaires applicables et en collaboration avec l'équipe éducative. La Communauté de Communes a géré la mise en place du dispositif sur le pôle de La Haye et de Périers, et financé celui géré par la Maison du Pays de Lessay sur les sites scolaires du pôle de proximité de Lessay.

## Les réalisations 2020

### Écoles de Marchésieux et de Périers

- Activités physiques et sportives « enrichir sa pratique sportive en découvrant d'autres activités sportives », éveil musical au réveil de la sieste, lecture animée « découvrir le kamishibai », activités culturelles « exprimer ses émotions » et « découvrir des artistes et des œuvres contemporains qui utilisent le graphisme », scientifique « expérimenter le processus de création d'une graine à une plante », écocitoyenne « découverte des insectes, sensibilisation au monde des abeilles et à l'importance de la biodiversité », civique « engagement d'une réflexion sur la solidarité et l'aide aux plus vulnérables ».

### Écoles de Bolleville et de La-Haye-du-Puits (communes déléguées de La Haye)

- Activités physiques et sportives « parcours sportifs, tir à l'arc », activités artistiques et culturelles « jeux d'improvisations théâtre, yoga, arts plastiques », activités scientifiques « C'est pas sorcier », activités numériques « jeux ludiques en lien avec les programmes et les sites proposés par l'Éducation Nationale », activités

de découverte de l'environnement « jardinage, Land Art, aménagement de gîtes à insectes », activités civiques et d'éducation à la citoyenneté « dessins pour les personnes âgées et les soignants », activités écocitoyennes « activités autour de la pollution, l'eau et le tri des déchets ».

### Bénéfices pour les enfants

- Les animateurs ont redoublé d'imagination et ont fourni un énorme travail afin de répondre au plus près des attentes des enfants présents. Ainsi les enfants inscrits ont pu bénéficier d'activités de qualité, adaptées à leur âge et à chaque moment de la journée. Ces activités sont venues compléter les apprentissages mis en place par les enseignants, tout en privilégiant le besoin et le rythme des enfants, et en respectant les règles imposées par le contexte sanitaire en vigueur.

### Partenariat

- Le dispositif n'a pas permis de garder un lien avec les partenaires locaux que sont les associations locales puisque seul le personnel communautaire a été réquisitionné pour ces actions. À l'inverse, le partenariat a pu être renforcé entre les écoles, via les équipes enseignantes, et les animateurs.

## Chiffres clefs



16 classes touchant 169 enfants répartis en groupes (4 à 15 enfants selon les sites et les activités)



2 à 3 animateurs par jour sur les différentes écoles des pôles de La Haye et de Périers

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20210708-R-A-COCM-2020-AU  
Date de télétransmission : 23/07/2021  
Date de réception préfecture : 23/07/2021

## Espaces Jeunes

### Les missions

La Communauté de Communes gère l'espace jeunes de Périers. L'espace jeunes à Périers est un lieu d'accueil, d'information et d'activités pour les jeunes de 11 à 17 ans et les familles du territoire. Ouvert les mercredis et vacances scolaires (sauf à Noël) de 13 h 30 à 18 h et les vendredis en semaines scolaires de 17 h à 19 h, il a pour objectif d'inciter les adolescents à devenir acteurs de leurs territoire, loisirs, développement et parcours de vie. Il favorise les rencontres entre les jeunes et propose des activités en partenariat avec les acteurs locaux. Les espaces jeunes à Créances et Lessay sont gérés par la Maison du Pays de Lessay et financés en partie par la collectivité. Sur le pôle de La Haye, il existe un Ados Club au service des sports.

### Les réalisations 2020

- Accompagnement de projets de jeunes : projet d'autofinancement pour un séjour à Paris (isite de la ville et musée) – Annulé en raison de la COVID.
- Actions pour développer la mobilité des jeunes mais annulées avec la crise sanitaire. Seule la sortie au Carnaval de Granville a pu avoir lieu.
- Actions partagées :
  - Mise en place d'une animation « réalité virtuelle » en partenariat avec les Espaces Publics Numériques (EPN).
  - Stage de théâtre d'impro mis en place en partenariat avec Vincent POSE en continuité du collège sur les vacances de février.
  - Participation à l'Escape Game organisé par la Ludothèque (en partenariat avec l'animatrice de l'espace jeunes de Périers) sur l'été.
- Ouverture et activité de l'espace jeunes :
  - Fermé de mars à mi-juin : les animateurs ont été présents sur les réseaux sociaux comme promeneurs du net pour prendre des nouvelles et garder contact avec les jeunes pendant le confinement. Ils ont publié des informations habituelles et des activités sur le bien être. Ils ont proposé deux Stop Motion et créé des jeux d'énigmes pour inciter les jeunes à participer.
  - Ouvert tous les jours en été : les équipes ont limité les déplacements et privilégié les activités sur le territoire.
- Reprise en septembre avec un changement d'organisation afin de respecter les contraintes sanitaires (nombre de jeunes limité, port du masque obligatoire) entraînant une forte baisse de la fréquentation. Les animateurs ont mis en place des actions pour redynamiser l'espace jeunes et remobiliser les jeunes.
- Confinement de novembre : ouverture sur inscription avec un nombre restreint de jeunes (beaucoup de 6<sup>ème</sup>, perte des lycéens et des « grands » du collège).

### Les perspectives 2021

- Accompagnement aux démarches participatives.
- Poursuite des actions de mobilité : sorties dans les villes avoisinantes (Caen, Rennes...) en transport en commun (train, tram).
- Développement des actions de prévention : échange autour de la réalité virtuelle avec les médiateurs Espaces Publics Numériques du territoire, participation à un concours régional sur la mixité au travail, mise en place de jeux autour des compétences psychosociales le mercredi, mise en place d'un Escape Game avec la ludothèque.
- Réécriture du Projet Pédagogique en intégrant l'action des Promeneurs du Net.

## Chiffres clefs



**135** jeunes accueillis sur Périers | **60 %** des collégiens de Périers



**3 618** demi-journées

Diminution du nombre de jeunes en raison de la crise sanitaire.

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20210708-R-A-COCM-2020-AU  
Date de télétransmission : 23/07/2021  
Date de réception préfecture : 23/07/2021

# Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)

## Les missions

Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) est un dispositif CAF à côté de l'école visant à fournir l'appui et les ressources dont les jeunes ont besoin pour réussir leur scolarité, en créant des conditions favorables à leur développement et à leur épanouissement. Il s'adresse aussi aux parents de façon à les accompagner dans la scolarité de leurs enfants. Les objectifs, qui ont été définis avec l'équipe éducative du collège de Périers, visent à redonner confiance aux jeunes et à apprendre par des méthodes et approches différentes, autour d'activités favorisant : la participation, la coopération, les compétences psychosociales (CPS), la concentration, l'argumentation, la gestion du stress, la mémorisation, le calcul mental, le graphisme, la lecture, l'expression orale. La Communauté de Communes gère directement le CLAS du Collège de Périers. Celui de Lessay est géré par la Maison du Pays de Lessay et financé en partie par la collectivité. Sur le pôle de La Haye, il n'existe pas de CLAS.

## Les réalisations 2019- 2020

### Le CLAS à Périers propose :

● **Aux jeunes** : des ateliers divers les lundis, jeudis et vendredis de 13 h à 14 h en période scolaire :

- Jeux de société avec la valorisation des compétences par le jeu, découverte du théâtre d'improvisation, cuisine, découverte de la robotique avec Bluebot et Ozobot.

- Participation aux activités prévues mais non réalisées :

- Match de théâtre d'improvisation avec les collégiens de Saint-Jean de Daye (à cause de la crise sanitaire).

- Festival de l'Accompagnement à la Scolarité organisé par la CAF (le collège n'a pas souhaité s'y investir du fait de l'annonce tardive).

● **Aux familles** : des temps d'échange et d'information :

- Mise en place en septembre 2019 avec le collège d'un café parents sur l'utilisation des outils en distanciel (Pronote, ENT de L'éduc de Normandie, site du collège, compte Facebook) en partenariat avec le médiateur Espace Public Numérique (10 participants dont 3 collégiens).

- Publications et partage d'informations sur le compte Facebook de l'animatrice Promeneuse du Net, sur la thématique parentalité, l'aide en période de confinement (contacts des institutions, démarches dématérialisées, etc.), soutien psy (maisons des ados, ARS, FilSantéJeunes, etc.).

● **Aux professionnels** :

- Participation au réseau départemental des CLAS, animé par l'UDAF, la CAF et le REAAP.

## Les perspectives 2021

- Réflexion sur la pertinence des ateliers au vu du faible taux de participation.

- Révision des objectifs 2020/2021 à partir du nouveau référentiel de la CAF.

## Chiffres clefs



10 ateliers proposés sur le temps du midi chaque semaine  
dont 3 organisés par le service Enfance-Jeunesse



37 collégiens différents accueillis sur les ateliers



18

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20210708-R-A-COCM-2020-AU  
Date de télétransmission : 23/07/2021  
Date de réception préfecture : 23/07/2021  
séances réalisées

# Interventions au collège

## Les missions

Les ateliers Santé s'inscrivent dans le plan d'actions du Comité d'Éducation à la Santé et la Citoyenneté du Collège de Périers. Ils ont pour missions de :

- Participer à l'éducation à la santé, à la sexualité
- Informer les jeunes et prévenir les conduites à risques
- Valoriser les compétences psychosociales
- Développer et favoriser l'estime de soi
- Faciliter l'expression des jeunes et la prise d'initiative

Ils sont mis en place sur les temps scolaires au sein du Collège de Périers.

## Les réalisations 2019-2020

- Les actions de sensibilisation, auprès des 6<sup>èmes</sup> sur l'entente collective par le jeu, ont eu lieu en novembre 2019 et en mars 2020 (2 classes sur les 3). La dernière programmée en avril n'a pas eu lieu à cause de la pandémie.
- L'organisation des actions sur la puberté avec les élèves de 5<sup>ème</sup> a été compliquée puisque le recrutement d'intervenants spécialistes pour l'interaction d'adolescents en pleine mutation sur ce thème est très difficile. Elles n'ont pu être programmées à cause des mesures sanitaires.
- La visite du centre médico-social de Carentan n'a pas pu avoir lieu : chaque année, les élèves de 3<sup>ème</sup> rencontrent des professionnelles spécialistes de la contraception et du respect de l'autre dans la relation amoureuse (consentement, protection des mineurs, prévention des IST, IVG...) dans des locaux dédiés, gratuitement et sous couvert d'anonymat.
- L'animation sur le réseau social Facebook (permanences en direct, publications et partages) a permis de rester en contact avec les jeunes. En partageant et relayant les informations des partenaires de santé comme la Maison des Adolescents de Saint-Lô, présents eux-aussi sur Internet, les actions de santé ont changé

de lieux et s'organisent aussi en virtuel et en visioconférence, avec HappyVisio (soutenu par l'ARS- Agence régionale de santé).

- Les jeunes fréquentant le collège et l'espace jeunes font part des frustrations quotidiennes à cause des mesures sanitaires : port du masque, gestes barrières, distanciation, prise de température, déficit d'information et d'écoute des jeunes dû à l'absence prolongée de l'infirmière au collège (arrêt de travail non remplacé), aucun intervenant extérieur admis dans les locaux et pas de brassage autorisé (hors groupe classe), déprime face au manque de convivialité et d'échanges avec les acteurs locaux (collège, clubs sportifs, espace jeunes, etc.).
- Les jeunes se voient en dehors des structures et investissent les réseaux sociaux qui sont le lieu/ le moyen de communiquer entre eux et avec les acteurs locaux.

## Les perspectives 2021

- Reprendre contact avec les partenaires (ARS, ANPAA, IREPS, CeGIDD, CPEF, etc.).
- Reprogrammer les interventions spécialisées sur la thématique santé et adolescence.
- Retrouver le public en présentiel.

## Chiffres clefs



2 séances réalisées au lieu de 8 prévues :  
soit 2 classes de 6<sup>ème</sup> au lieu de 9 classes de 6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>



35 jeunes touchés au lieu de 180 jeunes l'année dernière

Depuis le confinement de mars 2020 :  
suspension des interventions de personnes extérieures au collège

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20210708-R-A-COCM-2020-AU  
Date de télétransmission : 23/07/2021  
Date de réception préfecture : 23/07/2021

## Les missions

Créer, maintenir le lien, écouter, conseiller, soutenir : les Promeneurs du Net (PDN), c'est une autre manière d'être en relation avec les jeunes sur Internet. Deux animatrices assurent une veille et une présence éducative sur le NET auprès des jeunes. Leur action est complémentaire à leur travail de terrain (espace jeunes et les temps du midi au collège de Périers), offre une présence éducative là où l'encadrement adulte fait encore trop défaut. Leurs missions sont de :

- Prévenir les conduites à risques
- Accompagner et informer les jeunes sur les réseaux sociaux
- Développer l'esprit critique face à l'information et à l'image
- Faciliter l'expression et la prise d'initiative des jeunes
- Informer et accompagner les parents sur l'importance de leur présence éducative sur le net

Il existe également 4 Promeneurs du net sur la Maison du Pays de Lessay, financés en partie par la collectivité.

## Les réalisations 2020

- Avec cette période particulière, présence constante des PDN sur les réseaux sociaux notamment pendant le premier confinement où le lien avec les jeunes se faisait uniquement via ces plateformes. Ils ont pu suivre leur état d'esprit.
- En plus des publications habituelles, concernant la prévention santé, sexualité et médias, les PDN jeunesse ont publié des informations et des activités sur le bien-être, créé deux Stop Motion et des jeux d'énigmes pour inciter les jeunes à participer et garder le lien avec eux.
- Prise de contact directement avec certains jeunes pour savoir comment se passait leur confinement. L'utilisation de Messenger leur a permis de questionner les jeunes sur leurs besoins du moment et de prendre de leurs nouvelles.
- Le public adolescent est l'un des plus impactés par le contexte sanitaire. Les lycéens et les étudiants ont des doutes et des difficultés à se projeter.

- Forte diminution de la fréquentation de l'espace jeunes.
- Annulation des interventions auprès des 5<sup>ème</sup> sur les réseaux sociaux au sein du collège de La Haye.

## Les perspectives 2021

- Retravailler le projet PDN et l'intégrer au projet pédagogique de l'espace jeunes afin de lier les deux quotidiennement dans le travail.
- Intervenir dans les collèges de La Haye et Périers.
- Achat de deux smartphones pour les animatrices PDN afin qu'elles soient présentes sur plusieurs réseaux (Messenger, Facebook, Instagram, Snapchat, Tik Tok,) et qu'elles puissent continuer à innover et être là où sont les jeunes.
- Intégrer les groupes de travail locaux du réseau PDN départemental afin de permettre aux professionnels PDN d'échanger.

## Chiffres clefs : page Facebook des animatrices PDN



490 amis (+ 45 par rapport à 2019)



800 interactions avec les jeunes (+ 180 par rapport à 2019)



50 % via les commentaires et les « like »



30 % par la messagerie instantanée



10 % en discussion différée via la messagerie



10 % via des publications sur la santé, l'emploi, la prévention, etc.

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20210708-R-A-COCM-2020-AU  
Date de télétransmission : 23/07/2021  
Date de réception préfecture : 23/07/2021

## Animations familles

### Les missions

La Communauté de Communes gère les animations familles de la Fourmilière au même titre que les actions familles du Relais d'Assistantes Maternelles de La Haye et de Périers pour les enfants de 0 à 3 ans et les animations familles en bibliothèque « Méli Mes Mots » gérées par le service culturel. Il existe un LAEP (Lieu d'Accueil Parents Enfants) géré par La Maison du Pays de Lessay et financé en partie par la communauté de communes. Les animations familles « La Fourmilière » accueillent les familles et leurs enfants à partir de 3 ans, les samedis matin pour des temps d'activités en famille sur Périers. Elles ont pour objectifs de soutenir les familles dans leur fonction parentale, lutter contre la sédentarité, favoriser le bien être, renforcer le partenariat existant avec les acteurs locaux et impliquer les parents dans la mise en place d'actions.

### Les réalisations 2020

#### Activités et temps fort 2020

- Janvier-février : très bon début d'année avec une moyenne de 20 personnes par animation (5 animations en présentiel).
- Mars à octobre et décembre : mise en place de 4 tutos bricolages, cuisine et de 2 Facebook live motricité.
- Novembre : 3 animations en présentiel avec un protocole sanitaire (complet à chaque fois).

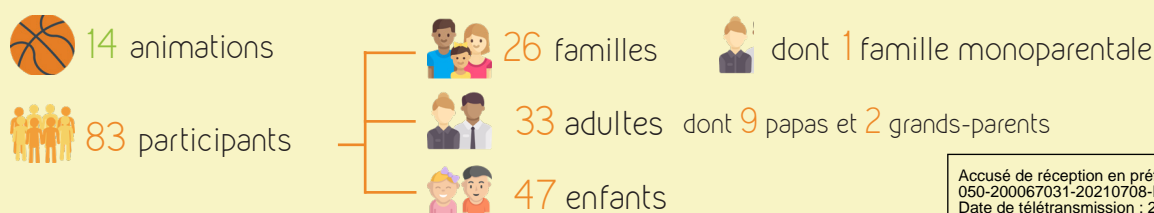
#### Actions prévues 2020, annulées du fait de la crise sanitaire

- 2<sup>ème</sup> édition de Bienvenue chez vous organisée avec les familles. Implication d'une famille dans l'animation d'un atelier cuisine.
- Marché de Noël à Caen, en train, en décembre 2020.
- Mise en place de nouveaux créneaux : en semaine après l'école.

### Les perspectives 2021

- Développer les animations familles sur le pôle de La Haye.
- Mettre en place un groupe de travail parentalité au sein de la commission enfance jeunesse et parentalité.
- Mettre en place un Facebook parentalité.
- Accompagner le projet famille : 2<sup>ème</sup> édition de Bienvenue chez vous en juin 2021.
- Impliquer une famille dans la mise en place d'un atelier cuisine péruvienne en mai 2021.
- Lutter contre la sédentarité : aller au marché de Noël à Caen en train.
- Mettre en place de nouveaux créneaux : en semaine après l'école de 17 h à 19 h.
- Ouvrir la participation aux personnes non accompagnées d'enfants en réponse à des demandes régulières (12 personnes recensées donc potentiellement plus).
- Proposer des animations familles grands-parents avec leurs petits-enfants.

## Chiffres clefs



Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20210708-R-A-COCM-2020-AU  
Date de télétransmission : 23/07/2021  
Date de réception préfecture : 23/07/2021



## Ludothèque

### Les missions

La ludothèque est un équipement culturel où se pratiquent le jeu libre, le prêt et des animations ludiques. Elle a pour objectifs :

- Mettre en place un lieu d'échanges et de rencontres
- Être un lieu ressource autour du jeu identifié sur le territoire
- Favoriser l'accessibilité à tous
- Permettre la découverte/redécouverte du jeu
- Être dans une démarche de développement durable

La ludothèque est ouverte 25 heures hebdomadaires du mardi au samedi sur 47 semaines, auxquelles s'ajoutent les Party Ludo mensuelles.

### Les réalisations 2020

- Depuis la reprise de l'activité après le premier confinement, le public est exclusivement accueilli sur rendez-vous ce qui a un fort impact sur la fréquentation.

- 1 852 passages sont enregistrés en 2020
  - dont 1 116 de janvier à mi-mars 2020.

- Sur les 11 évènements prévus, appelés « Party Ludo », seuls 3 ont eu lieu dont 1 en octobre qui, du fait des restrictions sanitaires, n'a pu accueillir toutes les personnes qui le souhaitent.

- Sur les 11 interventions prévues à la résidence autonomie Le Donjon à La Haye, seules 4 ont eu lieu.

- Les évènements interservices tels que la Party Ludo « Aux portes de la technologie » avec l'Espace Public Numérique et l'escape game à l'abbatiale de Lessay avec le service tourisme n'ont pu avoir lieu.

- De nouvelles actions ont également été mises en place en 2020 telles que la création et transmission d'un livret de jeux hebdomadaires aux adhérents pendant le deuxième confinement, la création d'un escape game pour les adolescents en collaboration avec l'espace jeunes du pôle de

Périers ou encore la mise en place de séances autour du jeu pour les seniors avec le service cohésion sociale dans le cadre du Plan Local Autonomie (PLA).

### Les perspectives 2021

- Les objectifs de 2020 n'ayant pu être atteints du fait de la crise sanitaire sont reconduits pour l'année 2021 :

- Réfléchir à des solutions pour faire face à la fréquentation de plus en plus importante si l'activité retrouve son rythme après la crise sanitaire.
- Poursuivre la mise en place d'actions interservices (service tourisme, EPN, service enfance-jeunesse-parentalité...).
- Lancer une réflexion sur la politique tarifaire.

## Chiffres clefs



112 abonnements  
dont 90 familles et 22 structures



917 heures d'ouverture  
sur 1 269 heures prévues (en mois de fermeture)

Actu de réception en préfecture  
050-200067031-20210708-R-A-COCM-2020-AU  
Date de télétransmission : 23/07/2021  
Date de publication : 23/07/2021

# Lecture publique

## Les missions

La lecture publique est l'ensemble des actions menées autour de la culture de l'écrit en général. Dans ce domaine, la Communauté de Communes intervient à plusieurs niveaux pour renforcer les actions déjà portées par les bibliothèques municipales et associatives du territoire.

Objectifs des animations en bibliothèque :

- Dynamiser la lecture publique
- Participer à la réussite scolaire

Objectifs du groupe de coopération des bibliothèques :

- Mutualiser les moyens pour la mise en place d'actions collectives et fédératrices
- Favoriser les échanges de savoirs et de compétences
- Rompre l'isolement des bibliothèques

## Les réalisations 2020

### • Animations en bibliothèque

- Des activités fortement impactées par la crise sanitaire : arrêt total de mi-mars à fin mai et en novembre 2020.

- Qu'elles soient en direction du jeune public dans le cadre du RAM ou des familles, 32 animations en bibliothèque étaient programmées par la Communauté de Communes en 2020. Le contexte sanitaire n'a permis le maintien que de 15 animations.

- Pour tenter de garder le lien avec le public, 4 podcasts ont été enregistrés par les bibliothécaires et animatrices de ces temps. Diffusés sur la chaîne Youtube de la COCM, ces enregistrements comptent plus de 350 écoutes.

- Une nouvelle action a également été mise en place en 2020. Deux séances de "Bébé signe" (initiation à la langue des signes) ont été proposées aux assistants maternels.

### • Animations à la résidence autonomie le Donjon

- Dans le cadre du Plan Local Autonomie, 11 animations étaient programmées pour l'année mais seulement 5 temps ont pu avoir lieu.

### • Groupe de coopération des bibliothèques

- Dans le cadre du projet "Brikol'art de la récup" :

- 30 événements programmés dont
  - > 3 expositions
  - > 4 ateliers animés par des artistes
  - > 23 animations proposées par les bibliothécaires et l'animatrice lecture publique de la Communauté de Communes. Ces temps étaient prévus dans 6 bibliothèques du territoire : Créances, La Haye, Lessay, Marchésieux, Périers et Pirou.

- Sur ces 30 événements, 4 ont été annulés suite aux mesures gouvernementales de novembre et 6 animations ont eu lieu à distance.

- 255 participants aux animations.

- Plus de 400 visiteurs aux expositions dont des scolaires.

- Près de 750 vues des animations à distance.

- Coût du projet (hors charges du personnel) : 1 287,21 €.

## Les perspectives 2021

- Les objectifs de 2020 n'ayant pu être tous atteints du fait de la crise sanitaire sont reconduits pour l'année 2021 :

- Proposer des pistes d'actions pour tenter de répondre aux besoins d'accompagnement recensés pour les animations en bibliothèque.

- Poursuivre la mise en place des actions menées (interventions au Donjon, atelier pour les 0-3 ans, Méli Mes Mots...).

- Développer les ateliers « Bébé signe ».

- Mettre en place un projet mêlant diverses pratiques culturelles dans le cadre du groupe de coopération des bibliothèques.

## Les missions

Depuis plus de 20 ans, le Conseil départemental de la Manche propose aux territoires manchois le dispositif « Villes en scène » pour que la culture soit partagée par tous. Partenaire de cette opération de diffusion de spectacles en milieu rural, la Communauté de Communes organise 6 à 7 spectacles par saison. Ce dispositif sur le territoire est mis en place avec la collaboration des communes qui, avec la mise à disposition de leur salle, sont des maillons indispensables.

## Les réalisations 2020

- Sur les 5 spectacles « tout public » programmés, seul un a eu lieu en janvier 2020. Un spectacle a été annulé, un a été reporté sur la saison 2020/2021 et deux sont reportés sur la saison 2021/2022.
- Sur les deux spectacles proposés aux établissements scolaires, un a été annulé en mai 2020 et l'autre a accueilli 339 enfants et 33 accompagnateurs en octobre 2020.
- Les deux compagnies dont les spectacles ont été annulés en 2020 ont bénéficié d'une indemnisation de la Communauté de Communes qui a elle-même bénéficié d'une subvention du Conseil départemental à ce titre. Le reste à charge de ces indemnisations pour la Communauté de Communes s'élève à 1 883 €.
- En avril 2020, la programmation de la saison 2020/2021 s'est faite exclusivement par des échanges de mails ou échanges téléphoniques avec les élus, les partenaires, le Conseil départemental...
- Les échanges avec les communes du territoire qui mettent à disposition les salles, ont été beaucoup plus nombreux, suite aux annulations et aux reports.

## Les perspectives 2021

- Poursuivre la mise en place des spectacles sur le territoire.
- Proposer au minimum un spectacle sur chaque ancien territoire communautaire.
- Organiser un spectacle destiné aux scolaires.
- Tenter de proposer des spectacles accessibles à l'ensemble des habitants du territoire (choix des esthétiques, spectacles le week-end, le mardi soir...).



## Zoom sur le seul spectacle tout public de 2020

Vendredi 27 janvier 2020 s'est tenu le spectacle "Iliade" à l'espace culturel de Lessay. Ce show mythologique de la Compagnie Abraxas a accueilli près de 120 spectateurs dont une quarantaine d'enfants.

# Conventions culturelles

## Les missions

Dans le cadre de ses compétences culturelles, la Communauté de Communes a signé deux conventions avec des associations culturelles, une avec l'école de musique et l'autre avec la compagnie Le théâtre en Partance. En tant qu'établissement d'enseignement artistique, l'école de musique située à La Haye est inscrite dans le SDEPAA (Schéma Départemental des Enseignements et des Pratiques Artistiques en Amateur). A ce titre, elle est subventionnée par le Conseil départemental et la Communauté de Communes. La convention triennale (2017-2018, 2018-2019, 2019-2020) signée avec la compagnie théâtrale a pris fin en juin 2020. Depuis septembre 2020, la Communauté de Communes et la compagnie ont signé un contrat de prestation de services de la durée de l'année scolaire, soit de septembre 2020 à juillet 2021. Les moyens et les objectifs restent les mêmes, soit :

- 150 heures d'intervention en milieu scolaire et 5 représentations de deux créations différentes
- Lutter contre l'illettrisme à travers la pratique du théâtre
- Découvrir une activité culturelle dans sa globalité.

## Les réalisations 2020

### • École de musique

- L'école de musique a fermé ses portes mi-mars pour les rouvrir mi-septembre et les refermer mi-octobre 2020.
- Tous les professeurs de l'école ont bénéficié du chômage partiel et les élèves n'ont pu suivre leurs cours de musique.
- La crainte de perdre des élèves à la rentrée de septembre 2020 a vite été effacée. De fait, l'école de musique du territoire est l'une de celles du département ayant eu le moins de perte d'élèves. Pour autant, certaines inquiétudes persistent en fonction de l'évolution de la situation sanitaire pour l'année à venir.

### • Le Théâtre en Partance

- Ce projet, destiné aux établissements scolaires, s'organise en année scolaire. Au cours de l'année 2019/2020, sur les 150 heures d'intervention prévues, 86 heures ont eu lieu. Pour ce qui est des spectacles, sur les 6 programmés, 4 ont eu lieu. 438 enfants scolarisés sur le territoire ont assisté à une représentation.


- Malgré le fait que toutes les actions prévues dans le cadre du projet n'aient pas pu avoir lieu, la Communauté de Communes a décidé de soutenir la compagnie en lui versant la totalité de la subvention.

## Les perspectives 2021

- Les objectifs de 2020, n'ayant pu être tous atteints du fait de la crise sanitaire, sont reconduits pour l'année 2021.
- **École de musique**
  - Finaliser la rédaction du projet d'établissement
- **Le Théâtre en Partance**
  - Reconduire cette convention qui prendra fin en juin 2021 en indiquant les conditions.

## Chiffres clefs

Montant de la subvention  
pour **l'école de musique**

 34 000 €

Montant de la subvention  
pour **Le Théâtre en Partance**

 15 000 €

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20210708-R-A-COCM-2020-AU  
Date de télétransmission : 23/07/2021  
Date de réception préfecture : 23/07/2021

# Cohésion sociale

## Plan Local Autonomie (PLA)

### Les missions

Le Plan Local Autonomie (PLA) est une politique expérimentale menée par la Communauté de Communes en partenariat avec le Conseil départemental de la Manche. Elle vise à favoriser le bien vieillir sur le territoire, à préserver l'autonomie des seniors et le maintien à domicile. Le PLA s'organise autour d'un programme de 25 actions et repose sur le travail mené par : Anne FAUVEL, Référente Prévention Seniors, dont la mission est d'informer et d'accompagner les personnes en perte d'autonomie et leur famille afin de leur apporter une réponse individualisée, et Stéphanie LEVALLOIS, Coordinatrice et animatrice de la vie sociale des seniors, chargée de la mise en place d'actions favorisant le lien social avec les partenaires du territoire.

### Les réalisations 2020

- Accompagnements de la Référente Prévention Seniors : depuis le déploiement du PLA, 727 seniors ont été accompagnés dans l'élaboration de leur projet individualisé (réévaluation du plan de soutien, aide au répit pour les aidants, aide aux démarches...). La coordination et la cohésion entre les partenaires en faveur du maintien à domicile ou pour l'habitat inclusif sont confortées par le maillage territorial développé.
- L'évaluation du PLA a permis d'appuyer la mise en place d'une politique communautaire en faveur des seniors et du bien vieillir. Elle a été présentée au comité de pilotage en novembre.
- Lancement de l'Assemblée pour le Bien Vieillir.
- Distribution d'un « kit confinement » à près de 100 personnes âgées repérées. Chaque kit comprenait : un dessin d'enfant réalisé au sein de la Communauté de Communes, une recette de cuisine proposée par le service jeunesse, une boîte de chocolats offerte par l'épicerie solidaire de La Haye, un livret de jeux créé par la ludothèque, des planches d'exercices physiques adaptés créés


par le service des sports, un jeu de cartes offert par le Crédit Agricole, des jeux de mémoire, la gazette du CLIC des Marais et un livre d'occasion.

- Mise en place d'un groupe de travail pour la création d'un « Guide Seniors » prévu en 2021.
- Travail partenarial avec les plateformes mobilité et habitat autour de projets communs.

### Les perspectives 2021

- Plusieurs actions ont dû être repoussées en raison du contexte sanitaire :
  - Un jardin partagé intergénérationnel au sein de la résidence autonomie du Donjon (MFR de La Haye, Service enfance-jeunesse de La Haye, La Hay'Épicerie, l'accueil de jour itinérant et les résidents du Donjon).
  - Un trombinoscope des élus référents seniors permettra aux habitants de mieux les identifier.
  - La réalisation d'un questionnaire auprès des personnes âgées isolées afin de finaliser l'étude de faisabilité d'une conciergerie itinérante.

## Zoom sur l'assemblée pour le bien vieillir



L'Assemblée pour le Bien Vieillir a pu être créée malgré le contexte sanitaire. Intronisée le 30 septembre 2020, elle comprend 20 membres qui ont élu : Martine HUET en tant que Présidente et Martine BERTAUX en tant que vice-présidente. Cette instance de réflexion participative et indépendante a pour but de favoriser l'échange et le dialogue. Son rôle est consultatif. L'assemblée bénéficie d'un soutien financier par le biais des coordinatrices du CLIC des Marais et du Plan Local Autonomie. Des sujets ont été abordés en 2021 : la mobilité et le numérique.

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20210708-R-A-COCM-2020-AU  
Date de télétransmission : 23/07/2021  
Date de réception préfecture : 23/07/2021

## Les missions

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, qui a été créé le 1<sup>er</sup> janvier 2018, a pour compétence unique la gestion de trois établissements pour personnes âgées :

- l'EHPAD La Haye-Montsenelle
- l'EHPAD Créances-Lessay
- la résidence autonomie le Donjon à La Haye

Un service dédié au secrétariat des assemblées et aux ressources humaines s'est structuré autour de deux agents. Ce service gère notamment la paye de l'ensemble des salariés du CIAS (soit une centaine de personnes). Deux bureaux ont été aménagés au sein de la résidence autonomie pour accueillir le secrétariat.

## Les réalisations 2020

### • CIAS

- Nomination d'un directeur du CIAS et responsable des ressources humaines. Celui-ci a pris ses fonctions le 6 janvier 2020. Il est en arrêt maladie depuis le 15 avril 2020.
- Renouvellement du conseil d'administration en septembre 2020 suite aux élections communautaires.
- Confinement des résidents des EHPAD du 17 mars au 11 mai 2020 du fait de la pandémie de COVID-19 (visites interdites).
- Versement de la « prime covid » aux agents particulièrement mobilisés par la crise sanitaire sur la période du 1<sup>er</sup> mars au 30 avril 2020.

### • EHPAD La Haye-Montsenelle

- Opération de rénovation, de mise en conformité et d'extension de l'EHPAD de Montsenelle (avec ouverture d'une unité Alzheimer) :
  - Désignation d'un assistant à maîtrise d'ouvrage (Oreka).
  - Décision de lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre et constitution d'un jury de concours.

### • EHPAD Créances-Lessay

- Poursuite des travaux de rénovation et extension de l'EHPAD Créances-Lessay (réfection de l'étanchéité des toitures des deux sites et agrandissement de la salle de restauration du site de Créances), sous la maîtrise d'ouvrage déléguée de la Communauté de Communes.

## Les perspectives 2021

### • EHPAD La Haye-Montsenelle

- Opération de rénovation, de mise en conformité et d'extension de l'EHPAD de Montsenelle : désignation d'un maître d'oeuvre et élaboration de l'avant-projet définitif.

### • EHPAD Créances-Lessay

- Travaux de rénovation et d'extension de l'EHPAD Créances-Lessay : achèvement des travaux.

### • Résidence autonomie

- Poursuite de la réflexion engagée en 2020 sur la reprise de la gestion de l'établissement par l'EHPAD de Périers.



## Espaces Publics Numériques (EPN)

### Les missions

Un Espace Public Numérique (EPN) est un endroit convivial, équipé de matériel informatique mis à la disposition des usagers originaires du territoire ou non. C'est un lieu ouvert à tous, petits et grands, débutants ou confirmés. Les usagers sont accueillis sur des temps libres ou dans le cadre d'ateliers d'initiation. La Communauté de Communes gère directement les EPN à La Haye et à Périers. L'EPN de Lessay est financé en partie par la collectivité mais est géré par la Maison du Pays de Lessay.

### Les réalisations 2020

#### Espace Public Numérique à La Haye

- Baisse générale de fréquentation en raison de l'arrêt des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) sur La Haye à la fin de l'année scolaire 2019-2020 et de la situation sanitaire dès le mois de mars 2020 : 742 passages au lieu de 2 633 en 2019. Cela donne par type d'activité :

- 67 % d'ateliers d'initiation
- 17 % d'usages libres
- 16 % d'activités accompagnées.

#### Espace Public Numérique à Périers

- Baisse de fréquentation moins flagrante à Périers du fait de l'absence d'activités scolaires. 505 passages pour l'année 2020 (700 en 2019) ont été comptabilisés dont 64 % représentent des personnes de plus de 60 ans, 25 % entre 18 et 60 ans et 11 % moins de 18 ans.

### Les perspectives 2021

- Mise en place d'un EPN itinérant sur l'ensemble du territoire, après l'annulation du projet en 2020, permettant aux habitants de pouvoir effectuer leur déclaration de revenu en ligne avec l'aide des médiateurs numériques.
- Participation au projet « Pass numérique » élaboré conjointement par le département de la Manche et Manche numérique qui doit permettre aux personnes éloignées du numérique d'accéder au sein des EPN de la Communauté de Communes.

## Zoom sur les appels à projet

Afin de permettre aux usagers des EPN d'utiliser du matériel récent, la collectivité a répondu à deux appels à projet.

- Le 1<sup>er</sup> appel à projet, émis par la Région Normandie, a financé l'achat de 5 ordinateurs pour remplacer ceux devenus obsolètes à l'EPN de La Haye (subvention de 3 067,30 € pour une dépense de 3 666,72 €).
- Le 2<sup>ème</sup> appel à projet, proposé par Manche Numérique, va permettre l'acquisition de 5 tablettes graphiques nécessaires pour la mise en place d'actions autour de la retouche photo et le dessin dans les 3 EPN. Le montant de la subvention est de 1 200 €, l'achat reste à finaliser.

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20210708-R-A-COCM-2020-AU  
Date de télétransmission : 23/07/2021  
Date de réception préfecture : 23/07/2021

## Les missions

Le Gouvernement a décidé au cours de l'année 2019 la mise en place d'un réseau France Services venant se substituer au dispositif MSAP (Maisons de Services Au Public). Le but est identique : permettre à chaque citoyen de procéder aux principales démarches administratives du quotidien au plus près de chez lui. La modification majeure porte sur le nombre de partenaires techniques que chaque espace France Services devra intégrer : aux 5 opérateurs « historiques » (CPAM, CAF, MSA, CARSAT, Pôle Emploi) viendront s'ajouter le Ministère de l'Intérieur, le Ministère de la Justice, la DGFIP et La Poste. Autre exigence : la présence de deux agents polyvalents formés à cet effet.

## Les réalisations 2020

- Temps d'échange le 12 février 2020 avec la sous-préfète, les partenaires, les maires, les vice-présidents de la Communauté de Communes, et les agents communautaires en contact avec des usagers : présentation du dispositif France Services et témoignage de la Maison du Pays de Lessay.
- Formation des 5 agents d'accueil des pôles de proximité de La Haye, Lessay et Périers (formation socle et formation délivrée par les partenaires).
- Labellisation France Services du site de Lessay le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Les pôles de La Haye et Périers sont reconnus comme « antennes ».
- Demande de labellisation des antennes de La Haye et Périers : audit des antennes par l'AFNOR le 19 novembre 2020.
- Réalisation de différents supports d'information en partenariat avec le service communication de la Communauté de Communes et la Maison du Pays de Lessay : plaquette de présentation, cartes de visite des conseillères France Services, carnet mémo, signalétique extérieure et intérieure.

## Les perspectives 2021

- Labellisation des antennes de La Haye et Périers.
- Adaptation des horaires de travail des conseillères France Services de façon à proposer une amplitude horaire d'ouverture de 31 h 15.
- Mise en œuvre d'une campagne de communication auprès du grand public et des primo-accueillants : maires et secrétaires de mairie notamment.
- Mise en place d'un comité de pilotage local avec une première réunion envisagée en septembre 2021.
- Temps d'information et d'échange avec les secrétaires de mairie.

## Chiffres clefs : les données de fréquentation des antennes

### Antenne France Services à La Haye

1 % COCM Habitat  
1 % COCM'obilité  
5 % Espace Public Numérique  
31 % France Services  
40 % Permanences  
5 % PC libre service  
17 % Visio-accueil

### Antenne France Services à Périers

36 %  
2 %  
12 %  
16 %  
29 %  
0 %  
5 %

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20210708-R-A-COCM-2020-AU  
Date de télétransmission : 23/07/2021  
Date de réception préfecture : 23/07/2021

## Les missions

Les Communautés de Communes Côte Ouest Centre Manche et Baie du Cotentin ont été repérées par l'Agence régionale de santé (ARS) à l'échelle départementale pour expérimenter un Réseau Territorial de Promotion de la Santé (RTPS). En effet, ces deux EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) présentent deux indicateurs statistiques défavorables alarmants : l'indicateur de mortalité prématurée (des moins de 65 ans) et l'indice de défavorisation sociale. Le RTPS servira de cadre réglementaire pour déployer un programme d'actions contribuant à améliorer le parcours de santé de la population.

## Les réalisations 2020

- Deux candidates au poste de coordonnateur ont été reçues par le jury de recrutement le 11 mars 2020, mais le jury n'a pas souhaité donner une suite favorable à ces candidatures. Le confinement a mis un frein à la suite de la procédure.

## Les perspectives 2021

- Modification des statuts de la Communauté de Communes pour prendre la compétence « promotion et prévention de la santé sur le territoire communautaire via des dispositifs de type Réseau Territorial de Promotion de la Santé (RTPS) et Contrat Local de Santé (CLS) ou autre dispositif similaire ».
- Relancer la procédure de recrutement du coordonnateur par la Communauté de Communes Baie du Cotentin. La Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche participera à hauteur de 50 % du reste à charge. Une convention financière devra être signée à cet effet entre les deux EPCI.
- Organiser un temps de rencontre avec les membres des bureaux des deux EPCI, la Région et le témoignage d'un coordonnateur.

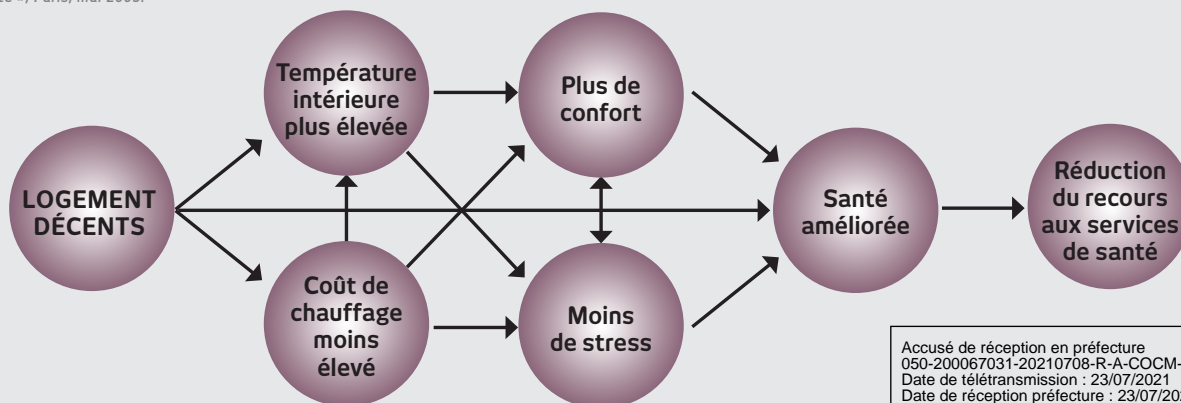
## Chiffres clefs : L'impact du logement sur les dépenses de santé

De nombreux facteurs ont une incidence sur la santé et la vie des populations : le logement, l'environnement, l'éducation, le travail, le sport, l'alimentation...

## Logement et santé

Un logement décent participe à l'instauration d'un cercle vertueux contribuant à l'amélioration de la santé de ses occupants et à la réduction des dépenses de santé.

Source : Green G. « Un nouveau cadre pour l'évaluation de l'impact des villes-santé européennes ». Présentation lors du séminaire « Évaluation des politiques et des actions locales de santé », Paris, mai 2009.



Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20210708-R-A-COCM-2020-AU  
Date de télétransmission : 23/07/2021  
Date de réception préfecture : 23/07/2021

# Pôles de santé

## Les missions

La Communauté de Communes a la compétence « gestion des PSLA (Pôles de Santé Libéraux et Ambulatoires) de La Haye et Lessay et de la maison médicale de Périers ». À ce titre, elle assure la maintenance technique des bâtiments et prend en charge tout type de travaux. Elle est l'interlocutrice des professionnels de santé qui exercent au sein des pôles et des candidats à l'installation.

## Les réalisations 2020

- Proposition de report du paiement des loyers aux professionnels impactés par une perte d'activité liée à la pandémie
- Contribution à la diffusion d'informations sur le nouveau portail web de la Région Normandie « Med'instal Normandie » et sur le site de Latitude Manche pour assurer la promotion des pôles de santé communautaires et susciter l'arrivée de nouveaux professionnels de santé.

### ● PSLA de La Haye

- Extension du PSLA de La Haye (aménagement de deux bureaux supplémentaires dans l'unité de médecine générale et construction d'une unité dentaire) :
  - Finalisation du projet avec le maître d'œuvre.
  - Attribution des marchés de travaux début août.
  - Démarrage des travaux en novembre.
- Départ de Mme VIEILLON, diététicienne, et reprise de son cabinet par Mme MOUCHEL, podologue.
- Arrivée de Mme BRISSAUD-WATEL, psychologue clinicienne.

### ● PSLA de Lessay

- Reprise du cabinet dentaire par le Dr FLAMBARD le 1<sup>er</sup> juin 2020.
- Départ de Mme DRENO, dermatologue, en mars 2020.

## Les perspectives 2021

### ● PSLA de La Haye

- Extension du PSLA de La Haye :
  - Fin du chantier fin juillet.
  - Ouverture au public en septembre.

### ● Maison médicale de Périers

- Accueil d'un deuxième médecin espagnol par le biais d'un cabinet de recrutement mandaté par la commune de Périers.

## Chiffres clefs : coûts des travaux d'extension du PSLA de La Haye et financement de l'opération

### Dépenses hors taxes

€ 677 781 €

### Recettes

- € 50 000 € (7 %) - Conseil départemental (contrat de territoire)
- € 100 000 € (15 %) - Région Normandie (contrat de territoire)
- € 210 000 € (31 %) - Dotation d'équipement des territoires ruraux
- € 317 781 € (47 %) - Communauté de Communes

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20210708-R-A-COCM-2020-AU  
Date de télétransmission : 23/07/2021  
Date de réception préfecture : 23/07/2021

# Transports à la personne

## Les missions

La collectivité est organisatrice secondaire du transport scolaire. Elle assure la gestion des accompagnatrices scolaires pour les élèves en maternelle. 16 accompagnatrices assurent la sécurité des élèves dans les bus scolaires, représentant en moyenne une durée hebdomadaire de 7 h 71 par accompagnatrice. Depuis 2019, la collectivité prend en charge 50 % du coût d'inscription des enfants scolarisés en primaire. De plus, elle participe financièrement au service public de transport à la demande avec une contribution de 4 969,90 € TTC pour le service « Manéo Proximité ». Enfin, elle dispose de la compétence « gestion du transport des élèves des écoles primaires sur le temps scolaire » et prend en charge les déplacements des élèves vers les piscines, les équipements ou actions communautaires et vers les cinémas du territoire. Ces déplacements sont organisés dans le cadre d'un marché passé avec Normandie Voyages, Collas Voyages et Laurent. Ces marchés englobent l'ensemble des déplacements effectués par les écoles sur le temps scolaire mais également ceux organisés dans le cadre des Accueils Collectifs de Mineurs et du service Sports.

## Les réalisations 2020

- Commande des transports : 191 transports réalisés à la demande des écoles vers des équipements entrant dans le périmètre de la compétence. Il y a eu une très grosse chute de commande de transport de la part des écoles pour l'année 2020, du fait du confinement du 17 mars au 10 mai 2020 et de la fermeture des équipements sportifs et culturels (en 2019, 451 transports réalisés).

## Les perspectives 2021


- Marché transport sur le temps scolaire : au cours de l'année 2021, le marché transport scolaire devra être relancé pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 31 décembre 2022.


## Chiffres clefs


### Répartition des trajets par destination

- 85 trajets vers la piscine à Coutances
- 47 trajets vers la piscine à Carentan
- 18 trajets vers la salle sportive à Créances
- 15 trajets vers la piscine à Saint-Sauveur-le-Vicomte
- 15 trajets vers le cinéma à Pirou
- 6 trajets vers le gymnase à Périers
- 2 trajets vers la piscine à Graignes
- 2 trajets vers le cinéma à La Haye
- 1 trajet vers la ludothèque à Périers

### Coût pour la Communauté de Communes des transports sur le temps scolaire

 9 497 €  
Pôle de La Haye

 16 542 €  
Pôle de Lessay

 9 683 €  
Pôle de Périers

### Répartition des trajets par école

- 51 trajets pour 1,2,3 Soleil Créances
- 24 trajets pour RPI Marchésieux, Feugères, Saint-Martin d'Aubigny
- 23 trajets pour RPI Gorges, Le Plessis-Lastelle
- 18 trajets pour Le Chat Perché à La Haye
- 16 trajets pour Sainte-Famille à Périers
- 15 trajets pour Montsenelle
- 13 trajets pour Saint-Germain-sur-Ay
- 9 trajets pour Vesly
- 7 trajets pour Notre-Dame à Créances
- 4 trajets pour Lessay
- 4 trajets pour Pirou
- 3 trajets pour Sainte-Marie à La Haye
- 2 trajets pour Bolleville (La Haye)
- 2 trajets pour Périers Publiques

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20210708-R-A-COCM-2020-AU  
Date de télétransmission : 23/07/2021  
Date de réception préfecture : 23/07/2021

Le rôle du service est d'organiser et mettre en œuvre la politique sportive définie par les élus.

Les objectifs sont :

- l'organisation d'animations et événements sportifs,
- la planification de l'utilisation des équipements sportifs,
- la gestion des activités de la base de char à voile,
- l'organisation des Forums des associations,
- l'accessibilité des pratiques via le dispositif « Va'Partout »,
- la participation à l'élaboration des projets de construction en matière d'équipements sportifs.

Le service est l'interlocuteur privilégié des établissements scolaires pour tous les sujets d'ordre sportif, des associations sportives et notamment le gestionnaire du Golf Centre Manche à Saint-Martin d'Aubigny.

## LE FONCTIONNEMENT DU SERVICE A ÉTÉ IMPACTÉ PAR LA COVID-19

Le premier confinement du 15 mars au 10 mai 2020 a entraîné :

- la fermeture des écoles.
- la fermeture de tous les équipements sportifs (de plein air et couvert).
- la fermeture de la base de char à voile.
- toutes les animations sportives ont été suspendues.
- les éducateurs sportifs se sont retrouvés en service fermé.

À partir du 11 mai 2020, les écoles ouvrent leurs portes et la pratique sportive de plein air est autorisée. Les équipements couverts restent fermés jusqu'au 15 juin 2020.

Puis, le deuxième confinement du 30 octobre au 5 décembre 2020 a entraîné de nouveau :

- la fermeture de tous les équipements sportifs.
- la fermeture de la base de char à voile.
- toutes les animations sportives sont de nouveau suspendues.
- les éducateurs sportifs sont en service réduit et se voient confier d'autres missions (animation en centre de loisirs, entretien du matériel de la base de char à voile...).

À partir du 27 novembre 2020, la pratique sportive de plein air est de nouveau autorisée.

Les équipements couverts restent fermés jusqu'au 14 décembre 2020.



# Base de char à voile

## Les missions

- Animer et encadrer les activités nautiques (char à voile, kayak, paddle et longe côte) avec la mise à disposition du personnel nécessaire au bon fonctionnement de l'école de char à voile.
- Administrer et gérer la base de char à voile.
- Développer et promouvoir l'activité char à voile, notamment en effectuant les démarches commerciales et de prospection pour la promotion de la base de char à voile (grand public, groupes, scolaires...).

Ces missions sont confiées à un responsable/moniteur. La base propose toute l'année du char à voile avec des séances et des stages, de l'initiation au perfectionnement, en passant par la balade. En parallèle, la base propose des ateliers girouette et cerf-volant pour les groupes de jeunes ou Accueils Collectifs de Mineurs.

## Les réalisations 2020

- Acquisition de matériels : renouvellement de 5 mâts et 12 voiles.
- Obtention du label Normandie Qualité Tourisme récompensant le travail effectué.
- Formation en interne de l'éducateur sportif APA (Benjamin LAVENANT) pour qu'il anime et encadre les séances de char durant l'été.
- Réalisation et édition d'un dépliant en version anglaise présentant les activités (tarifs, formules proposées, contact...).
- Traduction en anglais, sur le site internet de la Communauté de Communes, de la page présentant les activités.
- Fréquentation : très bonne fréquentation sur les deux mois d'été. Les moniteurs refusaient en moyenne une centaine de personnes par semaine.

## Les perspectives 2021

- Enrichir l'offre des activités proposées sur le site de la base de char à voile en proposant plus de séances de kayak de mer, paddle, et longe côte.
- Accueillir plus de clients en augmentant le nombre de chars : achat de 12 chars.
- Améliorer les conditions d'accueil pendant la haute saison.
- Avoir une réflexion avec le service technique pour améliorer l'état général du bâtiment.


## Chiffres clefs

Fermeture de la base de char à voile pendant 15 semaines (liées aux périodes de confinement)

- 16 mars au 22 mai 2020
- 30 octobre au 5 décembre 2020

Annulation de toutes les séances sur ces périodes représentant environ 930 personnes dont 500 scolaires

### Fréquentation

 1 502 personnes dont 1 204 sur juillet/août

- > 74 % de particuliers
- > 0 % de groupes scolaires hors Communauté de Communes
- > 3 % de groupes scolaires de la Communauté de Communes
- > 6 % de groupes jeunes des services de la Communauté de Communes
- > 3 % de groupes jeunes (accueils de loisirs, colonies de vacances...)
- > 2 % de groupes d'adultes
- > 12 % de stages individuels (4 séances)

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20210708-R-A-COCM-2020-AU  
Date de télétransmission : 23/07/2021  
Date de réception préfecture : 23/07/2021

# Activités sportives

## Les missions

La Communauté de Communes met en place des animations sportives pour les jeunes du territoire. A ce titre, trois éducateurs sportifs sont missionnés pour assurer la gestion et l'encadrement des activités sportives sur le pôle de La Haye. Ces activités sont ouvertes à tous les enfants du territoire communautaire :

- Sports Vacances : activités sportives proposées à chaque période de vacances scolaires pour les 8-16 ans.
- Sorties Ados Club : sorties organisées en concertation avec les jeunes de 12 à 17 ans. Une sortie a lieu à chaque période de vacances scolaires.
- Éveil sportif : activités sportives proposées aux enfants de 4 à 9 ans, une fois par semaine, de septembre à juin 2020.

## Les réalisations 2020

### Sports Vacances

- La COVID-19 a entraîné l'annulation des activités Sports Vacances de printemps.
- Mise en place de nouvelles activités : golf, frisbee/cirque, sorties VTT.
- Vacances de la Toussaint : nouveauté avec une ouverture pendant les deux semaines.

### Sorties Ados Club

- La COVID-19 a entraîné l'annulation des sorties Ados Club de l'été.

### Éveil sportif

- Depuis le mois de septembre, mise en place d'un nouveau créneau pour les enfants de 6 à 9 ans.
- Les séances d'éveil sportif ont été suspendues du 15 mars au 3 juillet et du 2 novembre au 18 décembre 2020.

## Les perspectives 2021

### Sports Vacances

- Ouvrir les activités Sports Vacances pendant deux semaines des vacances d'hiver et de printemps.
- Maintenir l'ouverture pendant le mois de juillet pour les vacances d'été.

### Éveil sportif

- Développer les ateliers d'éveil sportif sur le pôle de Périers.

## Chiffres clefs

### Sports Vacances

Participation


 148 enfants

Organisation


 30 activités

### Sorties Ados Club

Participation

 42 enfants

Organisation


 2 sorties

### Éveil sportif

Participation

 37 enfants

Organisation

 5 cycles d'activités

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20210708-R-A-COCM-2020-AU  
Date de télétransmission : 23/07/2021  
Date de réception préfecture : 23/07/2021

# Golf Centre Manche

## Les missions

La Communauté de Communes, dans le cadre de sa compétence « construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs et culturels d'intérêt communautaire », assure la gestion du Golf Centre Manche situé à Saint-Martin d'Aubigny.

## Les réalisations 2020

- Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, la société Eco Golf Centre Manche, dans le cadre d'un contrat de concession de service public, assure la gestion et l'exploitation du Golf Centre Manche.
- Travaux : rénovation du practice (drainage, changement du filet, pose d'un gazon sous le préau), rénovation de certains greens, réalisation d'une terrasse pour le club house.
- Le golf a été fermé lors du premier confinement (du 15 mars au 11 mai 2020).
- Les premières compétitions ont pu reprendre en juin. Deux compétitions ont rencontré un grand succès.
  - La première, la coupe du Président, a réuni 162 participants. Il s'agit d'un record pour cette compétition.
  - La seconde, le PRO AM, a regroupé une vingtaine de joueurs professionnels. Ce type d'événement est une première dans la Manche.
- En septembre 2020, lancement de l'école de golf qui regroupe 34 enfants.
- La première réunion du comité de gestion s'est déroulée le 3 décembre 2020.

## Les perspectives 2021

- Consolider l'ensemble des actions engagées en 2020.
- Augmenter le nombre de pratiquants.

## Chiffres clefs


### Compte administratif annuel

 201 223 € HT dont  
Prévision : 214 000 € HT


### Investissement

 70 000 €

### Nombre d'abonnés

 194 abonnés

### Nombre de green-fees (forfait)

 1 555 green-fees

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20210708-R-A-COCM-2020-AU  
Date de télétransmission : 23/07/2021  
Date de réception préfecture : 23/07/2021

## Forums des associations

### Les missions

La Communauté de Communes organise les forums des associations, fin août – début septembre. Le but est de promouvoir les activités organisées par les associations locales. Celles-ci se réunissent et présentent au public leurs activités.

### Les réalisations 2020

- La crise sanitaire a conduit à une annulation des forums des associations.

### Les perspectives 2021

- Organisation des forums au cours du week-end du 3 et 4 septembre 2021.

# Dispositif Va'Partout

## Les missions

Dans le cadre de sa politique d'accès aux activités sportives et culturelles, la Communauté de Communes propose le dispositif Va'Partout.

Il s'adresse aux enfants de 3 à 11 ans, habitant sur le territoire communautaire et scolarisés en maternelle, élémentaire, CNED (Centre National d'Enseignement à Distance) ou en IME (Institut Médico-Educatif).

Pour 5 €, l'enfant obtient 6 coupons offrant des réductions d'une valeur de 48 € :

- 4 coupons pour une valeur de 40 € pour une pratique sportive ou artistique sur le territoire
- 1 coupon pour un spectacle de Villes en Scène
- 1 coupon de réduction de 4 € pour les cinémas de Pirou ou La Haye.

## Les réalisations 2020

- Reconduction du dispositif Va'Partout à l'ensemble du territoire.
- 37 associations sportives et culturelles ont adhéré au dispositif.


## Les perspectives 2021

- La Communauté de Communes souhaite maintenir ce dispositif.


## Chiffres clefs sur l'année scolaire 2019-2020

### Inscriptions

Adhésions au dispositif


 622 enfants

Utilisation des coupons

 515 enfants

### Utilisation par type de coupons

 90 % Sport et culture

 35 % Cinéma

 4 % Villes en Scène

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20210708-R-A-COCM-2020-AU  
Date de télétransmission : 23/07/2021  
Date de réception préfecture : 23/07/2021

# Soutien aux associations

## Les missions

La Communauté de Communes intervient en soutien aux associations du territoire à travers ses compétences facultatives : mise à disposition de structures, de personnels et de moyens financiers aux associations culturelles et sportives d'intérêt communautaire et soutien aux associations d'intérêt communautaire évoluant dans l'action sociale. Ces compétences s'exercent par le biais :

- du versement de subventions
- de la mise à disposition d'éducateurs sportifs auprès d'associations sportives contre remboursement par les associations concernées de la rémunération des agents
- de la mise à disposition des équipements sportifs communautaires.

## Les réalisations 2020

### Subventions aux associations

● L'attribution de subventions se fait conformément à un règlement adopté en 2018 :

- Dans une logique de proximité et d'efficacité, les demandes de subvention de fonctionnement des associations sportives et culturelles sont orientées vers les communes.
- La Communauté de Communes peut accorder une subvention exceptionnelle aux associations pour financer une manifestation ponctuelle, n'ayant pas un caractère répétitif, ou un investissement pour un projet spécifique.
- Les projets présentés devront être rattachés à une des compétences communautaires et devront avoir un rayonnement significatif à l'échelle du territoire communautaire.

### Financement des interventions des éducateurs sportifs au sein des associations sportives

● Suite au rapport de la CLECT, versement aux communes de La Haye, Créances, Lessay, Marchésieux et Périers d'une attribution de compensation (AC) correspondant aux montants précédemment engagés par la Communauté de Communes. Ces AC devront permettre aux

communes de subventionner les associations qui font appel à des éducateurs sportifs qualifiés.

- La Haye : 20 232 € - 5 associations concernées (SMH Handball, SMH Tennis de Table, Tennis Club Haytillon, Gymnastique Volontaire Haytillonne et Groupement Football Mer, Monts, Marais puis SMH Football).
- Lessay : 8 450 € - 1 association concernée (Groupement Football Jeunesse de l'Ay).
- Périers : 1 600 € - 5 associations concernées (Groupement Football Elan Sportif des Marais, Périers Sport Football, Périers Sport Tennis, Périers Sport Judo et Périers Sport Handball).

## Les perspectives 2021

### Subventions aux associations

● Poursuite de la politique de soutien aux projets portés par les associations sportives.

### Financement des interventions des éducateurs sportifs au sein des associations sportives

- La Communauté de Communes versera :
  - Secteur de La Haye : 20 232 €
  - Secteur de Lessay : 8 450 €
  - Secteur de Périers : 6 450 €

## Chiffres clefs

### Subventions versées aux associations



8 800 € versés  
à des associations culturelles



1 000 € versés  
à une association à caractère social



17 400 € versés aux collèges



510 923 € versés dans le cadre de conventions pluriannuelles : Maison du Collège Duales de Marchésieux, école de Périers, établissements maternels, sections sportives des collèges...

Accusé de réception en préfecture  
15/07/2021 10:28:17  
Date de télétransmission : 23/07/2021  
Date de réception en préfecture : 23/07/2021



# Mise à disposition des équipements sportifs

## Les missions

La Communauté de Communes gère et entretient plusieurs équipements sportifs :

- 3 gymnases multisports
- 2 salles sportives
- 1 salle spécifique de tennis
- 1 skate parc
- 6 terrains de football
- 2 dojos.

Ces installations sont mises à disposition gratuitement des établissements scolaires et associations sportives du territoire. Des conventions de mise à disposition sont signées avec chaque utilisateur. Les structures de la Communauté de Communes et de la Maison du Pays (service des Sports, Accueils Collectifs de Mineurs, espace jeunes) utilisent également ces équipements. Un planning d'utilisation annuel est élaboré en concertation avec les différents utilisateurs. Au cours de l'année, les associations sportives et les établissements scolaires peuvent faire des demandes particulières pour l'organisation de manifestations ponctuelles.

## Les réalisations 2020

- Rénovation du skate parc sur le pôle de La Haye pour un coût de 46 383,15 €. Ce projet a été co-financé avec la commune de La Haye avec un fonds de concours d'un montant de 12 562,10 €. L'Etat a attribué une subvention d'un montant de 13 528,42 € dans le cadre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux).
- La COVID-19 a entraîné la fermeture des équipements sportifs couverts du 15 mars au 15 juin et du 30 octobre au 14 décembre.

## Les perspectives 2021

- La Communauté de Communes, dans le cadre de sa compétence « construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire », va engager le projet de rénovation du gymnase de Périers.
- Rétrocession à la commune de La Haye du skate parc.

## Chiffres clefs

### Equipements sportifs

Utilisation



26 associations



13 établissements scolaires

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20210708-R-A-COCM-2020-AU  
Date de télétransmission : 23/07/2021  
Date de réception préfecture : 23/07/2021

# Compte administratif 2020

## Le résultat du budget principal et des budgets annexes

### Le budget principal

	Dépenses	Recettes	Résultat 2019	Part affectée à l'investissement
<b>INVESTISSEMENT</b>	1 768 532,51 €	2 507 045,93 €	- 764 859,51 €	
<b>FONCTIONNEMENT</b>	13 417 295,43 €	15 084 193,97 €	5 668 883,47 €	284 258,23 €
<b>TOTAL</b>	<b>15 185 827,94 €</b>	<b>17 591 239,90 €</b>	<b>4 904 023,96 €</b>	<b>284 258,23 €</b>

	Résultat 2020	Résultat de clôture	Solde RAR 2020	Résultat de clôture avec RAR
<b>INVESTISSEMENT</b>	738 513,42 €	- 26 346,09 €	1 144 505,91 €	1 118 159,82 €
<b>FONCTIONNEMENT</b>	1 666 898,54 €	7 051 523,78 €		7 051 523,78 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 405 411,96 €</b>	<b>7 025 177,69 €</b>	<b>1 144 505,91 €</b>	<b>8 169 683,60 €</b>

### Les budgets annexes

	Dépenses	Recettes	Résultat 2019	Part affectée à l'investissement
<b>TOTAL</b>	<b>1 801 263,70 €</b>	<b>1 561 185,78 €</b>	<b>- 324 425,95 €</b>	<b>70 979,17 €</b>

	Résultat 2020	Résultat de clôture	Solde RAR 2020	Résultat de clôture avec RAR
<b>TOTAL</b>	<b>- 240 077,92 €</b>	<b>- 635 483,04 €</b>	<b>363 395,30 €</b>	<b>- 272 087,74 €</b>

### Le total général

	Dépenses	Recettes	Résultat 2019	Part affectée à l'investissement
<b>TOTAL</b>	<b>16 987 091,64 €</b>	<b>19 152 425,68 €</b>	<b>4 579 598,01 €</b>	<b>355 237,40 €</b>

	Résultat 2020	Résultat de clôture	Solde RAR 2020	Résultat de clôture avec RAR
<b>TOTAL</b>	<b>2 165 334,04 €</b>	<b>6 389 694,65 €</b>	<b>1 507 901,21 €</b>	<b>7 897 595,86 €</b>

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20210708-R-A-COCM-2020-AU  
Date de télétransmission : 23/07/2021  
Date de réception préfecture : 23/07/2021

## ZONES D'ACTIVITÉS AMÉNAGÉES - TERRAINS DISPONIBLES

### • Budget Parc d'Activités Côte Ouest

	Dépenses	Recettes	Résultat 2019	Part affectée à l'investissement
INVESTISSEMENT	2 241 €	32 904,29 €	- 30 663,29 €	
FONCTIONNEMENT	35 729,49 €	2 241 €	74 621,78 €	
SOUS-TOTAL	37 970,49 €	35 145,29 €	43 958,49 €	0 €

	Résultat 2020	Résultat de clôture	Solde RAR 2020	Résultat de clôture avec RAR
INVESTISSEMENT	30 663,29 €	0 €		0 €
FONCTIONNEMENT	- 33 488,49 €	41 133,29 €		41 133,29 €
SOUS-TOTAL	- 2 825,20 €	41 133,29 €	0 €	41 133,29 €

### • Budget Zone d'Activités Mare aux Raines

	Dépenses	Recettes	Résultat 2019	Part affectée à l'investissement
INVESTISSEMENT	156 527,26 €	156 527,26 €	0 €	
FONCTIONNEMENT	191 427,41 €	191 427,41 €	0 €	
SOUS-TOTAL	347 954,67 €	347 954,67 €	0 €	0 €

	Résultat 2020	Résultat de clôture	Solde RAR 2020	Résultat de clôture avec RAR
INVESTISSEMENT	0 €	0 €		0 €
FONCTIONNEMENT	0 €	0 €		0 €
SOUS-TOTAL	0 €	0 €	0 €	0 €

### • Budget Zone d'Activités de La Canurie

	Dépenses	Recettes	Résultat 2019	Part affectée à l'investissement
INVESTISSEMENT	44 961,96 €	40 000 €	75 150,01 €	
FONCTIONNEMENT	51 709,69 €	51 709,69 €	0 €	
SOUS-TOTAL	96 671,65 €	91 709,69 €	75 150,01 €	0 €

	Résultat 2020	Résultat de clôture	Solde RAR 2020	Résultat de clôture avec RAR
INVESTISSEMENT	- 4 961,96 €	70 188,05 €		70 188,05 €
FONCTIONNEMENT	0 €	0 €		0 €
SOUS-TOTAL	- 4 961,96 €	70 188,05 €	0 €	70 188,05 €

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20210708-R-A-COCM-2020-AU  
Date de télétransmission : 23/07/2021  
Date de réception préfecture : 23/07/2021

● Budget Zone d'Activités Gaslonde

	Dépenses	Recettes	Résultat 2019	Part affectée à l'investissement
INVESTISSEMENT	41 835,10 €	26 640,19 €	15 194,91 €	
FONCTIONNEMENT	46 885,46 €	46 885,46 €	0 €	
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>88 720,56 €</b>	<b>73 525,65 €</b>	<b>15 194,91 €</b>	<b>0 €</b>

	Résultat 2020	Résultat de clôture	Solde RAR 2020	Résultat de clôture avec RAR
INVESTISSEMENT	- 15 194,91 €	0 €		0 €
FONCTIONNEMENT	0 €	0 €		0 €
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>- 15 194,91 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

● Budget Zone d'Activités Saint-Patrice-de-Claids

	Dépenses	Recettes	Résultat 2019	Part affectée à l'investissement
INVESTISSEMENT	0 €	0 €	- 24 711,31 €	
FONCTIONNEMENT	27 €	27 €	0 €	
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>27 €</b>	<b>27 €</b>	<b>- 24 711,31 €</b>	<b>0 €</b>

	Résultat 2020	Résultat de clôture	Solde RAR 2020	Résultat de clôture avec RAR
INVESTISSEMENT	0 €	- 24 711,31 €		- 24 711,31 €
FONCTIONNEMENT	0 €	0 €		0 €
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>0 €</b>	<b>- 24 711,31 €</b>	<b>0 €</b>	<b>- 24 711,31 €</b>

● Budget Zone d'Activités de La Porte des Boscqs

	Dépenses	Recettes	Résultat 2019	Part affectée à l'investissement
INVESTISSEMENT	3 523,95 €	3 523,95 €	0 €	
FONCTIONNEMENT	4 402,21 €	4 402,21 €	0 €	
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>7 926,16 €</b>	<b>7 926,16 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

	Résultat 2020	Résultat de clôture	Solde RAR 2020	Résultat de clôture avec RAR
INVESTISSEMENT	0 €	0 €		0 €
FONCTIONNEMENT	0 €	0 €		0 €
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20210708-R-A-COCM-2020-AU  
Date de télétransmission : 23/07/2021  
Date de réception préfecture : 23/07/2021

## ZONES D'ACTIVITÉS AMÉNAGÉES - PROJET D'AMÉNAGEMENT

### • Budget Zone d'Activités de l'Étrier

	Dépenses	Recettes	Résultat 2019	Part affectée à l'investissement
INVESTISSEMENT	0 €	0 €	- 455 360,86 €	
FONCTIONNEMENT	3 665 €	3 665 €	0 €	
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>3 665 €</b>	<b>3 665 €</b>	<b>- 455 360,86 €</b>	<b>0 €</b>

	Résultat 2020	Résultat de clôture	Solde RAR 2020	Résultat de clôture avec RAR
INVESTISSEMENT	0 €	- 455 360,86 €		- 455 360,86 €
FONCTIONNEMENT	0 €	0 €		0 €
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>0 €</b>	<b>- 455 360,86 €</b>	<b>0 €</b>	<b>- 455 360,86 €</b>

### • Budget Zone d'Activités Ermissé

	Dépenses	Recettes	Résultat 2019	Part affectée à l'investissement
INVESTISSEMENT	0 €	0 €	0 €	
FONCTIONNEMENT	0 €	0 €	0 €	
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

	Résultat 2020	Résultat de clôture	Solde RAR 2020	Résultat de clôture avec RAR
INVESTISSEMENT	0 €	0 €		0 €
FONCTIONNEMENT	0 €	0 €		0 €
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

## GESTION DE BÂTIMENTS - ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

### • Budget Commerce Solidaire

	Dépenses	Recettes	Résultat 2019	Part affectée à l'investissement
INVESTISSEMENT	23 003,17 €	26 587,42 €	- 8 645,03 €	
FONCTIONNEMENT	25 509,61 €	42 340,59 €	8 645,03 €	8 645,03 €
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>48 512,78 €</b>	<b>68 928,01 €</b>	<b>0 €</b>	<b>8 645,03 €</b>

	Résultat 2020	Résultat de clôture	Solde RAR 2020	Résultat de clôture avec RAR
INVESTISSEMENT	3 584,25 €	- 5 060,78 €	- 11 770,20 €	- 16 830,98 €
FONCTIONNEMENT	16 830,98 €	16 830,98 €		16 830,98 €
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>20 415,23 €</b>	<b>11 770,20 €</b>	<b>- 11 770,20 €</b>	<b>0 €</b>

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20210708-R-A-COCM-2020-AU  
Date de télétransmission : 23/07/2021  
Date de réception préfecture : 23/07/2021

## GESTION DE BÂTIMENTS - PÔLES SANTÉ

### • Budget Pôles de Santé - La Haye - Lessay - Périers

	Dépenses	Recettes	Résultat 2019	Part affectée à l'investissement
INVESTISSEMENT	368 886,90 €	51 961,35 €	- 109 170 €	
FONCTIONNEMENT	272 302,73 €	354 404,03 €	0 €	0 €
SOUS-TOTAL	641 188,82 €	406 365,38 €	- 109 170 €	0 €

	Résultat 2020	Résultat de clôture	Solde RAR 2020	Résultat de clôture avec RAR
INVESTISSEMENT	- 316 924,74 €	- 426 094,74 €	376 069 €	- 50 025,74 €
FONCTIONNEMENT	82 101,30 €	82 101,30 €		82 101,30 €
SOUS-TOTAL	- 234 823,44 €	- 343 993,44 €	376 069 €	32 075,56 €

## GESTION DE BÂTIMENTS - ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

### • Budget Bâtiment STATIM

	Dépenses	Recettes	Résultat 2019	Part affectée à l'investissement
INVESTISSEMENT	0 €	0 €	0 €	
FONCTIONNEMENT	63 673 €	63 673 €	0 €	0 €
SOUS-TOTAL	63 673 €	63 673 €	0 €	0 €

	Résultat 2020	Résultat de clôture	Solde RAR 2020	Résultat de clôture avec RAR
INVESTISSEMENT	0 €	0 €	0 €	0 €
FONCTIONNEMENT	0 €	0 €		0 €
SOUS-TOTAL	0 €	0 €	0 €	0 €

### • Budget Bâtiment Relais

	Dépenses	Recettes	Résultat 2019	Part affectée à l'investissement
INVESTISSEMENT	21 427,06 €	18 977,95 €	3 530,52 €	
FONCTIONNEMENT	26 616,11 €	26 616,11 €	0 €	0 €
SOUS-TOTAL	48 043,17 €	45 594,06 €	3 530,52 €	0 €

	Résultat 2020	Résultat de clôture	Solde RAR 2020	Résultat de clôture avec RAR
INVESTISSEMENT	- 2 449,11 €	1 081,41 €	0 €	1 081,41 €
FONCTIONNEMENT	0 €	0 €		0 €
SOUS-TOTAL	- 2 449,11 €	1 081,41 €	0 €	1 081,41 €

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20210708-R-A-COCM-2020-AU  
Date de télétransmission : 23/07/2021  
Date de réception en préfecture : 23/07/2021



## ÉQUIPEMENT SPORTIF

### • Budget Golf

	Dépenses	Recettes	Résultat 2019	Part affectée à l'investissement
INVESTISSEMENT	12 252,73 €	58 084,85 €	- 58 025,32 €	
FONCTIONNEMENT	4 835,68 €	17 028,88 €	58 025,32 €	58 025,32 €
SOUS-TOTAL	17 088,41 €	75 133,73 €	0 €	58 025,32 €

	Résultat 2020	Résultat de clôture	Solde RAR 2020	Résultat de clôture avec RAR
INVESTISSEMENT	45 832,12 €	- 12 193,20 €	0 €	- 12 193 €
FONCTIONNEMENT	12 193,20 €	12 193,20 €		12 193 €
SOUS-TOTAL	58 025,32 €	0 €	0 €	0 €

## SERVICE PUBLIC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

### • Budget Office de Tourisme

	Dépenses	Recettes	Résultat 2019	Part affectée à l'investissement
INVESTISSEMENT	7 107,80 €	9 182,96 €	11 305,86 €	
FONCTIONNEMENT	116 803,30 €	56 955,04 €	60 950,63 €	
SOUS-TOTAL	123 911,10 €	66 138 €	72 256,49 €	0 €

	Résultat 2020	Résultat de clôture	Solde RAR 2020	Résultat de clôture avec RAR
INVESTISSEMENT	2 075,16 €	13 381,02 €	0 €	13 381,02 €
FONCTIONNEMENT	- 59 848,26 €	1 102,37 €		1 102,37 €
SOUS-TOTAL	- 57 773,10 €	14 483,39 €	0 €	14 483,39 €

### • Budget Service Public d'Assainissement Non Collectif

	Dépenses	Recettes	Résultat 2019	Part affectée à l'investissement
INVESTISSEMENT	146 575 €	157 582,43 €	- 4 308,82 €	
FONCTIONNEMENT	129 335,89 €	117 837,71 €	59 034,62 €	4 308,82 €
SOUS-TOTAL	275 910,89 €	275 420,14 €	54 725,80 €	4 308,82 €

	Résultat 2020	Résultat de clôture	Solde RAR 2020	Résultat de clôture avec RAR
INVESTISSEMENT	11 007,43 €	6 698,61 €	- 903,50 €	5 795,11 €
FONCTIONNEMENT	- 11 498,18 €	43 227,62 €		43 227,62 €
SOUS-TOTAL	- 490,75 €	49 926,23 €	- 903,50 €	49 022,73 €

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20210708-R-A-COCM-2020-AU  
Date de télétransmission : 23/07/2021  
Date de réception préfecture : 23/07/2021

# Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de **prévention** et de gestion des **déchets**



## Rapport annuel **2020** sur la **qualité** et le **prix** du **service public de prévention** et de **gestion des déchets**



Communauté de Communes



Accusé de réception en préfecture  
050-201067031-20210708-R-A-GOCM-2020-AU  
Date de télétransmission : 23/07/2021  
Date de réception Préfecture : 23/07/2021

Photos d'illustration (de bas en haut et de gauche à droite) : Compost mûr ; sacs jaunes de déchets recyclables ; déchetterie de La Haye ; collecte des déchets au plus près du domicile ; guide de tri présentant les nouvelles modalités de collecte ; véhicule de collecte des déchets communautaires ; déchetterie de Créances ; caractérisation des déchets recyclables déposés en sac jaune ; sacs gris d'ordures ménagères ; déchets recyclables en vrac. Source : Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche

## Table des matières

I.	Indicateurs techniques .....	6
A.	Le territoire desservi .....	6
1.	Présentation de la Communauté de Communes .....	6
2.	Les compétences de la Communauté de Communes .....	6
B.	Les modalités de collecte sur le territoire .....	7
1.	Les ordures ménagères et les déchets recyclables .....	7
2.	Les déchetteries .....	10
3.	Evolutions prévues de l'organisation de la collecte .....	12
C.	Bilan de la collecte des déchets sur le territoire .....	13
1.	Les ordures ménagères et les déchets recyclables .....	13
2.	Les déchetteries .....	14
D.	Le traitement des déchets ménagers.....	15
1.	Les ordures ménagères résiduelles .....	15
2.	Les déchets recyclables .....	15
3.	Les déchetteries .....	17
4.	La valorisation des déchets collectés .....	17
E.	La prévention des déchets .....	19
1.	Indice de réduction des déchets par rapport à 2010 .....	19
2.	Communication et actions de prévention.....	19
3.	L'économie circulaire en action sur le territoire .....	20
F.	Impact environnemental et sanitaire.....	20
G.	Les emplois liés aux déchets .....	20
H.	La concertation et la gouvernance .....	21
1.	Les moyens d'information et de concertation .....	21
2.	Suivi des réclamations et évolutions.....	21
II.	Les indicateurs financiers .....	22
A.	Coût et financement global du service.....	22
1.	Le montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service.....	22
2.	Le coût aidé du service public .....	23
B.	Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises .....	24
III.	Schéma-bilan .....	25

## Tables de illustrations

Figure 1 : Carte du territoire de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche divisée en trois secteurs liés aux anciennes Communautés de Communes (La Haye, Lessay et Périers) .....	6
Figure 2 : Vue aérienne de la déchetterie communautaire de La Haye. Y sont visibles les 9 quais où sont positionnées 9 bennes de 20 à 30m <sup>3</sup> , le local ouvert pour DEEE et DDS (toit gris à droite), le local fermé pour DDS (toit blanc à droite), le bureau du gardien de déchetterie (toit bleuté en haut à droite) et la benne d'amiante de 15m <sup>3</sup> (en bas à droite).....	11
Figure 3 : Tonnages collectés d'ordures ménagères et de déchets recyclables entre 2017 et 2020 sur le territoire de la Communauté de Communes .....	14
Figure 4 : Répartition du tonnage sortant des différents matériaux triés en 2020 (Tonne).....	16
Figure 5 : Répartition des matières valorisées par rapport au tonnage total collecté sur les déchetteries communautaires de La Haye et de Lessay. Sont représentés en orange les déchets valorisés pour leur énergétiquement (Bois : 644 T ; Tontes : 400 T), en violet, les déchets dont la matière est valorisée (Cartons : 189 T ; Ferrailles : 419 T ; Déchets verts : 1541 T ; Gravats inertes : 1 300 T) et en marron, les déchets non valorisés. Le mobilier (261 T) est représenté en rouge du fait de sa valorisation matière et énergétique suivant le matériau et les pièces. ....	18
Figure 6 : Soleil montrant le devenir des déchets collectés sur les secteurs de La Haye et de Lessay. Ainsi, on peut noter la valorisation matière majoritaire (5 187 T de déchets verts, gravats inertes, verre, collecte sélective, ferrailles, cartons) puis la valorisation énergétique (1 324 T de, bois, tontes et refus de tri), le mélange des deux par le mobilier et les ordures ménagères (2 909 T) et enfin, la part de déchets non valorisés (1 595 T, soit 14 % du total collecté) .....	19
Tableau 1 : Calendrier de collecte des communes des secteurs de La Haye et Lessay. La période estivale s'étend du 15 juin au 13 septembre 2020.....	7
Tableau 2 : Temps et kilomètres parcourus pour la collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables (hors verre) sur les secteurs de La Haye et de Lessay .....	8
Tableau 3 : Calendrier de collecte des communes des secteurs de Périers. ....	9
Tableau 4 : Dotation en conteneurs à emballages, à papiers et à verre sur le secteur de Périers.....	9
Tableau 5 : Tarifs des dépôts en déchetterie définis selon la délibération DEL20180705-192 .....	10
Tableau 6 : Horaires d'ouverture de la déchetterie communautaire de La Haye située Zone Industrielle de la Canurie à La Haye .....	10
Tableau 7 : Horaires d'ouverture de la déchetterie communautaire de Créances située sur le Parc d'Activités de la Côte Ouest à Créances.....	11
Tableau 8 : Horaires d'ouverture de la déchetterie de Périers située sur la Zone Industrielle Route de Carentan à Périers et gérée par le Syndicat Mixte du Point Fort (SMPF) .....	12
Tableau 9 : Evolution des tonnages collectés totaux (Tonne) sur le territoire de la Communauté de Communes, tous secteurs confondus .....	13
Tableau 10 : Tonnages collectés (Tonnes) dans les déchetteries communautaires de La Haye et de Créances et la déchetterie de Périers en 2020 .....	14
Tableau 11 : Répartition du gisement traité au centre de tri Kerval Générès suivant le matériau trié sortant. ....	16
Tableau 12 : La valorisation matière de la collecte sélective (emballages, papiers et verre) sur les secteurs de La Haye et de Lessay. Les « Tonnages expédiés chez les repreneurs » correspondent aux déchets recyclables collectés en sac jaune, triés par matériau puis mis en balle, ou collectés en point d'apport volontaire puis triés pour le verre, et expédiés chez les repreneurs et recycleurs indiqués afin d'intégrer les circuits de recyclage. ....	17
Tableau 13 : Tonnages valorisés dans les déchetteries communautaires de La Haye et de Lessay.....	18



Tableau 14 : Evolution de l'indice de réduction des déchets par rapport à 2010 ..... 19  
Tableau 15 : Répartition des postes liés au service de collecte et de traitement des déchets ..... 21  
Tableau 16 : Sollicitations totales enregistrées en 2020 par le service Déchets ..... 22  
Tableau 17 : Présentation des dépenses et des recettes de fonctionnement liées à la collecte et au traitement des déchets ..... 23  
Tableau 18 : Présentation des principales dépenses et recettes d'investissements liées aux déchets en 2020..... 23  
Tableau 19 : Coût aidé du service public..... 24  
Tableau 20 : Principales prestations rémunérées (€ TTC) liées à la collecte et au traitement des déchets en 2020..... 25



## I. Indicateurs techniques

### A. Le territoire desservi

#### 1. Présentation de la Communauté de Communes

La Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche (COCM) est issue de la fusion en 2017 de **trois anciennes Communautés de Communes du centre Manche** (La Haye du Puits, Canton de Lessay et Sèves-Taute). Sur l'ensemble de son territoire, soit près de **500 km<sup>2</sup>**, la COCM abrite **21 968 habitants** et regroupe **30 communes** sur un **territoire mixte à dominante rurale** (Figure 1). Bordées de havres et de marais, les communes littorales sont bercées d'une **forte activité touristique en été**. Les **communes rurales**, plus en retrait dans les terres, sont dominées par les activités maraîchère et agricole. Trois communes, chacune centrale aux anciens territoires communautaires, **La Haye, Lessay et Périers**, se distinguent par une **population plus dense** dans les bourgs commerçants et les quartiers résidentiels à proximité immédiate.

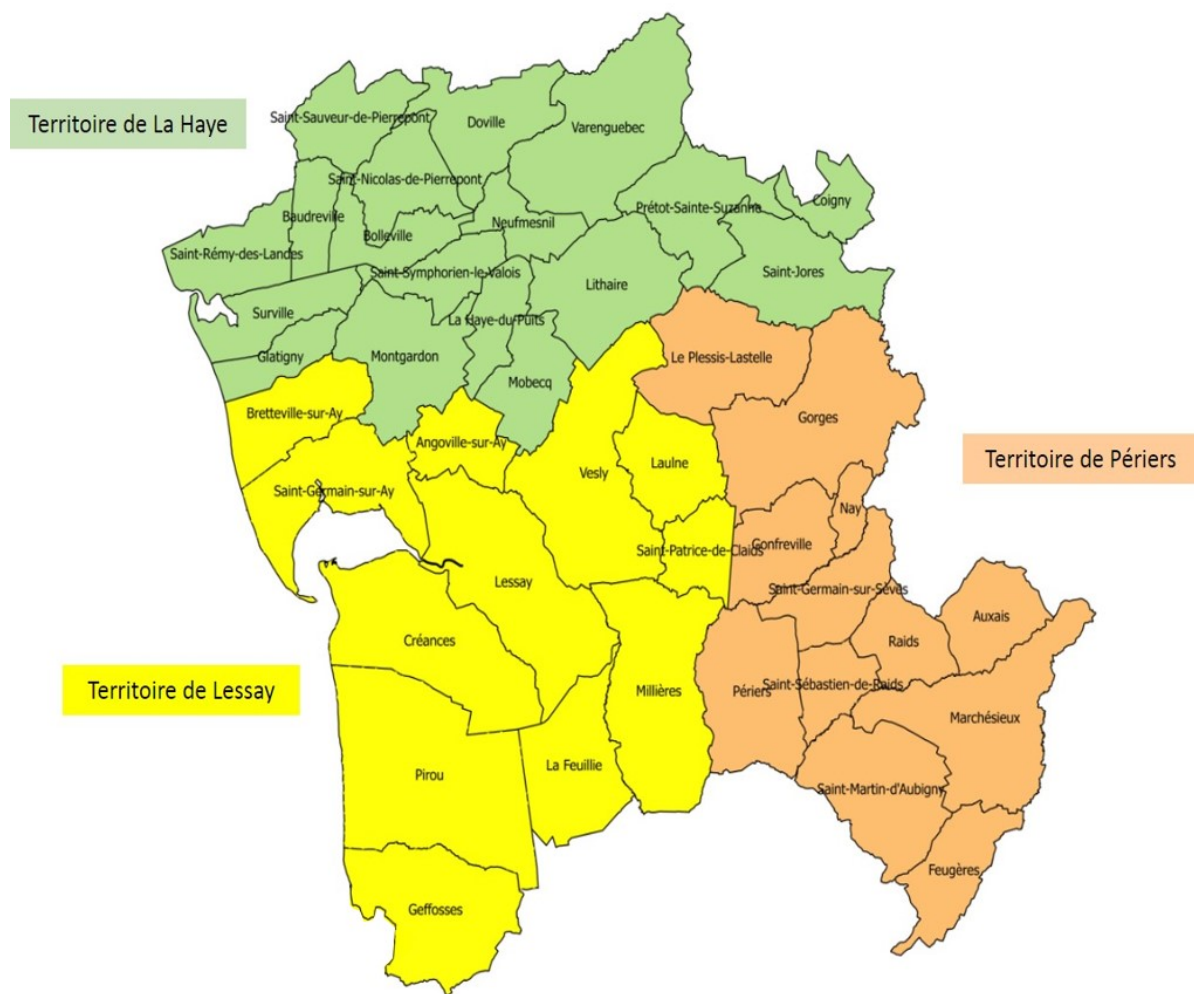


Figure 1 : Carte du territoire de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche divisée en trois secteurs liés aux anciennes Communautés de Communes (La Haye, Lessay et Périers)

#### 2. Les compétences de la Communauté de Communes

Sur les **secteurs de La Haye et de Lessay**, la COCM possède la compétence « **Collecte et traitement des ordures ménagères** », c'est-à-dire qu'elle réalise, ou délègue à des prestataires le **ramassage** et le **traitement** ultérieur des **déchets ménagers non recyclables**, des **déchets recyclables** et des déchets collectés en **déchetterie**.

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20210708-R-A-COCM-2020-AU  
Date de télétransmission : 23/07/2021  
Date de réception préfecture : 23/07/2021

Sur le **secteur de Périers** (12 communes), l'**adhésion** de l'ancienne Communauté de Communes au **Syndicat Mixte du Point Fort** (SMPF) a induit le transfert de la compétence « Collecte et traitement des déchets recyclables » et « Traitement des ordures ménagères » à ce dernier ; la COCM exerçant seulement la compétence de « **Collecte des ordures ménagères** ».

## B. Les modalités de collecte sur le territoire

### 1. Les ordures ménagères et les déchets recyclables

Sur les secteurs de La Haye et de Lessay, la Communauté de Communes possède la compétence « Collecte et traitement des ordures ménagères ». **Jusqu'en 2019, les modalités de collecte différaient suivant l'ancien découpage territorial** : collecte en porte-à-porte (PAP) des corps creux et des corps plats séparés sur le secteur de La Haye, Point d'Apport Volontaire (PAV) monoflux sur le secteur de Lessay et collecte en PAV et en deux flux, Emballages et Papiers, sur le secteur de Périers. La Communauté de Communes s'était cependant engagée dans une réflexion d'**harmonisation des schémas de collecte** sur son territoire. En parallèle, le **contexte réglementaire**, notamment l'**augmentation programmée de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes** (TGAP) passant de 17 € la tonne en 2019 à 65 € la tonne en 2025, impacte fortement les coûts de traitement des déchets. Après étude de différents scénarios, les élus communautaires ont ainsi choisi de **mettre en place dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020 de nouvelles modalités de collecte** sur le territoire afin de **faciliter le tri** et de **stabiliser les coûts** liés aux déchets.

#### Les secteurs de La Haye et de Lessay

Sur les secteurs de La Haye et de Lessay, ces nouvelles modalités se sont traduites par une **adaptation des fréquences de collecte** (Tableau 1), la collecte des **ordures ménagères en sac gris transparent** et la collecte des **déchets recyclables, en monoflux** et en **extension des consignes de tri, en sac jaune** et ce, **au plus près des habitations**. Ainsi, **16 394 habitants** bénéficient depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 d'une collecte en porte-à-porte pour les ordures ménagères et les déchets recyclables et de **modalités de collecte harmonisées** sur ces deux secteurs. Les **déchets assimilés aux ordures ménagères** et les **déchets recyclables des professionnels**, hors professionnels en contrat total avec un prestataire privé, sont également collectés par ce service, **sans limite de volume ou de tonnage**. Sur demande, les **professionnels, certains établissements recevant du public (ERP) et ateliers communaux** bénéficient d'une **collecte supplémentaire** et sont donc collectés d'une à deux fois par semaine suivant leur commune d'implantation.

Tableau 1 : Calendrier de collecte des communes des secteurs de La Haye et Lessay. La période estivale s'étend du 15 juin au 13 septembre 2020.

	COMMUNE	COLLECTÉ DES ORDURES MENAGERES	COLLECTE DES DECHETS RECYCLABLES (HORS VERRE)
SECTEUR DE LA HAYE	Doville	Mercredi impair	Mercredi impair
	La Haye (Baudreville, Bolleville, Glatigny, Saint Rémy des Lances, Surville)	Mardi	Mardi
	La Haye (La Haye du Puits, Mobeccq, Montgardon, Saint Symphorien le Valois)	Vendredi	Vendredi
	Montsenelle (Coigny, Lithaire, Prétôt Sainte Suzanne, Saint Jores)	Mercredi impair Période estivale : mercredi	Mercredi impair Période estivale : mercredi
	Neufmesnil	Vendredi impair Période estivale : vendredi	Vendredi impair Période estivale : vendredi impair
	Saint Nicolas de Pierrepont	Jeudi pair Période estivale : jeudi	Jeudi pair Période estivale : jeudi

Révisé et transmis en préfecture  
050-200067031-20210708-R-A-COCM-2020-AU  
Date de télétransmission : 23/07/2021  
Date de réception préfecture : 23/07/2021

	<b>Saint Sauveur de Pierrepont</b>	Jeudi impair <u>Période estivale</u> : jeudi	Jeudi impair <u>Période estivale</u> : jeudi impair
	<b>Varenguebec</b>	Mercredi pair <u>Période estivale</u> : mercredi	Mercredi pair <u>Période estivale</u> : mercredi pair
SECTEUR DE LESSAY	<b>Bretteville sur Ay</b>	Lundi <u>Période estivale</u> : lundi + vendredi	Lundi impair <u>Période estivale</u> : lundi
	<b>Créances</b>	Lundi	Lundi
	<b>Geffosses</b>	Jeudi impair <u>Période estivale</u> : jeudi	Jeudi impair
	<b>La Feuillie</b>	Jeudi impair <u>Période estivale</u> : jeudi	Jeudi pair
	<b>Laulne</b>	Mercredi impair	Mercredi pair
	<b>Lessay</b>	Mardi	Mardi
	<b>Millières</b>	Jeudi impair <u>Période estivale</u> : jeudi	Jeudi pair
	<b>Pirou</b>	Lundi <u>Période estivale</u> : lundi + jeudi	Lundi <u>Période estivale</u> : lundi + jeudi
	<b>Saint Germain sur Ay</b>	Lundi <u>Période estivale</u> : lundi + vendredi	Lundi <u>Période estivale</u> : lundi + vendredi
	<b>Saint Patrice de Clajds</b>	Mercredi impair	Mercredi pair
	<b>Vesly</b>	Mercredi impair	Mercredi pair

Sur le **secteur de La Haye** et les communes de **Geffosses, Pirou** et **Créances**, la collecte des déchets ménagers, déléguée à la société **Veolia**, anciennement **SPEN**, est réalisée en **benne bi-compartmentée**. Sur le **secteur de Lessay**, la Communauté de Communes réalise en **régie** la collecte des ordures ménagères et de la collecte sélective (hors verre) **par deux véhicules** et équipes de collecte distincts (*Tableau 2*). Le dispositif de pré-collecte choisi est la **collecte en sacs de 30L et 50L, dont l'évolution en une dotation globale en bacs sera envisagée** afin de réduire la consommation de matière plastique et respecter la recommandation **R437** de la CNAMTS.

Tableau 2 : Temps et kilomètres parcourus pour la collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables (hors verre) sur les secteurs de La Haye et de Lessay

	LA HAYE	LESSAY	
	OMr/CS	OMr	CS
<b>Temps de collecte</b>	2 394 h	1 243 h	1 160 h
<b>Kilomètres parcourus</b>	22 656 km	16 920 km	16 656 km

L'ensemble des ordures ménagères et déchets recyclables, hors verre, sur le territoire est ensuite **déchargé au quai de transfert de Périers** (Route de Montsurvent) dans des **bennes de 30 m<sup>3</sup>** équipées de cadre-filet, dont **deux** sont dédiées aux **ordures ménagères** des secteurs de La Haye et de Lessay et **deux aux déchets recyclables**. Ces bennes sont ensuite **transportées** par la société **Sphère** jusqu'au **centre de tri Kerval Générès à Ploufragan (22)**.

Quant au **verre**, sa collecte est assurée grâce à un parc de **104 conteneurs à verre aériens** répartis sur les 19 communes de ces secteurs, dont au moins un conteneur par commune, soit **6 conteneurs pour 1 000 habitants**. La collecte est réalisée par l'entreprise **Le Goff, une fois toutes les**

**deux semaines, voire une fois par semaine suivant la vitesse de remplissage.** L'entretien et les éventuelles réparations des conteneurs sont réalisés par la Communauté de Communes.

*Secteur de Périers*

Sur le secteur de Périers, la collecte est également réalisée en **régie** par la Communauté de Communes, grâce à un véhicule de collecte ramassant les sacs gris transparents **au plus près des habitations une fois par semaine (C1), voire deux fois par semaine** pour le bourg de Périers (C2. *Tableau 3).*

Tableau 3 : Calendrier de collecte des communes des secteurs de Périers.

	COMMUNE	COLLECTE DES ORDURES MENAGERES
<b>SECTEUR DE PERIERS</b>	Auxais	Vendredi
	Feugères	Jeudi
	Gonfreville	Mercredi
	Gorges	Mercredi
	Le Plessis Lastelle	Mercredi
	Marchésieux	Lundi
	Nay	Mercredi
	Périers (campagne)	Lundi
	Périers (ville)	Mardi + Samedi
	Raids	Vendredi
	Saint Germain sur Sèves	Vendredi
	Saint Martin d'Aubigny	Jeudi
	Saint Sébastien de Raids	Vendredi

La **collecte des déchets recyclables en apport volontaire** et en **3 flux** (emballages, papiers et verre) a été maintenue en l'état, la compétence de « Collecte et traitement des déchets recyclables » étant **déléguée au SMPF**. Ce dernier possède un parc de **87 conteneurs aériens de 4m<sup>3</sup>** répartis sur **26 emplacements différents** entre les 11 communes du secteur, avec un minimum d'1 PAV par commune. Chaque PAV possède a minima 1 conteneur Emballages, 1 conteneur Papiers et 1 conteneur Verre, à l'exception de deux PAV (1 Verre et 1 Emballages à la salle des fêtes de Périers ; 1 Emballages au collège de Périers).

Tableau 4 : Dotation en conteneurs à emballages, à papiers et à verre sur le secteur de Périers

	CONTENEUR A EMBALLAGES	CONTENEUR A PAPIERS	CONTENEUR A VERRE
<b>NOMBRE DE CONTENEURS</b>	39 conteneurs	22 conteneurs	26 conteneurs
<b>DOTATION PAR HABITANTS (hab)</b>	143 hab/conteneur	253 hab/conteneur	214 hab/conteneur

Les conteneurs **Verre** sont vidés en moyenne **toutes les 4 semaines**, voire chaque semaine pour la commune de Périers où la densité de population est la plus forte. Les conteneurs Emballages sont vidés **toutes les semaines**, à l'exception de certains PAV peu fréquentés (Auxais, Marchésieux, Nay, Rue de la 90ème division US à Périers, Rue de la Capellerie à Périers, Saint Sébastien de Raids). Les conteneurs **Papiers** sont vidés **toutes les deux semaines**.

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20210708-R-A-COCM-2020-AU  
Date de télétransmission : 23/07/2021  
Date de réception préfecture : 23/07/2021

Les ordures ménagères sont ensuite **déchargées dans des bennes de 30m<sup>3</sup>** au **quai de transfert** (Route de Montsurvent, Périers) puis **transportées par la Sphère** jusqu'au centre de traitement de Cavigny pour être **traitées par le Syndicat Mixte du Point Fort (SMPF)**.

## 2. Les déchetteries

### Les déchetteries communautaires de La Haye et de Créances

La Communauté de Communes possède deux déchetteries communautaires sur le territoire : La Haye et Créances. L'accès à ces déchetteries est encadré par un **règlement intérieur commun depuis 2018** et est soumis à la présentation d'un **autocollant d'accès**, délivré aux pôles de la Communauté de Communes ou en mairies aux habitants résidant sur le territoire de la Communauté de Communes. Le règlement intérieur, commun aux déchetteries communautaires, stipule que **tout habitant du territoire** peut déposer les déchets autorisés dans la limite de **300 kg par apport et par jour**, hors **amiante** limitée à **40 kg** par apport et par jour. Au-delà, le particulier est considéré comme professionnel et le dépôt facturé comme tel. Les apports des **professionnels**, dont le siège social est situé ou travaillant sur le territoire, sont également **autorisés** à déposer aux tarifs suivants précisés dans le **Tableau 5**.

Tableau 5 : Tarifs des dépôts en déchetterie définis selon la délibération DEL20180705-192

NATURE DES DECHETS	TARIFS (€/Tonne)
Amiante	250
Bois	104
Cartons bruns	0
Déchets verts	60
Encombrants	145
Ferrailles	0
Gravats inertes	54

Située sur la Zone Industrielle de la Canurie à La Haye, la déchetterie communautaire de La Haye est ouverte aux horaires suivants (**Tableau 6**) :

Tableau 6 : Horaires d'ouverture de la déchetterie communautaire de La Haye située Zone Industrielle de la Canurie à La Haye

Horaires d'ouverture - Déchetterie de La Haye		
Lundi	fermée	13h30 - 17h50
Mardi	fermée	13h30 - 17h50
Mercredi	9h00 - 12h00	13h30 - 17h50
Jeudi	fermée	13h30 - 17h50
Vendredi	fermée	fermée
Samedi	9h00 - 12h00	13h30 - 17h50
Dimanche	fermée	fermée

Elle dispose de **9 quais** permettant l'accès à **une benne d'encombrants**, **une benne EcoMobilier**, **une benne de tontes**, **deux bennes de déchets verts**, **une benne de ferraille**, **une benne de bois**, **une benne de cartons bruns** et **une benne de gravats inertes** (**Figure 2**). Deux conteneurs à verre et un conteneur à Textile, Linge de Maison et Chaussures (TLC) sont mis à disposition des usagers en haut de quai. Une **benne** équipée d'un body-benne est disposée en **bas de quai pour le dépôt**

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20210708-R-A-COCM-2020-AU  
Date de télétransmission : 23/07/2021  
Date de réception préfecture : 23/07/2021



d’amiante. Un local ouvert permet la réception et le tri des **déchets d’équipements électriques et électroniques (DEEE)**, des **piles**, des **lampes**, des **néons**, des huiles alimentaires et des extincteurs. Un local fermé, accessible uniquement par le gardien, permet le tri et le stockage des Déchets Diffus Spécifiques (DDS). Enfin, le local du gardien de la déchetterie est situé à l’entrée de la déchetterie, un bâtiment technique et une plateforme dédiée à la collecte des branchages viennent compléter les équipements.



Figure 2 : Vue aérienne de la déchetterie communautaire de La Haye. Y sont visibles les 9 quais où sont positionnées 9 bennes de 20 à 30m<sup>3</sup>, le local ouvert pour DEEE et DDS (toit gris à droite), le local fermé pour DDS (toit blanc à droite), le bureau du gardien de déchetterie (toit bleuté en haut à droite) et la benne d’amiante de 15m<sup>3</sup> (en bas à droite).

Au Parc d’Activités de la Côte Ouest à Créances, la déchetterie communautaire est ouverte aux horaires suivants (Tableau 7) et dispose de 10 bennes de 30m<sup>3</sup> à quai : **deux bennes d’encombrants**, **une benne de ferraille**, **une benne de bois**, **une benne dédiée aux Déchets d’Éléments d’Ameublement (DEA)**, **une benne de cartons bruns**, **deux bennes de déchets verts**, **une benne de tonte** et **une benne de gravats inertes**. Un big-bag permet la collecte séparée des couettes et oreillers dans le cadre de la REP des DEA. Le **local du gardien** situé en haut de quai permet la surveillance des bennes et du dispositif de dépôt des **DDS, bidons, piles, ampoules** et **cartouches d’encre**. Les DDS et les **huiles alimentaires** sont ensuite triés et stockés dans le **local dédié fermé**, uniquement accessible par les gardiens. En bas de quai, une plateforme disposant d’une cuve de 200L pour les huiles de vidange et de plusieurs cages métalliques permet le tri des DEEE suivant leur catégorie : Gros Electroménager Froid (GEM F), Hors Froid (GEM HF), Petit Appareil Electroménager (PAM), etc. A proximité se situe également une **benne de 20m<sup>3</sup>, fermée** et équipée d’un **body-benne**, pour le dépôt d’amiante. De l’autre côté du quai, la collecte du **verre** et des **TLC** est assurée par respectivement **un** et **deux conteneurs**. Un **local technique** permet ensuite le **stockage à l’abri** des DEEE, des extincteurs et des **objets dédiés au réemploi**. Enfin, une **plateforme empierrée** permet la réception des **branchages**.

Tableau 7 : Horaires d’ouverture de la déchetterie communautaire de Créances située sur le Parc d’Activités de la Côte Ouest à Créances

Horaires d’ouverture - Déchetterie de Créances				
-	Du 1 <sup>er</sup> octobre au 31 mars		Du 1 <sup>er</sup> avril au 30 septembre	
Lundi	fermée	13h30 - 17h00	9h00 - 12h00	13h30 - 18h00
Mardi	9h00 - 12h00	fermée	9h00 - 12h00	13h30 - 18h00
Mercredi	fermée	13h30 - 17h00	9h00 - 12h00	13h30 - 18h00
Jeudi	fermée	fermée	fermée	fermée

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20210708-R-A-COCM-2020-AU  
Date de télétransmission : 23/07/2021  
Date de réception préfecture : 23/07/2021



<b>Vendredi</b>	9h00 - 12h00	13h30 - 17h00	9h00 - 12h00	13h30 - 18h00
<b>Samedi</b>	9h00 - 12h00	13h30 - 17h00	9h00 - 12h00	13h30 - 18h00
<b>Dimanche</b>	<i>fermée</i>	<i>fermée</i>	<i>fermée</i>	<i>fermée</i>

La mise à disposition et le transport des bennes de 30m<sup>3</sup> et de 20m<sup>3</sup> sont réalisés par la société **Sphère**. La mise à disposition des contenants des DDS (fûts, palettes, caisses) et leur transport sont assurés pour partie par la société **Madeline** et pour partie par **Chimirec**. La mise à disposition de la benne **EcoMobilier** et son transport, l'enlèvement des **DEEE**, des **néons**, des **lampes**, des **pile**s, des **cartouches** d'encre et d'une partie des **DDS** sont réalisés **gratuitement** par des **éco-organismes** ou dans le cadre d'une **convention**.

### Secteur de Périers

Située sur la **Zone Industrielle de la Route de Carentan à Périers**, la déchetterie est **gérée par le SMPF** et est **accessible par tous les habitants du territoire de la Communauté de Communes** et des **communes adhérentes au SMPF**. Elle est ouverte aux horaires suivants :

Tableau 8 : Horaires d'ouverture de la déchetterie de Périers située sur la Zone Industrielle Route de Carentan à Périers et gérée par le Syndicat Mixte du Point Fort (SMPF)

Horaires d'ouverture - Déchetterie de Périers		
<b>Lundi</b>	<i>fermée</i>	14h00 - 18h00
<b>Mardi</b>	<i>fermée</i>	<i>fermée</i>
<b>Mercredi</b>	9h00 - 12h00	<i>fermée</i>
<b>Jeudi</b>	<i>fermée</i>	<i>fermée</i>
<b>Vendredi</b>	<i>fermée</i>	14h00 - 18h00
<b>Samedi</b>	9h00 - 12h00	14h00 - 18h00
<b>Dimanche</b>	<i>fermée</i>	<i>fermée</i>

La déchetterie dispose de **8 bennes à quai** : **une benne** dédiée aux **métaux**, **une benne** dédiée au **bois A** et **une** au **bois B**, **une benne** de **déchets verts**, **une benne** de **tontes**, **un** conteneur ouvert dédié aux **DEA**, **une benne** de **cartons bruns**, **une benne** de **gravats inertes** et **une benne** d'**encombrants**. Dans un **local fermé**, peuvent également être remis les **pile**s, les **radiographies**, les **médicaments**, les **DDS**, les **cartouches d'encre** et les **bouteilles de gaz**. La déchetterie dispose également d'une **cuve** à **huile de vidange** et d'une guérite pour le gardien de la déchetterie. En dehors de l'enceinte de la déchetterie, sont disposés **deux conteneurs Emballages**, **un** conteneur **Papiers** et **un** conteneur **Verre**, accessibles à tous.

### 3. Evolutions prévues de l'organisation de la collecte

Une **étude sur les gros producteurs** est prévue au cours de l'année 2021 afin de mieux **cerner les quantités produites** sur le territoire et **mieux répondre à leurs besoins**, tant en termes de quantités que de nature de déchets déposés à la collecte. Si cette évolution n'affectera pas foncièrement la collecte en déchetterie, il est tout de même à noter que le **suivi de la fréquentation des deux déchetteries communautaires** sera envisagé. Enfin, un **suivi régulier et précis de la consommation des sacs-poubelle** sera maintenu tout au long de l'année tout en surveillant les **quantités de déchets produites** par les ménages afin de **collecter des données** suffisantes pour à terme, envisager une **dotation en bacs individuels des foyers du territoire**.

### C. Bilan de la collecte des déchets sur le territoire

Le **tonnage global de déchets collectés** sur le territoire est **en baisse en 2020** par rapport aux années précédentes (-13% ; Tableau 9). Depuis la mise en place des nouvelles modalités de collecte au 1<sup>er</sup> janvier 2020, la production globale d'**ordures ménagères** a ainsi **diminué de 31%** (5 300 T en 2019 ; **3 650 T** en 2020) tandis que la **collecte sélective** atteint **2 751 T** en 2020, soit **+18%** par rapport à 2019. La collecte des déchets volumineux, dangereux et spécifiques en **déchetterie** diminue de près de 1 000 T par rapport à 2019 en atteignant seulement **8 460 T** en 2020 (-11%).

Tableau 9 : Evolution des tonnages collectés totaux (Tonne) sur le territoire de la Communauté de Communes, tous secteurs confondus

	2017	2018	2019	2020	Evolution 2019-2020	Performance de collecte 2020
Ordures ménagères	5 186 T	5 243 T	5 300 T	3 650 T	-31%	166 kg/hab
Collecte sélective	1 061 T	1 112 T	1 108 T	1 412 T	27%	64 kg/hab
Verre	1 281 T	1 410 T	1 233 T	1 339 T	9%	61 kg/hab
Déchetterie	9 235 T	9 084 T	9 471 T	8 460 T	-11%	385 kg/hab
<b>TOTAL</b>	<b>16 763 T</b>	<b>16 849 T</b>	<b>17 112 T</b>	<b>14 861 T</b>	<b>-13%</b>	<b>676 kg/hab</b>

#### 1. Les ordures ménagères et les déchets recyclables

Sur le **secteur de La Haye et Lessay**, où l'extension des consignes de tri, le passage en monoflux, l'adaptation des fréquences de collecte et le rapprochement du service de collecte au plus près des habitations ont été mis en œuvre, **2 648 T d'ordures ménagères** ont été collectées (**-35% par rapport à 2019**), **1 116 T d'emballages et de papiers** (+34%) et **1 027 T de verre** (+9%) (Figure 3). Ainsi, les performances de collecte sont élevées sur ce secteur :

- **162 kg d'ordures ménagères par habitant**
- **68 kg d'emballages et de papiers par habitant**
- **63 kg de verre par habitant**
- **404 kg déposés en déchetterie par habitant**

Sur le **secteur de Périers**, les **ordures ménagères** ont **diminué de 17%**, la collecte des **corps plats** atteint seulement **125 T** en 2020, soit **12% de moins** qu'en 2019 sachant que la collecte a été interrompue durant les deux mois de confinement en mars et avril 2020, les **corps plats** collectés représentent **171 T** (+26%) et le **verre**, **312 T** (+8%). Sur ce secteur, les performances de collecte sont les suivantes :

- **180 kg d'ordures ménagères par habitant**
- **53 kg d'emballages et de papiers par habitant**
- **56 kg de verre par habitant**
- **330 kg déposés en déchetterie par habitant**

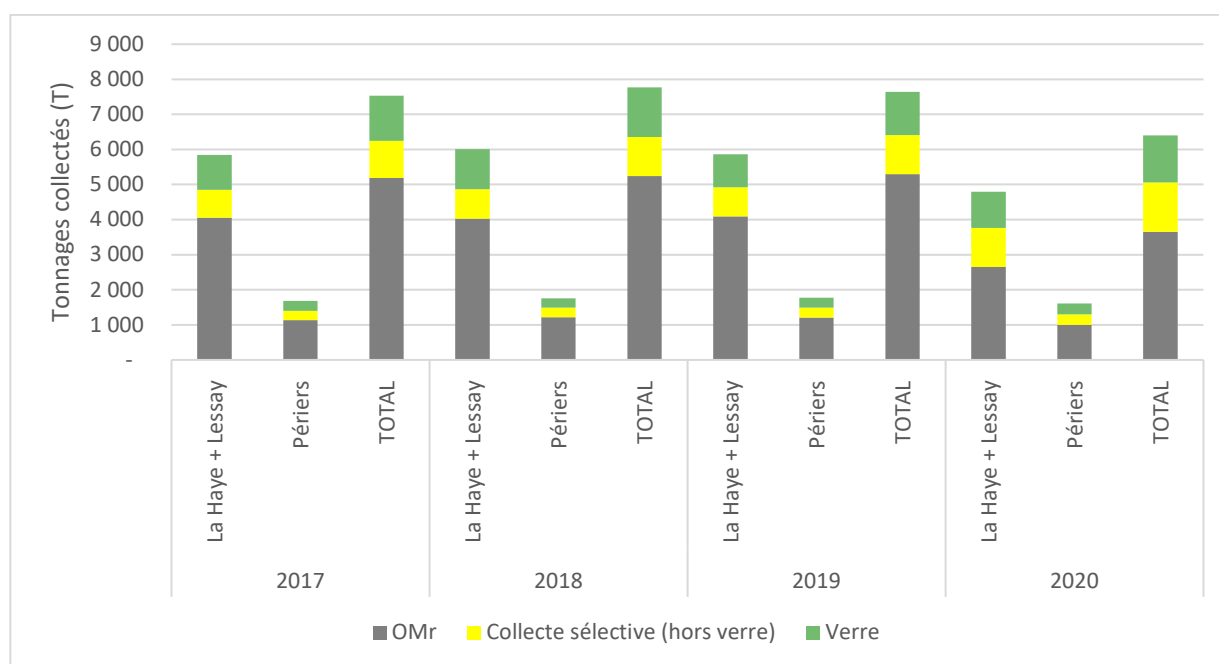


Figure 3 : Tonnages collectés d'ordures ménagères et de déchets recyclables entre 2017 et 2020 sur le territoire de la Communauté de Communes

## 2. Les déchetteries

Les tonnages globaux collectés en déchetterie suivent la même tendance que les ordures ménagères avec une **diminution des tonnages collectés de 11%** (Tableau 10). Les déchetteries présentent cependant la particularité cette année d'avoir été **fermées durant sept semaines consécutives** lors du premier confinement lié à la pandémie de **COVID-19**. **Certains tonnages collectés en sont ainsi impactés**, sans pour autant être représentatifs d'un changement de pratique pérenne sur le territoire.

Ainsi, les **tontes** ont été collectées **en mélange des branchages** sur la déchetterie de Périers en 2020 et les tonnages collectés aux déchetteries de **La Haye** et de **Lessay** ont **diminué** respectivement de **34%** et de **56%**, présentant un **taux global de diminution de 50%**, vraisemblablement lié à une réorientation des tontes habituellement déposées vers du compostage, du paillage ou du mulching à domicile. La **diminution des déchets verts** (-29% à La Haye ; -16% à Créances ; -25% à Périers) s'explique en partie pour les mêmes raisons mais également par la **mise en place d'une plateforme de branchages**, permettant le broyage sur place, à la **déchetterie communautaire de Créances**.

Certains apports ont cependant augmenté par rapport aux années précédentes. Ainsi, l'apport d'**amiante** a **augmenté de 29%** en 2020 (**76,16 T** sur La Haye et Créances confondus ; Périers n'acceptant pas l'amiante). La production de **cartons bruns** est conséquente en 2020 avec plus de **250 T collectés (+19%)**, malgré les semaines de fermeture, principalement liée au **développement important de la livraison à domicile** depuis le début de la pandémie.

Tableau 10 : Tonnages collectés (Tonnes) dans les déchetteries communautaires de La Haye et de Créances et la déchetterie de Périers en 2020

2020	La Haye	Créances	Périers	TOTAL
<b>Amiante</b>	4,24	71,92	-	<b>76,16</b>
<b>Cartons bruns</b>	73,03	115,50	65,74	<b>254,27</b>
<b>DDS</b>	16,77	31,94	13,50	<b>62,21</b>
<b>DEEEE</b>	92,99	132,58	75,77	<b>301,34</b>

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20210708-R-A-COCM-2020-AU  
Date de télétransmission : 23/07/2021  
Date de réception préfecture : 23/07/2021

<b>Encombrants</b>	693,00	825,74	376,78	<b>1 895,52</b>
<b>Ferrailles</b>	177,96	241,10	113,32	<b>532,38</b>
<b>Gravats inertes</b>	493,13	806,72	467,58	<b>1 767,43</b>
<b>Tontes</b>	229,83	170,32	-	<b>400,15</b>
<b>Déchets verts</b>	540,31	1 001,05	520,37	<b>2 061,73</b>
<b>Bois</b>	217,46	426,54	52,66	<b>696,66</b>
<b>Mobilier</b>	133,51	127,04	154,75	<b>415,30</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 672,23 T</b>	<b>3 950,45 T</b>	<b>1 840,47 T</b>	<b>8 463,15 T</b>

## D. Le traitement des déchets ménagers

Chaque déchet bénéficie d'un traitement particulier suivant sa nature, son potentiel de recyclage, de valorisation matière, énergétique, voire est enfoui pour les déchets non valorisables.

### 1. Les ordures ménagères résiduelles

Les **ordures ménagères** collectées en porte-à-porte sur le territoire sont transportées en bennes de 30 m<sup>3</sup> depuis le quai de transfert de Périers jusqu'au **centre de traitement du SMPF à Cavigny (50)**. Les **ordures ménagères du secteur de Périers** sont prises en charge par le SMPF en tant qu'ancienne **collectivité adhérente**. Les ordures ménagères du **secteur de La Haye et de Lessay** y sont traitées dans le cadre d'un **marché public de services**, la Communauté de Communes étant alors cliente du SMPF. Les **ordures ménagères** sont triées et séparées suivant leur taille et nature pour être **méthanisées** et ainsi produire du biogaz **valorisé énergétiquement** en chaleur et électricité et en partie pour être **compostées** après un premier passage en **bioréacteur**. Enfin, les **refus** et rebuts seront enfouis à **l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Saint Fromond**.

La **fragilisation de la toiture des digesteurs**, leur **absence d'étanchéité** et le **risque d'explosion** lié au gaz a cependant contraint le SMPF à **suspendre son activité de méthanisation en décembre 2020** pour un délai indéterminé. Cette modification du fonctionnement de l'unité de traitement pour **nécessiter une révision du marché** de traitement des ordures ménagères en cours.

### 2. Les déchets recyclables

#### Secteur de La Haye/Lessay

Le tri et le traitement des déchets recyclables collectés sur ce secteur sont assurés par la **Sphère** dans le cadre d'un marché public de **quatre ans** depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Le centre de tri de Donville les Bains ne pouvant assurer un tri conforme aux standards de l'extension des consignes de tri, les déchets recyclables sont triés au **centre de tri Kerval Generis situé à Ploufragan (22)** dans **l'attente de l'ouverture du centre de tri ECOSPHERE à Villedieu les Poêles (50)**, prévue en mai 2021. Une partie des déchets recyclables collectés était cependant **stockée en transit** sur le site de la Sphère à **Donville les Bains**. **L'incendie** de ce centre de tri le **vendredi 29 mai 2020 a détruit une partie des déchets recyclables collectés jusqu'alors (<200 T)**, se traduisant notamment par une **différence entre le total des tonnages collectés et triés en 2020**.

Tableau 11 : Répartition du gisement traité au centre de tri Kerval Générís suivant le matériau trié sortant.

		PRODUCTION	PERFORMANCE DE RECYCLAGE (kg/habitant)
Acier		67,881 T	4,14 kg/hab.
Aluminium		8,445 T	0,52 kg/hab.
Papier		324,03 T	19,77 kg/hab.
Plastique	Mix PEHD-PP-PS	21,983 T	1,34 kg/hab.
	PEHD	12,04 T	0,73 kg/hab.
	PET clair	55,136 T	3,36 kg/hab.
	PET foncé	19,373 T	1,18 kg/hab.
	PP	9,741 T	0,59 kg/hab.
	PS	3,605 T	0,22 kg/hab.
	Films	33,173 T	2,02 kg/hab.
Briques alimentaires		21,878 T	1,33 kg/hab.
Cartonnettes		99,217 T	6,05 kg/hab.
Refus de tri		279,418 T	17,04 kg/hab.
<b>TOTAL</b>		<b>955,92 T</b>	<b>123,13 kg/hab.</b>

Sur 1 116 T d’emballages et de papiers collectés en 2020, **956 T ont ainsi été triées à Kerval**, permettant de produire **676 T de matière valorisable** (Tableau 11 et Figure 4). Les différents matériaux sont ensuite **conditionnés**, principalement sous forme de **balles**, puis **achetés par différents repreneurs** et **réintègrent les circuits de recyclage** (Tableau 12). Dix-sept **caractérisations** ont permis de définir la **répartition des matériaux triés** et le **taux de refus spécifiques** au gisement de la Communauté de Communes. Avec un **taux de refus moyen annuel de 29%**, **271 T de déchets** ont été envoyés dans l’unité de valorisation énergétique du même complexe Générís, permettant leur **valorisation énergétique en Combustible Solide de Récupération (CSR)**.

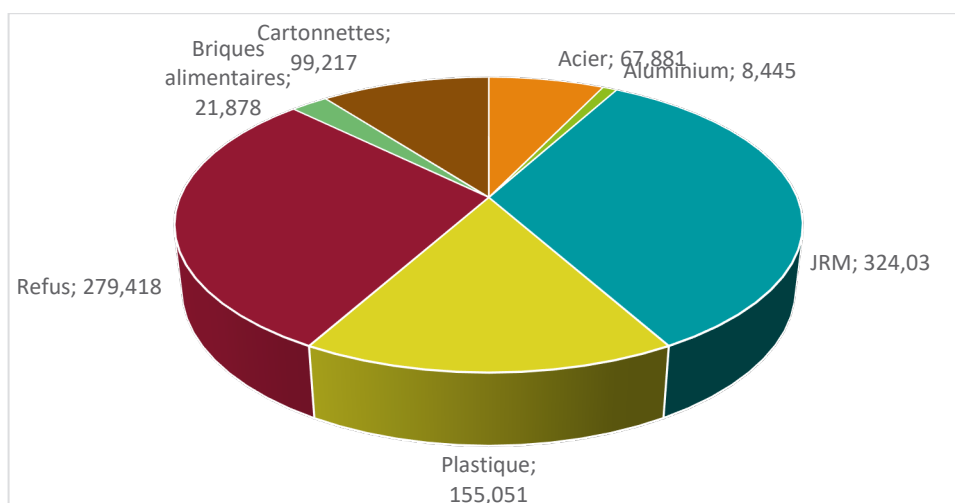


Figure 4 : Répartition du tonnage sortant des différents matériaux triés en 2020 (Tonne)

Le **verre** collecté en conteneurs aériens est ensuite regroupé sur une **plateforme** à Orval puis envoyé chez le **repreneur O-I France**. En 2020, **1 063 T** ont été expédiées chez le repreneur O-I France, soit **+9% qu’en 2019**.

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20210708-R-A-COCM-2020-AU  
Date de télétransmission : 23/07/2021  
Date de réception préfecture : 23/07/2021

Secteur de Périers

La compétence de « Collecte et traitement des déchets recyclables » étant déléguée au SMPF, ce dernier assure le **tri et le conditionnement des corps plats et des corps creux** dans son centre de tri situé à Cavigny.

3. Les déchetteries

Les déchetteries de La Haye et de Créances disposent des mêmes installations et des mêmes exutoires pour les différents déchets collectés. Les **cartons bruns** sont triés et conditionnés à Donville les Bains pour ensuite être rachetés par la Sphère et **réintégrer les circuits de fabrication**. Le **bois** est ainsi **broyé au Ham** puis **valorisé énergétiquement**. Les **tontes** sont traitées à l'unité de **méthanisation** de la **SCEA du Château à Lulne (50)**, sur le territoire de la Communauté de Communes, pour produire du **biogaz**. Une partie des **déchets verts** est prise en charge par **SEDE Environnement**, par broyage puis dans leur unité de **compostage** aux Veys (50) tandis que la part de déchets verts déposée sur les **plateformes** est **broyée sur place** puis **réutilisée en copeaux** ou en compostage. Les **gravats inertes** sont pris en charge par la société **Sphère** pour être enfouis aux carrières de **Doville** et de **Muneville-le-Bingard**. L'**amiante** est traitée et enfouie dans l'Installation de stockage de déchets inertes (**ISDI**) de **Louvigné du Désert**. Les **encombrants** sont enfouis à l'**ISDND du Ham** par la société **Veolia**. La **ferraille** sera triée puis sa **matière valorisée** par la société **Sphère**. Le **mobilier** est entièrement pris en charge par l'éco-organisme **EcoMobilier** pour être **démantelé** et les différents matériaux séparés en vue de leur **valorisation matière et énergétique**. **Une partie des DDS** est prise en charge par la société **Madeline** pour être **traitée** puis **stockée à Flers (61)**. **Une autre partie** est prise en charge par la société **Chimirec** dans le cadre d'une convention avec **EcoDDS**. Les **DEEE** sont triés, démantelés et recyclés dans des **filières agréées**.

Il est à noter que **tous les objets en bon état d'usage** (Mobilier, vaisselle, jouets, DEEE, vélo, etc.) **peuvent être déposés aux gardiens** des déchetteries, en dehors des exutoires cités précédemment. Une convention liant la Communauté de Communes à Tri Tout Solidaire permet en effet le **réemploi** de ces objets, qui seront alors revendus à prix modique dans la **ressourcerie de Saint-Pierre-de-Coutances**, et favorise les emplois d'**insertion**.

4. La valorisation des déchets collectés

Sur le secteur de La Haye et de Lessay, la **collecte sélective** a permis d'expédier chez les repreneurs plus de **1 500 T de matériaux** (*Tableau 12*) qui ont ainsi réintégré les filières de recyclage et les circuits de production. Les **refus** issus du tri du sélectif entrant (**279 T produites** ; 329 T expédiées) sont valorisés énergétiquement en **Combustible Solide de Récupération (CSR)** à l'unité de préparation Ti-Valo, issu du même complexe. Il est à noter que davantage de matériau collecté en 2020 sera valorisé que les tonnages présentés dans le *Tableau 12* car une partie des matériaux triés et mis en balles est **encore stockée dans le centre de tri Kerval Générís**.

*Tableau 12 : La valorisation matière de la collecte sélective (emballages, papiers et verre) sur les secteurs de La Haye et de Lessay. Les « Tonnages expédiés chez les repreneurs » correspondent aux déchets recyclables collectés en sac jaune, triés par matériau puis mis en balle, ou collectés en point d'apport volontaire puis triés pour le verre, et expédiés chez les repreneurs et recycleurs indiqués afin d'intégrer les circuits de recyclage.*

MATERIAU	TONNAGES EXPEDIES CHEZ LES REPENEURS	REPENEURS
Acier	48,52 T	Arcelor Mittal
Aluminium	4,283 T	Affimet
Papier	243,86 T	Sphère
Plasti c c c	Mix PEHD-PP-PS	Valorplast
	PEHD	

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20210708-R-A-COCM-2020-AU  
Date de télétransmission : 23/07/2021  
Date de réception préfecture : 23/07/2021



PET clair	54,29 T	
PET foncé	17,58 T	
PP	9,17 T	
PS	1,29 T	
Films	32,43 T	
Briques alimentaires	36,77 T	Revipac
Cartonnettes	51,76 T	
Verre	1062,66 T	O-I France
<b>TOTAL</b>	<b>1 596,89 T</b>	-

Quant aux déchetteries, **4 754 T de matériaux** ont ainsi été valorisés à travers le tri par les usagers et la collecte séparée de ces déchets en déchetterie (Tableau 13 et Figure 5). Une partie des branchages apportés en déchetterie par les usagers n'intègre pas le gisement de déchets verts comptabilisés (1 541 T). Grâce aux plateformes des déchetteries, ces **branchages** sont **broyés sur place** par l'association **STEVE** puis **compostés à Lessay** ou utilisés en **copeaux**.

Tableau 13 : Tonnages valorisés dans les déchetteries communautaires de La Haye et de Lessay

	TONNAGES VALORISES (Tonne)	TYPE DE VALORISATION
<b>Bois</b>	644 T	Énergétique
<b>Tontes</b>	400 T	Énergétique
<b>Cartons bruns</b>	189 T	Matière
<b>Ferrailles</b>	419 T	Matière
<b>Déchets verts</b>	1 541 T	Matière
<b>Gravats inertes</b>	1 300 T	Matière
<b>Mobilier</b>	261 T	Energétique + Matière

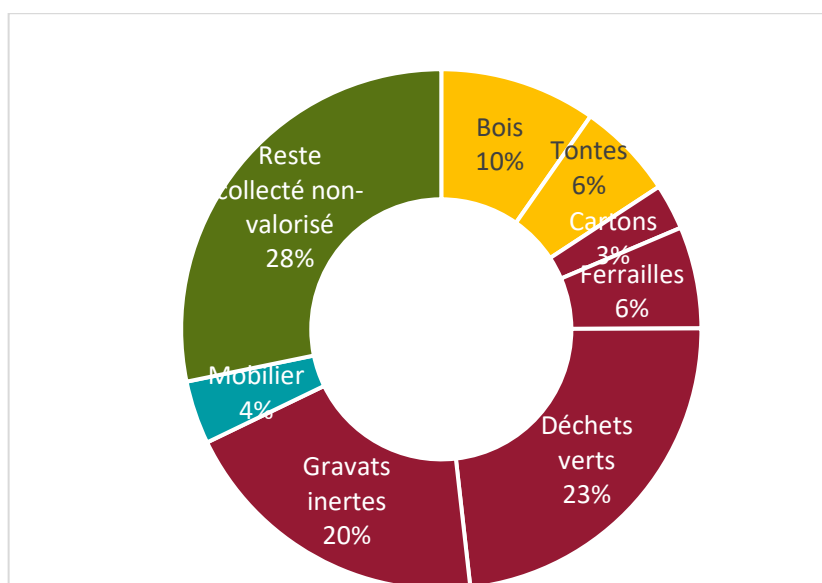


Figure 5 : Répartition des matières valorisées par rapport au tonnage total collecté sur les déchetteries communautaires de La Haye et de Lessay. Sont représentés en orange les déchets valorisés pour leur **énergétiquement** (Bois : 644 T ; Tontes : 400 T), en violet, les déchets dont la matière est valorisée (Cartons : 189 T ; Ferrailles : 419 T ; Déchets verts : 1 541 T ; Gravats inertes : 1 300 T) et en marron, les déchets non valorisés. **Le mobilier (261 T) est représenté en rouge** du fait de sa valorisation matière et énergétique suivant le matériel.

Annulé de réception en préfecture  
050-200067031-20210708-R-A-COCM-2020-AU  
Date de télétransmission : 23/07/2021  
Date de réception préfecture : 23/07/2021

Au total, sur la Communauté de Communes, ce sont **3 454 T** qui ont été valorisées pour leur matière ou énergétiquement.

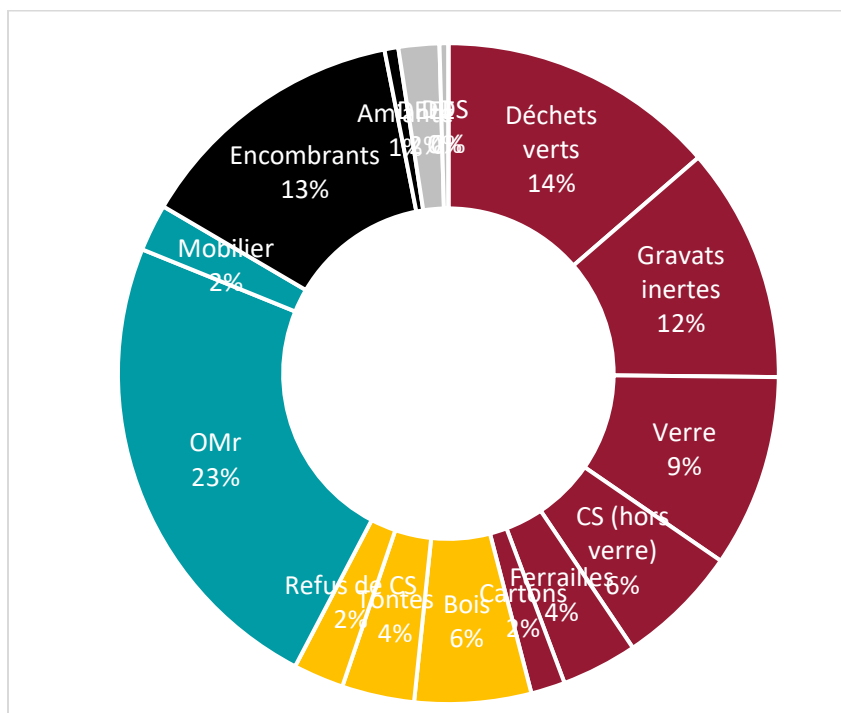


Figure 6 : Soleil montrant le devenir des déchets collectés sur les secteurs de La Haye et de Lessay. Ainsi, on peut noter la valorisation matière majoritaire (5 187 T de déchets verts, gravats inertes, verre, collecte sélective, ferrailles, cartons) puis la valorisation énergétique (1 324 T de, bois, tontes et refus de tri), le mélange des deux par le mobilier et les ordures ménagères (2 909 T) et enfin, la part de déchets non valorisés (1 595 T, soit 14 % du total collecté)

## E. La prévention des déchets

### 1. Indice de réduction des déchets par rapport à 2010

La Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche est issue de la fusion de trois anciennes Communautés de Communes, dont le secteur de Périers sur lequel la Communauté de Communes avait délégué la compétence de « Traitement des déchets ménagers » au SMPF en 2010. Le calcul de l'indice de réduction des déchets ménagers est donc estimé sur les secteurs de La Haye et de Lessay seuls. **L'indice en 2020 par rapport à 2010 est de 56,76**, traduisant une diminution de la production des ordures ménagères sur le territoire.

Tableau 14 : Evolution de l'indice de réduction des déchets par rapport à 2010

	2010	2020	INDICE
OMr - La Haye	1420 T	2648 T	56,76
OMr - Lessay	3245 T		

### 2. Communication et actions de prévention

L'année 2020 a vu de nombreux changements se mettre en place sur la Communauté de Communes. Les habitants en ont ainsi été informés en amont et tout au long de l'année grâce à une **vaste campagne de communication**. Ainsi, un **courrier du territoire** a été adressé à chaque habitant à la fin du mois de décembre 2019 afin d'informer des changements à venir. Durant les **deux dernières semaines de 2019 et au début du mois de janvier 2020**, un **calendrier de collecte et un guide de tri**

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20210708-R-A-COCM-2020-AU  
Date de télétransmission : 23/07/2021  
Date de réception préfecture : 23/07/2021

détaillé ont permis aux habitants de se familiariser avec les nouvelles consignes de tri, de rappeler les consignes de tri historiques pour le secteur de Périers et d'identifier les jours et fréquences de collecte. **Six réunions publiques** ont également été organisées sur les trois secteurs de la Communauté de Communes pour qu'élus et habitants échangent autour de ces changements. Une **ambassadrice de tri et de prévention des déchets a été recrutée** au début de l'année 2020 afin de répondre aux nombreuses interrogations des habitants. Durant **l'été 2020**, une **réglette de tri** a été distribuée à chaque habitant pour l'accompagner dans son geste de tri. Une **campagne d'affichage** dans les communes rappelait également les nouvelles consignes liées à l'extension des consignes de tri. Tout au cours de l'année, des publications sur les **réseaux sociaux** permettaient d'effectuer des informations ou des rappels réguliers sur le tri et la prévention des déchets. Une **intervention scolaire**, pour sensibiliser des élèves de CM1 au tri, a été réalisée dans une école de La Haye et deux agents ont effectué **14 jours de sensibilisation en déchetterie**.

La communication autour des nouvelles modalités de collecte a également permis de mettre en évidence l'intérêt d'une benne gestion des déchets, par le biais du compostage. De ce fait, **plus de 194 demandes de composteurs** ont ainsi été enregistrées et seront honorées en 2021 avec l'attribution d'un nouveau marché.

### 3. L'économie circulaire en action sur le territoire

Une agente dédiée à l'économie circulaire est chargée d'animer et développer ce volet sur le territoire. Ainsi, en 2020, **quatre ateliers « Rendez-vous avec l'économie circulaire »** ont pu être organisés avec **une quinzaine d'entreprises** pour **initier des échanges de matériaux** entre elles. La démarche « **Ma collectivité dans l'économie circulaire** » a permis de **sensibiliser différents services** à cette dernière, notamment les agents des services enfance/jeunesse et communication, des services techniques et les agents de déchetteries. Enfin, une **journée de visite du centre de tri de Kerval** a permis à **cinq entreprises majeures** du territoire, spécialisées dans **l'agro-alimentaire** et le **conditionnement**, d'en **apprendre davantage sur le tri** des emballages, de **mieux appréhender les conditions de recyclabilité des emballages plastiques** et de **l'intégrer dans la conception de leurs nouveaux produits**.

### F. Impact environnemental et sanitaire

Afin de réduire l'impact environnemental et sanitaire du service de collecte des déchets, les eaux usées des aires de lavage des véhicules de collecte sont récupérées et traitées pour ne pas nuire à l'environnement. De plus, les bennes de déchets sont équipées de **cadre-filet** pour limiter leur envol tant lors du stockage que lors du transport. Une attention particulière est portée sur l'impact sonore des opérations liées à la logistique des bennes de déchetterie.

### G. Les emplois liés aux déchets

La Communauté de Communes compte **18 agents** liés à la collecte des déchets (*Tableau 15*). Les trois principaux postes liés à la collecte directe sont occupés par **3 chauffeurs, 1 chauffeur-ripeur, 7 ripeurs et 4 gardiens de déchetterie**. Le service Déchets compte également **1 technicienne et 1 ambassadrice de tri et de prévention des déchets**.

Tableau 15 : Répartition des postes liés au service de collecte et de traitement des déchets

		Equivalent Temps Plein (ETP) affecté à ce poste
DECHETTERIE	Créances	1,6 ETP
	La Haye	1 ETP
COLLECTE DES DECHETS	Secteur de Lessay	1,6 ETP + 1,5 ETP
GESTION ET PREVENTION	Secteur de La Haye Secteur de Lessay Secteur de Périers	2 ETP

Le service public de collecte des déchets nécessite la réalisation de missions annexes par les services techniques communautaires et non prises en compte dans les ETP cités. Ainsi, les **heures dédiées au lavage** et à la **réparation des conteneurs**, des **bacs roulants** et des **véhicules de collecte** ne sont incluses, tout comme celles liées à la **distribution des sacs dans les communes** du territoire.

## H. La concertation et la gouvernance

### 1. Les moyens d’information et de concertation

L’ensemble des informations nécessaires aux habitants (fréquence et jour de collecte, horaires de déchetteries, consignes de tri, etc.) est disponible sur le **site internet** de la Communauté de Communes. En 2020, un **calendrier** et un **guide de tri** de 8 pages sont venus compléter ces informations. L’**utilisation conjointe** des **médias traditionnels** (presse papier locale ; bulletins communautaires et communaux) et **numérique** (presse numérique et réseaux sociaux) ont également permis de **multiplier les supports d’information** à destination des habitants. De nombreux échanges avec les habitants ont pu avoir lieu par **téléphone**, par **mail**, par **courrier postal** ou aux **accueils de proximité**.

Cette année 2020 a également vu naître une **adresse mail dédiée au service Déchets** (*dechets@cocm.fr*), permettant au service d’être facilement et directement joignable. Un **numéro de téléphone** lié au service a également été diffusé au plus grand nombre et sur de nombreux supports (site internet, réglette, calendrier, guide, articles de presse, etc.) afin de simplifier les échanges avec les habitants concernant les déchets.

### 2. Suivi des réclamations et évolutions

La mise en place de nouvelles modalités de collecte et la campagne de communication induite a permis d’aller davantage **à la rencontre de la population** mais aussi de **permettre aux habitants de s’exprimer davantage sur le sujet des déchets**. Ainsi, l’année 2020 a été **riche en retours d’habitants** concernant le service de collecte (*Tableau 16*). De nombreuses sollicitations concernaient cependant des **dysfonctionnements de collecte (508)**. Les sollicitations liées à la distribution des sacs transparents, très nombreuses (**297**), se concentrent principalement sur la période de confinement liée au COVID-19 de **mars à mai 2021** durant laquelle la Communauté de Communes assurait la **distribution des sacs en porte-à-porte**.

Tableau 16 : Sollicitations totales enregistrées en 2020 par le service Déchets

OBJET DE LA SOLLICITATION	NOMBRE DE SOLLICITATIONS
Bacs roulants	84
Circuit	23
Communication	22
Compostage	23
Déchetteries	65
Divers	225
Dysfonctionnements de collecte	508
Incivilités	35
Mécontent	56
Positif	2
Quid du tri	125
Refus/Non conformité	166
Sacs	297
Verre	16
<b>TOTAL</b>	<b>1647</b>

## II. Les indicateurs financiers

### A. Coût et financement global du service

#### 1. Le montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service

Le **coût du service public de collecte** est réparti entre les **dépenses de fonctionnement** (dispositifs de pré-collecte, prestations de collecte, prestations de transport, frais de personnel, carburants, communication, etc.) et **d'investissement** (achat de véhicules ou de bâtiments, amélioration du bâti, etc). Sur le territoire de la Communauté de Communes, son financement est majoritairement assuré par la **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)**, à laquelle s'ajoutent les **redevances spéciales** (campings et habitations légères), les recettes liées au **rachat de matériaux**, les **soutiens** par les **éco-organismes** et la facturation des dépôts des **professionnels en déchetterie**. Ainsi, en 2020, les dépenses de fonctionnement s'élevaient à **2 748 525 €**, soit une **augmentation des coûts de 39%** par rapport à 2019. Les **recettes** ont permis de recouvrir les besoins de financement du service à hauteur de **2 838 150 €** (+11% par rapport à 2019) (*Tableau 17*). Le montant des **redevances liées aux campings** et perçues en 2020 (17 654 €) correspond aux années **2019**, facturées rétroactivement, et **2020**. Les **apports des professionnels en déchetterie** n'ont **pas été facturés en 2020** mais le seront en 2021, expliquant le montant à 0 € sur les recettes 2020.

Tableau 17 : Présentation des dépenses et des recettes de fonctionnement liées à la collecte et au traitement des déchets

<b>Fonctionnement</b>	<b>Dépenses</b>	Prestations	1 681 515
		Personnel	401 984
		Contribution SMPF	382 121
		Sacs-poubelle	89 380
		Carburants	47 416
		Divers	72 420
		Entretien du matériel (collecte et déchetterie)	28 937
		Communication	11 214
		Composteurs et autres	5 237
		<b>TOTAL</b>	<b>2 748 525 €</b>
	<b>Recettes</b>	TEOM	2 223 552
		Soutiens et reprise matériaux	472 290
		Redevance Habitation légère	82 479
		Personnel	23 633
		Redevance campings	17 654
		Location local OM	7 800
		Apports des professionnels en déchetterie	0
		Vente des composteurs	1 005
	<b>TOTAL</b>	<b>2 838 150 €</b>	

Quant aux **investissements** réalisés en 2020, ceux-ci sont principalement liés à l'aménagement d'une **plateforme de branchages** à la déchetterie de Créances, la pose d'une **barrière** et la **réfection de l'enrobé** au **quai de transfert** de Périers et l'**achat d'une benne d'ordures ménagères (BOM)** pour assurer la collecte sélective en régie sur le secteur de Lessay. Les recettes d'investissement sont principalement dues à la perception du **Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA)** et s'élèvent à 74 156 € (Tableau 18).

Tableau 18 : Présentation des principales dépenses et recettes d'investissements liées aux déchets en 2020

<b>Investissements</b>	<b>Dépenses</b>	Aménagement plateforme déchetterie	13 488
		Barrière quai de transfert	1 740
		Réfection enrobé quai de transfert	26 384
		Achat véhicule de collecte	35 400
		Divers	11 716
		<b>TOTAL</b>	<b>88 728 €</b>
	<b>Recettes</b>	<b>74 156 €</b>	

## 2. Le coût aidé du service public

Le **coût aidé du service public** (Tableau 19) correspond au **coût restant à charge de la Communauté de Communes**, représenté par l'ensemble des charges (prestations, communication, personnel, amortissements, etc.) dont sont déduites les recettes (rachat de matériaux, soutiens des éco-organismes, aides diverses, etc.), hors TEOM.



Tableau 19 : Coût aidé du service public.

Fonctionnement + Investissement	DEPENSES	RECETTES (hors TEOM)	COÛT AIDE	COÛT AIDE PAR HABITANT
<b>DECHETTERIE</b>	724 863 €	155 064 €	569 799 €	<b>26 €</b>
<b>ORDURES MENAGERES</b>	1 038 987 €	100 123 €	938 864 €	<b>43 €</b>
<b>COLLECTE SELECTIVE</b>	606 788 €	433 508 €	173 280 €	<b>8 €</b>
<b>Autre (Personnel...)</b>	466 614 €			
<b>TOTAL</b>	<b>2 748 525 €</b>	<b>688 695 €</b>	<b>2 148 557 €</b>	<b>98 €</b>

## B. Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises

L'échéance des marchés liés à la collecte, au transport et au traitement des déchets arrivant à échéance au 31 décembre 2019 a permis d'initier une réflexion autour de la gestion des déchets sur le territoire de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche.

Dans un objectif d'harmonisation à l'échelle du territoire et le but de développer davantage de solutions de recyclage, de nouvelles modalités de collecte ont ainsi été mises en place sur le territoire, tout en renouvelant les marchés de prestations de fourniture et de service.

Ainsi, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, le service public de collecte et de traitement des déchets est délégué à travers plusieurs marchés de services à différentes sociétés comme suit :

- Marché 2019-009 : Collecte du verre, tri des déchets recyclables et traitement des ordures ménagères
  - o Lot 1 : Collecte en apport volontaire du verre // Le Goff
  - o Lot 2 : Tri des déchets recyclables (hors verre) // SPHERE
  - o Lot 2 : Traitement des ordures ménagères // SMPF
- Marché 2019-010
  - o Lot 2 : Traitement des déchets verts // SEDE Environnement
  - o Lot 3 : Traitement des encombrants // SPEN/Veolia
  - o Lot 4 : Traitement des ferrailles // SPHERE
  - o Lot 6 : Traitement des gravats inertes // SPHERE
  - o Lot 7 : Traitement des cartons // SPHERE
  - o Lot 8 : Traitement de l'amiante // SPHERE
  - o Lot 9 : Mise à disposition des contenants, transport et traitement des Déchets Diffus Spécifiques // Madeline
- Marché 2019-014 : Collecte en porte-à-porte des ordures ménagères et des déchets recyclables (hors verre) // SPEN/Veolia
- Marché 2019-018 : Fourniture de sacs destinés à la collecte des déchets // PTL
- Marché 2019-019 : Mise à disposition et transport de contenants en déchetteries et en quai de transfert // SPHERE

Les dépenses induites par la collecte, le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés sur le territoire sont présentées dans le Tableau 20, suivant le prestataire concerné. Les prestations confiées à la société **SPHERE**, détenant **plusieurs marchés de services** (mise à disposition et transport de bennes, traitement de plusieurs matériaux, tri des déchets recyclables, etc.) occupent le premier poste de dépenses, avec des prestations rémunérées à hauteur de **690 528,19 € TTC**. Celles assurées par la société **SPEN/Veolia** occupent la deuxième place (**677 271,83 € TTC**) avec des coûts de

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20210708-R-A-COCM-2020-AU  
Date de télétransmission : 23/07/2021  
Date de réception préfecture : 23/07/2021

prestation de **collecte en porte-à-porte** s'élevant à 522 875,64 € TTC et le **traitement des encombrants**, incluant une part significative de TGAP (**26 455,32 €**). Le montant des prestations liées au **traitement des ordures ménagères**, et la **TGAP** induite (28 603,15 €), par le **SMPF** s'élève à **259 372 €**. Les prestations non détaillées concernent principalement des **prestations de communication** (envoi de courriers, impression d'autocollants, de guides de tri, etc.) ; **7 617,97 € TTC**).

Tableau 20 : Principales prestations rémunérées (€ TTC) liées à la collecte et au traitement des déchets en 2020

PRESTATIONS REMUNEREES	
LA SPHERE	690 528,19 €
SPEN/Veolia	677 271,83 €
SMPF	233 936,71 €
LE GOFF	29 364,76 €
MADLINE	26 258,14 €
SEDE Environnement	16 537,40 €
Autre (HDS, Docapost, La Révérend, etc.)	7 617,97 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 681 515 €</b>

### III. Schéma-bilan

# LES ÉTAPES DE LA GESTION DES DÉCHETS

## LE DÉCHET

## SA COLLECTE

ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

3 650 T  
2 648 T  
1 002 T



ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES (OMR)



COLLECTE AU PLUS PRÈS DE L'HABITANT

COLLECTE SÉLECTIVE

279 T



ERREURS DE TRI

445 T



PAPIERS ET CARTONNETTES

76 T



BRIQUES ALIMENTAIRES

155 T



EMBALLAGES MÉTALLIQUES

1 116 T



EMBALLAGES EN PLASTIQUE

1412 T  
1 116 T  
296 T



COLLECTE AU PLUS PRÈS DE L'HABITANT



CONTENEUR À PAPIERS



CONTENEUR À EMBALLAGES RECYCLABLES

VERRE

1 027 T  
312 T  
1339 T



BOUTEILLES ET EMBALLAGES EN VERRE



CONTENEUR À VERRE

DÉCHETTERIES

1 869 T



ENCOMBRANTS

1 541 T



DÉCHETS VERTS

400 T



TONTES

644 T



BOIS

189 T



CARTONS BRUNS

419 T



FERRAILLE

1 300 T



GRAVATS INERTES

1 T



HUILES VÉGÉTALES

261 T



MOBILIER

226 T



DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (DEEE)

2 T



BATTERIES

49 T



DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES (DDS)



DÉCHETTERIE COMMUNAUTAIRE à Créances

3 950 T



DÉCHETTERIE COMMUNAUTAIRE à La Haye

2 672 T

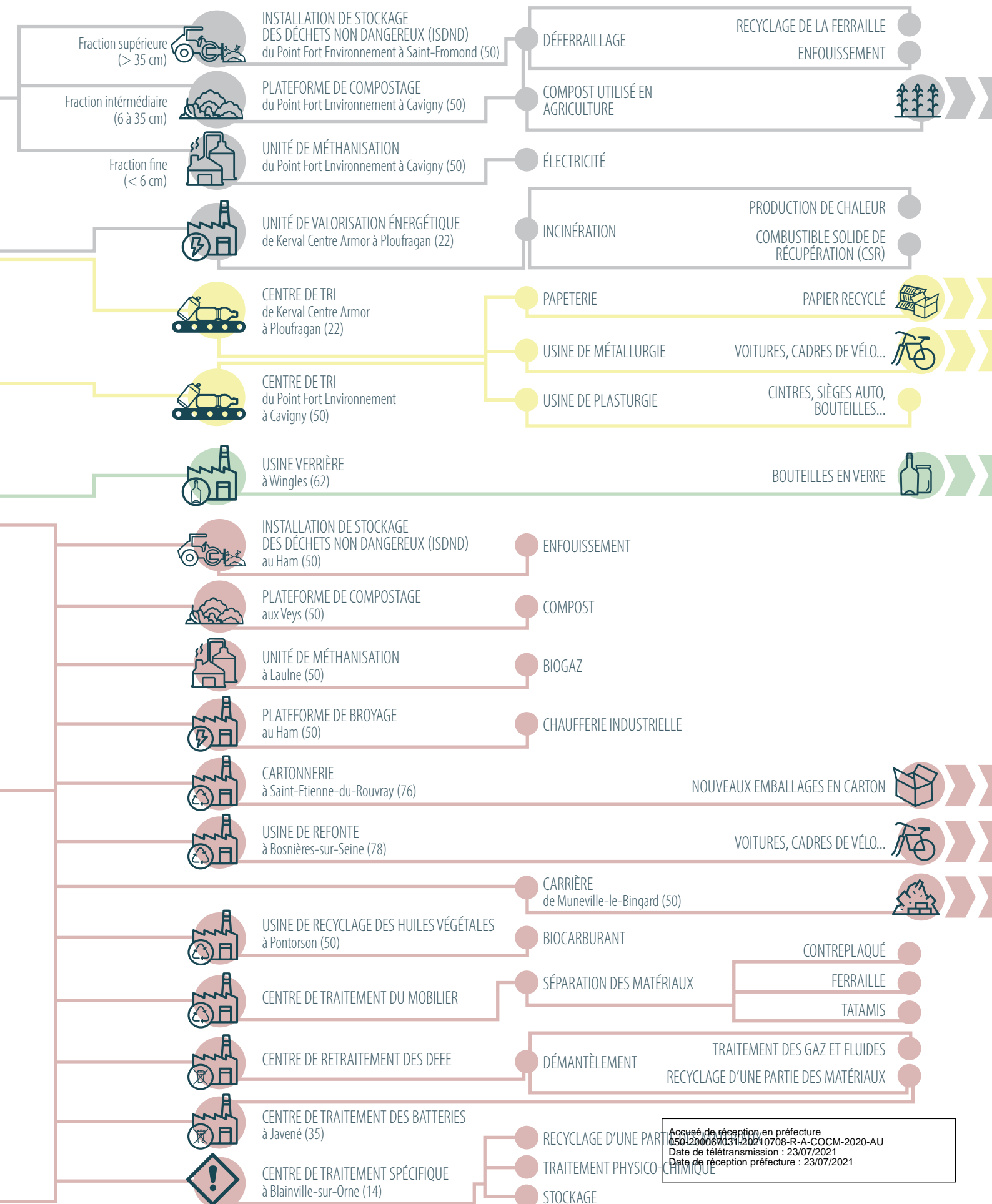


DÉCHETTERIE DU POINT FORT ENVIRONNEMENT

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20210708-R-A-GOCM-2020-AU  
Date de télétransmission : 23/07/2021  
Date de réception en préfecture : 23/07/2021

## SON TRAITEMENT

## SA NOUVELLE VIE



Accusé de réception en préfecture  
050220067031-20210708-R-A-COCM-2020-AU  
Date de télétransmission : 23/07/2021  
Date de réception préfecture : 23/07/2021

# Rapport du Service Public d'Assainissement Non Collectif

Communauté de Communes



## Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du SPANC - Service Public de l'Assainissement Non Collectif

Exercice 2020

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20210708-R-A-COCM-2020-AU  
Date de télétransmission : 23/07/2021  
Date de réception préfecture : 23/07/2021

## Table des matières

Préambule .....	3
Présentation de la Communauté de communes.....	4
Le territoire desservi .....	4
Les installations d’assainissement non collectif sur le territoire .....	5
Les différentes instances.....	6
Le conseil communautaire et le bureau.....	6
La commission Déchets et SPANC .....	6
Le service SPANC .....	6
Les missions du SPANC.....	7
L’assistance et le conseil auprès des particuliers et des élus.....	7
Le contrôle des assainissements déjà existants .....	7
Classification des assainissements contrôlés .....	7
Le contrôle des nouvelles installations .....	8
La mise en œuvre du service.....	8
L’indice de mise en œuvre de l’assainissement non collectif (D302.0) .....	8
Les indicateurs techniques.....	9
Nombre de contrôles réalisés en 2020 .....	9
Rejets autorisés en milieu superficiel en 2020.....	10
Taux de conformité des dispositifs d’assainissement non collectifs (P301.3) .....	11
Les indicateurs financiers .....	11
Les tarifs des prestations du SPANC au 1 <sup>er</sup> janvier 2021 .....	11
Budget annexe du SPANC 2020.....	12
Subventions de l’Agence de l’eau Seine-Normandie sur les réhabilitations.....	12
Mise en œuvre de la réglementation.....	12
Obligation de contrôle.....	12
Suite aux contrôles du SPANC .....	14
Les responsabilités du maire .....	14
Annexes – Etat des lieux des communes sur la campagne 2019-2020.....	16



## Préambule

En vertu du décret n°95-635 du 6 Mai 1995, le président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) est tenu de présenter à l'assemblée délibérante un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) de l'assainissement, quel qu'en soit le mode d'exploitation.

Les indicateurs de performance, techniques et financiers ainsi que les modalités de réalisation de ce dossier sont précisées par les décrets n°95-635 du 6 Mai 1995 et n°2007-675 du 2 Mai 2007. Il permet donc de renforcer la transparence et l'information sur la gestion des services publics.

Le maire de chaque commune membre de l'EPCI devra par la suite le présenter à son conseil municipal, pour simple information, dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Le rapport annuel et l'avis de l'assemblée délibérante devront être mis à disposition du public au siège de l'EPCI et dans chaque mairie membre.

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20210708-R-A-COCM-2020-AU  
Date de télétransmission : 23/07/2021  
Date de réception préfecture : 23/07/2021

# Présentation de la Communauté de communes

## Le territoire desservi

La Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI). Elle regroupe 30 communes réparties sur un territoire d'environ 486 km<sup>2</sup>. La population du territoire est de 21 968 habitants (INSEE, 2017).

Le service public d'assainissement non collectif (SPANC) dessert **9 880 habitants**.

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapportée à la population totale du territoire couvert par le service) est de 44,97 % au 31 décembre 2020 (43.69 % au 31 décembre 2019)



Figure 1 : Carte du territoire de la Communauté de communes Côte Ouest Centre Manche

## Les installations d'assainissement non collectif sur le territoire

2020

Communes	Nombre installation ANC (Assainissement Non Collectif)
Auxais	83
Bretteville-sur-Ay	502
Créances	324
Doville	117
Feugères	129
Geffosses	289
Gonfreville	92
Gorges	229
La Feuillie	178
La Haye :	1222
<i>Baudreville</i>	71
<i>Bolleville</i>	100
<i>Glatigny</i>	157
<i>La Haye-du-Puits</i>	40
<i>Mobecq</i>	127
<i>Montgardon</i>	150
<i>Saint-Rémy-des-Landes</i>	222
<i>Saint-Symphorien-le-Valois</i>	33
<i>Surville</i>	322
Laulne	100
Le Plessis-Lastelle	154
Lessay	342
Marchésieux	250
Millières	332
Montsenelle	530
Nay	41
Neufmesnil	89
Périers	120
Pirou	513
Raids	112
Saint-Germain-sur-Ay	159
Saint-Germain-sur-Sèves	100
Saint-Martin-d'Aubigny	190
Saint-Nicolas-de-Pierrepont	188
Saint-Patrice-de-Claids	108
Saint-Sauveur-de-Pierrepont	97
Saint-Sébastien-de-Raids	166
Varenguebec	210
Vesly	417

## Les différentes instances

### Le conseil communautaire et le bureau

#### Le conseil communautaire

Président : Henri LEMOIGNE

Il est l'organe exécutif de la Communauté de Communes. Le conseil communautaire est chargé de gérer, par ses délibérations, les affaires de l'intercommunalité dans la limite de ses compétences.

#### Le bureau

Président : Henri LEMOIGNE

Il prépare et/ou prend les décisions concernant la gestion du SPANC ainsi que celles pour les autres services de la Communauté de Communes. Le bureau est composé du président et des 11 vice-présidents.

### La commission Déchets et SPANC

La commission est chargée des questions liées au service déchets et au service SPANC.

Le vice-président est Christophe GILLES. La commission compte 24 membres.

Elle est divisée en 2 groupes de travail : un sur les déchets et l'autre sur le SPANC.

Ce dernier compte 12 membres.

Tableau 1 : Membres du groupe de travail SPANC

NOM Prénom	Fonction	Communes
ADAM Guy	Conseiller municipal	Bretteville-sur-Ay
ALMIN Loïck	Conseiller communautaire	Saint-Sébastien-de-Raids
AMELINE Jacques	Conseiller municipal	Millières
CLEROT Philippe	Conseiller communautaire	La Feuillie
EURAS Simone	Conseillère communautaire	Neufmesnil
LEBALLAIS Clotilde	Conseillère communautaire	La Haye
LESIGNE Yves	Conseiller communautaire	Créances
MELAIN Evelyne	Conseillère communautaire	Varenguebec
MESNIL Michel	Conseiller municipal	Saint-Germain-sur-Sèves
SCELLES Pierre	Conseiller communautaire	Doville
VANDEN AWEELE Guy	Conseiller municipal	Saint-Germain-sur-Ay

### Le service SPANC

Le service est exploité en régie à autonomie financière.

NOM Prénom	Fonction
ANDRIEUX Claire	Responsable du service
DELISLE Alexandre	Technicien SPANC sur les secteurs de Périers et de Lessay
LANDAIS Ludivine	Technicienne SPANC sur le secteur de La Haye
FENOILLERE Claire	Secrétaire

## Les missions du SPANC

Conformément à l'article L. 2224-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le SPANC assure uniquement :

- Le conseil auprès des usagers du service
- Le contrôle de bon fonctionnement et d'entretien (= Contrôle diagnostic de l'existant)
- Le contrôle de conception et d'implantation
- Le contrôle de bonne exécution

## L'assistance et le conseil auprès des particuliers et des élus

Le technicien du SPANC répond à tout type de demande :

- Problème rencontré sur une filière d'assainissement
- Conseil sur les différentes améliorations possibles à apporter à une installation existante
- Projet dans le cadre d'une réhabilitation de l'existant

## Le contrôle des assainissements déjà existants

Le SPANC est tenu de contrôler l'ensemble des assainissements autonomes présents sur le territoire communautaire sur une période de 8 ans. La première campagne de contrôle s'est déroulée entre 2010 et 2018. Une nouvelle campagne a été lancée au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Elle durera jusqu'au 31 décembre 2026.

Une visite est donc réalisée chez les particuliers pour :

- Identifier et recenser les différents ouvrages constituant la filière d'assainissement,
- Repérer les défauts de conception, de fonctionnement et d'usure de ces ouvrages,
- Vérifier que la filière n'engendre pas de problème de salubrité ou de pollution.

Chaque propriétaire reçoit à la suite de cette visite, un rapport détaillant les éléments ci-dessus, un croquis des dispositifs d'assainissement ainsi qu'un avis général sur la filière. Ce dernier étant signé par le vice-président en charge de l'assainissement non collectif.

## Classification des assainissements contrôlés

Plusieurs catégories de classement sont possibles en fonction des problèmes constatés sur l'installation. Elles sont fonction de l'Annexe II de l'arrêté du 27 avril 2012 :

- Absence d'installation
- Installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes / un risque environnemental avéré
- Installation non conforme
- Installation à surveiller
- Installation sans défaut / opérationnelle

Pour la première catégorie, les travaux sont à réaliser dans les meilleurs délais. Pour la deuxième, l'installation devra être mise en conformité dans les 4 années qui suivent le contrôle. Suite à une vente, la conformité devra être réalisée sous 1 an.

## Le contrôle des nouvelles installations

Que ce soit dans le cadre d'un permis de construire ou de la réhabilitation d'une installation existante, le SPANC est tenu d'effectuer deux contrôles dans le processus d'implantation :

- Un contrôle de conception. Pour tout nouveau projet, le particulier est tenu de fournir complété le formulaire « Demande d'installation d'assainissement non collectif », disponible sur demande ou sur le site internet <https://www.cocm.fr/fr/au-quotidien/preserver/spanc-service-public-d-assainissement-non-collectif/construction-ou-rehabilitation-des-installations.html>. Le dossier est ensuite transmis au SPANC pour qu'il puisse l'instruire. Le SPANC émet un avis technique sur le dossier présenté, avant la restitution du dossier au particulier.
- Un contrôle de bonne exécution. Ce contrôle est effectué sur place avant le remblaiement de la filière d'assainissement. Il permet de s'assurer que le dispositif implanté respecte le projet validé lors du contrôle de conception et la réglementation en vigueur. Suite à ce contrôle, un rapport de visite est rédigé et envoyé au propriétaire.

## La mise en œuvre du service

### L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Mise en place par le décret n°2007-675 du 2 mai 2007, cet indicateur descriptif du service permet d'apprécier l'étendue des prestations que ce service est susceptible d'assurer en assainissement non collectif. Pour chaque mission mise en œuvre par le service, des points sont attribués.

	Exercice 2019	Exercice 2020
<b>A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service</b>		
20 Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Oui	Oui
20 Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui	Oui
30 Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui	Oui
30 Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui	Oui
<b>B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service</b>		
10 Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Non	Non
20 Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	Non	Non
10 Le service assure le traitement des matières de vidange	Non	Non

**L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2020 est de 100 (100 en 2019).**



# Les indicateurs techniques

## Nombre de contrôles réalisés en 2020

Tableau 2 : Nombre de contrôles réalisés en 2020

Communes	Contrôle de l'existant		Conception		Bonne exécution des travaux	
	Installation ANC	Diagnostic /Bon fonctionnement / Sans avis du SPANC/Vente	Installation nouvelle	Installation réhabilitée	Installation nouvelle	Installation réhabilitée
<b>2020</b>						
Auxais	83	12	0	0	0	0
Bretteville-sur-Ay	497	4	4	2	2	2
Créances	324	12	2	4	0	6
Doville	117	10	0	1	0	1
Feugères	129	61	0	0	0	1
Geffosses	289	4	0	3	0	1
Gonfreville	92	44	0	1	0	2
Gorges	227	21	1	2	0	1
La Feuillie	178	4	0	2	0	2
La Haye :	1221	145	2	10	1	11
<i>Baudreville</i>	71	5	0	0	0	0
<i>Bolleville</i>	100	18	0	0	0	0
<i>Glatigny</i>	156	9	1	1	0	1
<i>La Haye-du-Puits</i>	40	18	0	0	0	0
<i>Mobecaq</i>	127	3	1	4	0	3
<i>Montgardon</i>	150	53	0	0	0	0
<i>Saint-Rémy-des-Landes</i>	222	10	0	3	1	4
<i>Saint-Symphorien-le-Valois</i>	33	15	0	0	0	0
<i>Surville</i>	322	14	0	2	0	2
Laulne	100	3	0	0	0	1
Le Plessis-Lastelle	154	2	0	0	0	3
Lessay	342	10	0	5	0	3
Marchésieux	250	124	0	5	0	3
Millières	332	9	0	3	1	3
Montsenelle	530	125	0	6	1	10
Nay	41	15	0	0	0	0
Neufmesnil	89	50	0	3	0	4
Périers	120	68	2	2	0	2
Pirou	513	6	0	6	0	5
Raids	112	11	0	2	0	1
Saint-Germain-sur-Ay	159	6	0	2	0	1
Saint-Germain-sur-Sèves	100	2	0	1	0	0
Saint-Martin-d'Aubigny	190	86	0	4	1	3
Saint-Nicolas-de-Pierrepont	188	4	0	3	0	2
Saint-Patrice-de-Claims	107	0	0	0	0	0
Saint-Sauveur-de-Pierrepont	97	7	0	1	0	2

Saint-Sébastien-de-Raids	166	19	3	3	2	2
Varenguebec	210	7	1	3	1	2
Vesly	417	199	3	4	2	2
<b>TOTAUX</b>	<b>7374</b>	<b>1070</b>	<b>18</b>	<b>78</b>	<b>11</b>	<b>76</b>

Sur l'année 2020, il y a un total de

- 1 070 contrôles de l'existant (diagnostic, bon fonctionnement, sans avis du SPANC et ventes),
- 96 contrôles de conception (neuf et réhabilitation)
- 87 contrôles de bonne exécution (neuf et réhabilitation)

La campagne de bon fonctionnement 2019-2026, pour l'année 2020, s'est déroulée sur les communes de Auxais, Feugères, Gonfreville, La Haye, Marchésieux, Montsenelle, Nay, Neufmesnil, Périers, Raids Saint-Martin-D'Aubigny, Saint-Sébastien-de-Raids et Vesly.

L'ensemble des contrôles des installations de ces communes se déroule en plusieurs phases ; l'entièreté des contrôles sur ces communes n'est donc pas encore réalisée.

Les autres communes du territoire seront réalisées au fur et à mesure de la campagne de bon fonctionnement 2019-2026.

### Rejets autorisés en milieu superficiel en 2020

Certaines filières d'assainissement autonomes nécessitent un rejet d'eaux usées traitées vers le milieu superficiel (souvent un fossé). L'autorisation du propriétaire de l'exutoire est nécessaire. En 2020, dans le cadre des travaux sur les installations ANC, il a été délivré :

- 14 autorisations de rejets aux fossés départementaux,
- 22 autorisations de rejets aux fossés communaux,
- 15 autorisations de rejets aux fossés privés.

Ci-dessous une carte de la répartition et du nombre de rejets sur la Communauté de Communes.

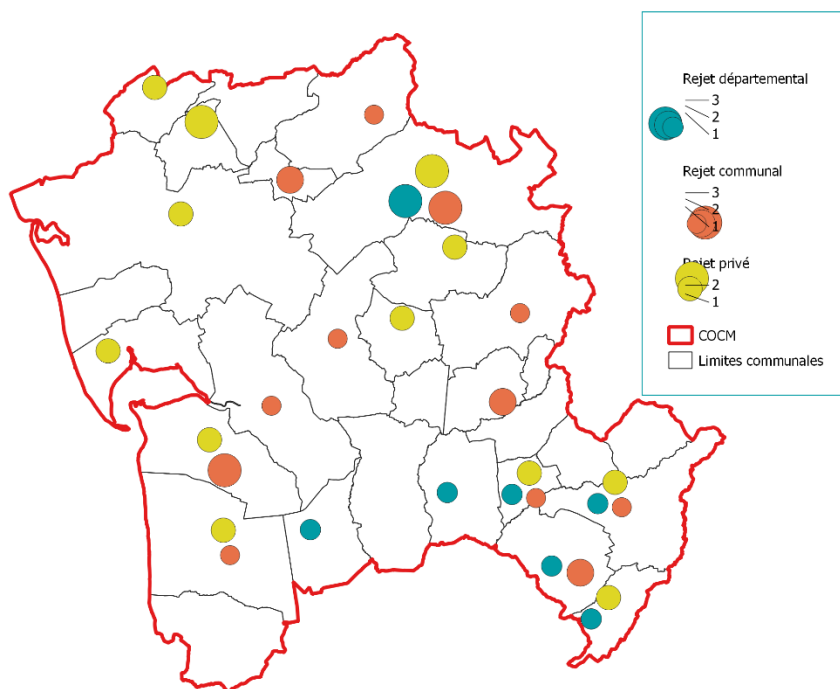


Figure 2 : Carte des autorisations de rejets pour l'année 2020

## Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectifs (P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- le nombre d'installations neuves ou réhabilitées déclarées conformes auquel est ajouté le nombre d'installations ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement suite aux diagnostics de bon fonctionnement depuis la création du service jusqu'au 31/12/N
- le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service jusqu'au 31/12/N

	2019	2020
<b>Nombre total d'installation contrôlées depuis la création du service</b>	7352	7374
<b>Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité</b>	67	208
<b>Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement</b>	322	906
<b>Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif en %</b>	<b>5 %</b>	<b>15 %</b>

Le taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif pour 2020 est de 15 %. Il faut savoir que ce taux paraît faible car l'entièreté des installations n'a pas été contrôlée. Au fur et à mesure de la campagne, ce taux va s'améliorer et mieux représenter l'état des dispositifs sur le territoire.

## Les indicateurs financiers

Le SPANC est géré comme un Service Public à caractère Industriel et Commercial (SPIC). En conséquence, la gestion du service est soumise aux principes suivants :

- Règles comptables des services locaux d'assainissement
- Budget équilibré
- Financement du service par des redevances versées par les usagers en échange de prestations effectuées

## Les tarifs des prestations du SPANC au 1<sup>er</sup> janvier 2021

Prestations	Tarifs redevances
<b>Diagnostic</b>	125 €
<b>Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien de l'installation</b>	95 €
<b>Diagnostic suite à la réalisation d'une installation sans avis du SPANC</b>	170 €
<b>Contrôle de bon fonctionnement en cas de vente</b>	125 €
<b>Contrôle périodique de bon fonctionnement pour les installations de plus de 20 EH</b>	250 €
<b>Contrôle administratif annuel de la conformité des installations de plus de 20 EH</b>	25 €
<b><i>Dans le cadre d'une construction neuve ou d'une réhabilitation</i></b>	
<b>Contrôle de vérification de conception et d'implantation d'une installation</b>	60 €
<b>Contrôle de vérification de la bonne exécution des travaux</b>	110 €
<b>En cas d'avis défavorable, la contre-visite</b>	80 €

Pénalités	Tarifs
<b>Refus de la réalisation des missions de contrôle</b>	100 % du coût du contrôle

Les différents tarifs et prestations aux usagers sont fixés par la **délibération DEL20180705-196** du conseil communautaire du 5 juillet 2018.

## Budget annexe du SPANC 2020

<b>Budget primitif</b>	Dépenses	Fonctionnement	144 108,80 €
		Investissement	221 973 €
	Recettes	Fonctionnement	139 742 €
		Investissement	230 714,82 €
<b>Compte administratif</b>	Dépenses	Fonctionnement	129 335,89 €
		Investissement	146 575 €
	Recettes	Fonctionnement	117 837,71 €
		Investissement	157 837,71 €
<b>Résultats de l'exercice 2020</b>		Fonctionnement	-11 498,18 €
		Investissement	11 007,43 €
<b>Résultats de clôture 2020</b>		Fonctionnement	43 227,62 €
		Investissement	6 698,61 €

## Subventions de l'Agence de l'eau Seine-Normandie sur les réhabilitations

Le 11ème programme d'aides de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) permet l'attribution de subventions aux particuliers dans le cadre de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif.

Le dispositif d'aides de l'AESN prévoit la prise en charge de 50 % du coût de l'étude de filière et le versement d'une subvention maximale de 6 000 euros pour les travaux de réhabilitation (montant plafonné et ne pouvant dépasser le coût réel des travaux à la charge du particulier). Par ailleurs, il n'y a plus d'attribution d'un forfait de gestion pour la collectivité.

Les critères d'éligibilité restent inchangés et conformes à la délibération N°DEL20190711-174.

En 2020, 24 installations ont bénéficié des aides du programme de l'Agence de l'eau Seine-Normandie. Le montant des aides s'élève à 146 530 €.

Les communes éligibles aux subventions en 2020 sont : Auxais, Bretteville-sur-Ay, Créances, La Feuillie, Geffosses, Gorges, La Haye, Lessay, Montsenelle, Marchésieux, Nay, Neufmesnil, Pirou, Le Plessis-Lastelle, Raids, Saint-Germain-sur-Ay, Saint-Sauveur de Pierrepont, Saint-Sébastien de Raids, Varenguebec et Vesly.

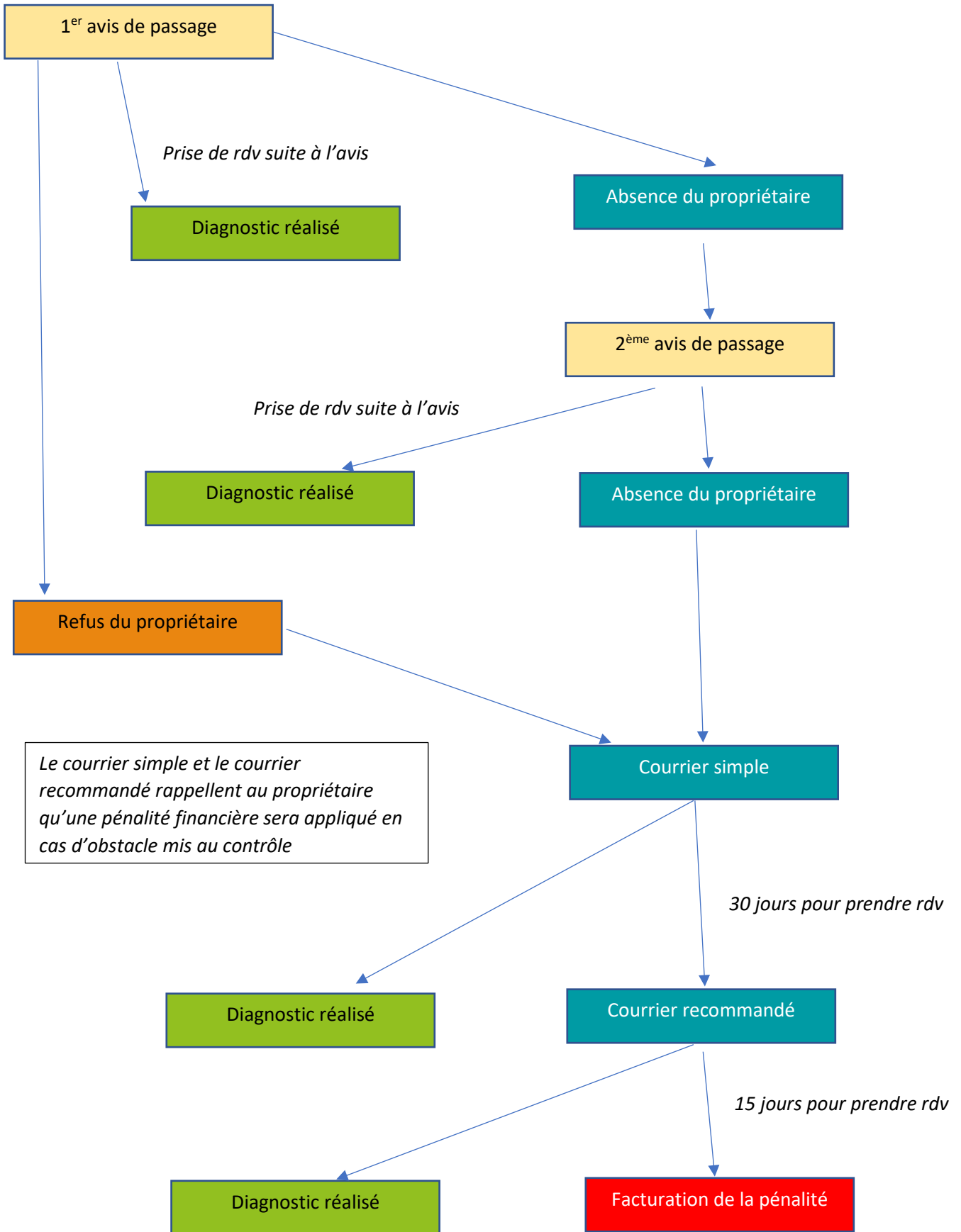
## Mise en œuvre de la réglementation

### Obligation de contrôle

Pour rappel et selon l'article L.2224-8 du Code général des collectivités territoriales, le contrôle de son installation autonome est obligatoire et réalisé par le SPANC.

Des pénalités financières sont prévues en d'obstacle à la réalisation des missions de contrôle du service, conformément aux article L 1331-8, 1331-11 et 1331-12 du Code de la santé publique.

Ci-dessous, la démarche d'application des obligations de contrôle et de la pénalité le cas échéant.



## Suite aux contrôles du SPANC

L'obligation de travaux dans un délai de 4 ans ne s'applique aux particuliers qu'en cas d'installation présentant un danger pour la santé des personnes ou un risque avéré de pollution de l'environnement. En cas de non-conformité, mais sans danger pour la santé des personnes, ou risque avéré de pollution de l'environnement, cas jugé moins urgent, les travaux sont à réaliser mais sans délai précis, sauf en cas de vente de l'immeuble, où ils doivent être réalisés au plus tard un an après la vente. Cette nouvelle réglementation conduit à prioriser l'action des services publics d'assainissement non collectif (SPANC) sur les situations présentant un enjeu fort sur le plan sanitaire ou environnemental, avec une volonté de meilleur rapport coût-efficacité. En parallèle, les transactions immobilières permettront progressivement de remettre le parc d'installations en conformité sans générer de pression financière trop importante pour le particulier.

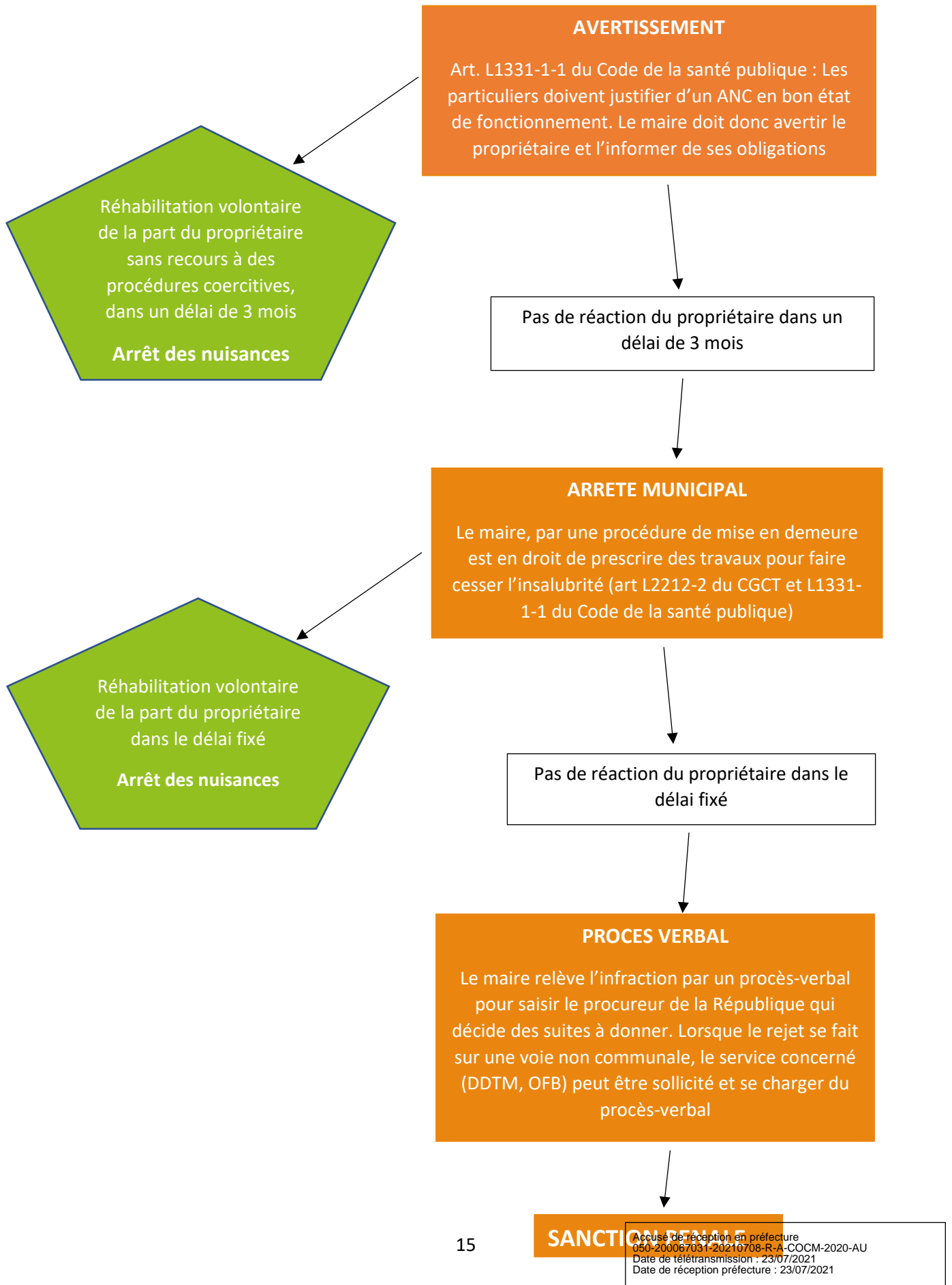
En cas d'absence d'installation, installation classée non conforme avec mise en demeure, l'article L. 1331-1-1 du code de la santé publique n'est pas respecté. Les travaux doivent donc être réalisés dans les meilleurs délais. Les « meilleurs délais » sont les délais techniques nécessaires pour mettre en œuvre une installation d'assainissement non collectif. Cela comprend la conception de l'installation, les contrôles et la réalisation de l'installation. Ce délai reste à la libre appréciation du SPANC selon le contexte local. En tout état de cause, ce délai doit être inférieur à un an.

## Les responsabilités du maire

En cas de non-respect des lois et arrêtés sur l'eau, les divers pouvoirs de police exercés par le maire (article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales CGCT) sont mis à contribution.

Lorsqu'une pollution (d'un cours d'eau, d'un fossé...) due à un système d'assainissement non collectif est constatée, le maire peut user de son pouvoir de police. Sur la page suivante, un schéma résume les actions envisageables.

## Pouvoir de police du maire face à un problème de salubrité publique



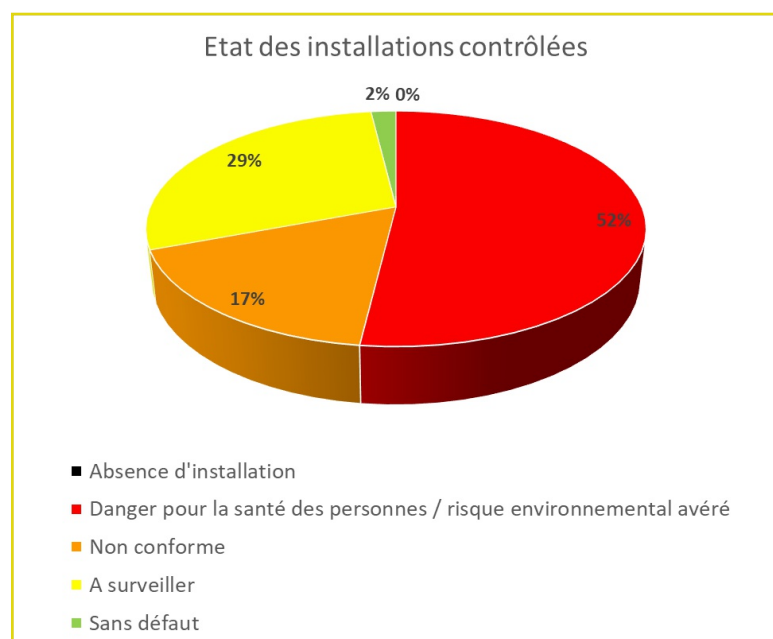
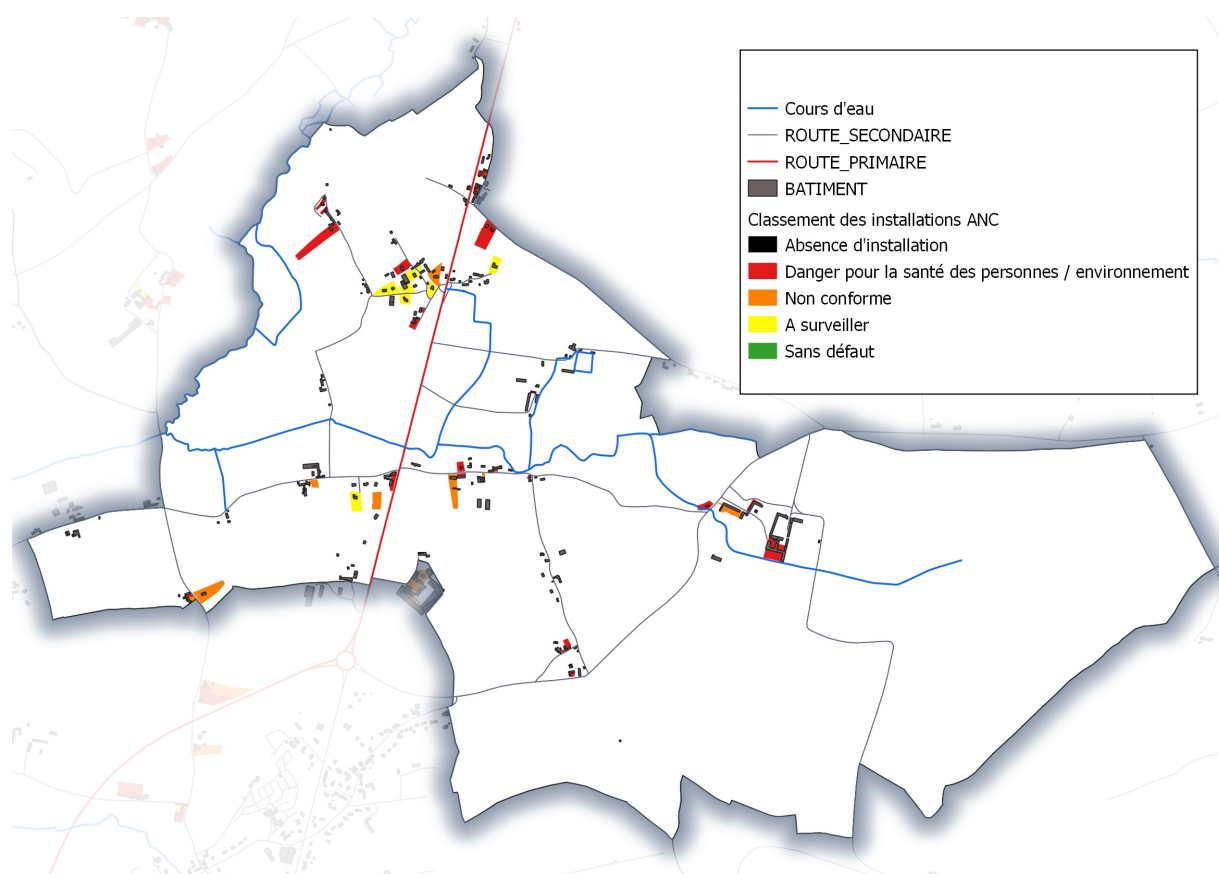


# NEUFMESNIL

## Campagne 2019-2026

Nombre de dispositifs ANC en 2020 : **89**

**52** installations, soit **58 %** des dispositifs ANC de la commune, ont bénéficié d'un contrôle de bon fonctionnement depuis le début de la campagne



**3** projets de conception en 2020  
**4** réalisations de travaux en 2020

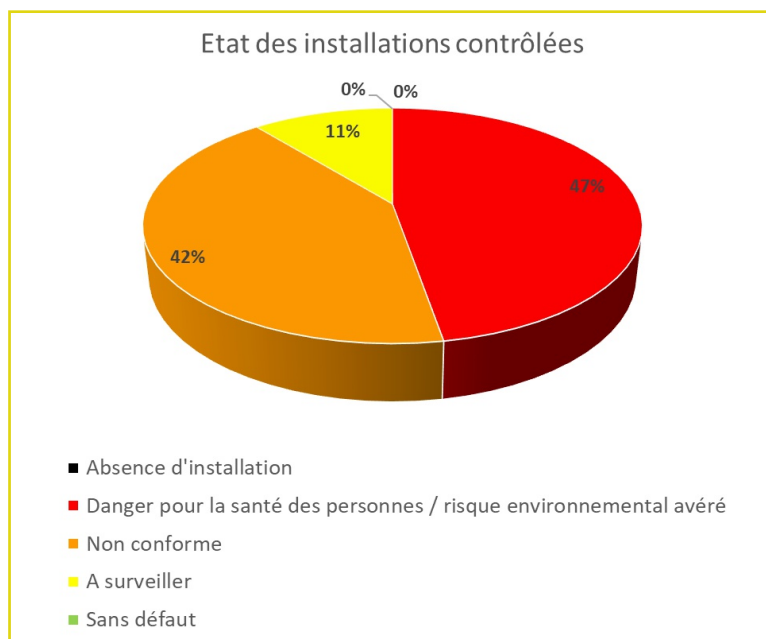
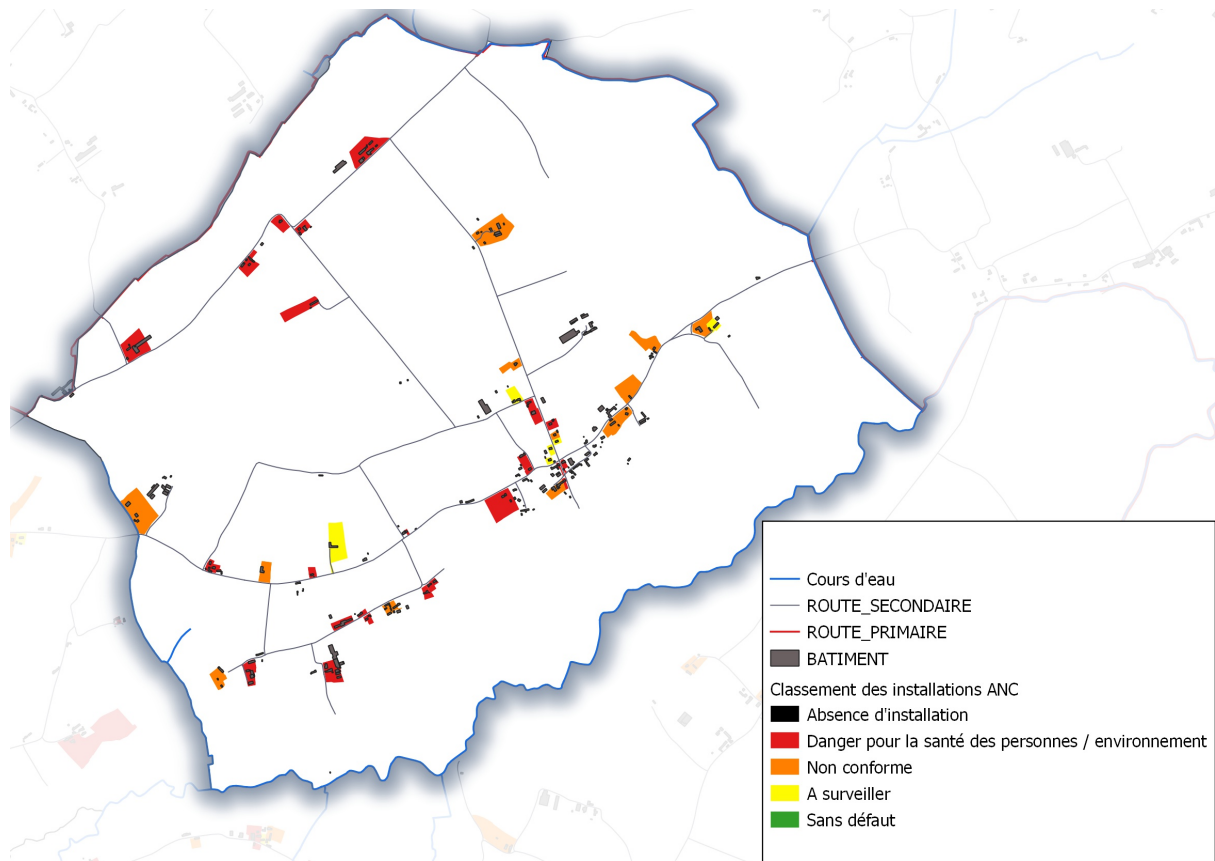
Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20210708-R-A-COCM-2020-AU  
Date de télétransmission : 23/07/2021  
Date de réception préfecture : 23/07/2021

# AUXAIS

## Campagne 2019-2026

Nombre de dispositifs ANC en 2020 : **83**

**55** installations, soit **66 %** des dispositifs ANC de la commune, ont bénéficié d'un contrôle de bon fonctionnement depuis le début de la campagne



Pas de projet de conception en 2020  
Pas de travaux en 2020

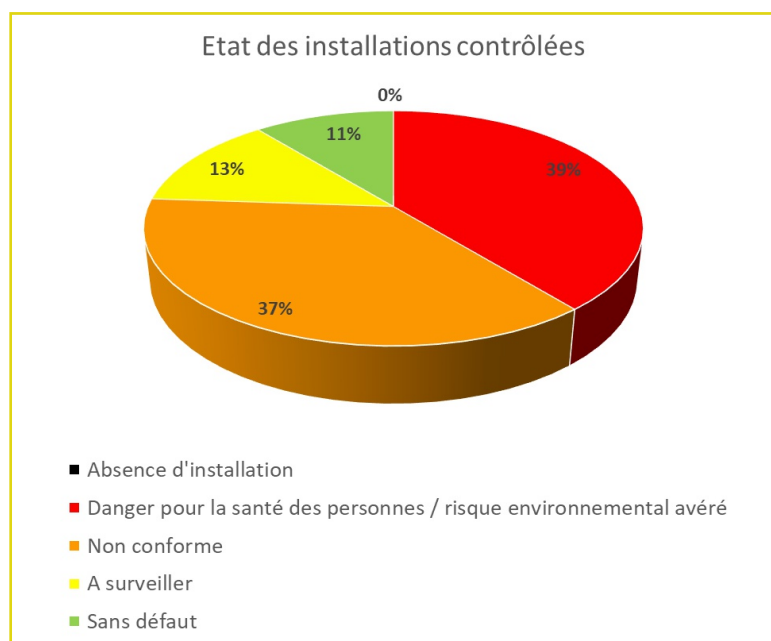
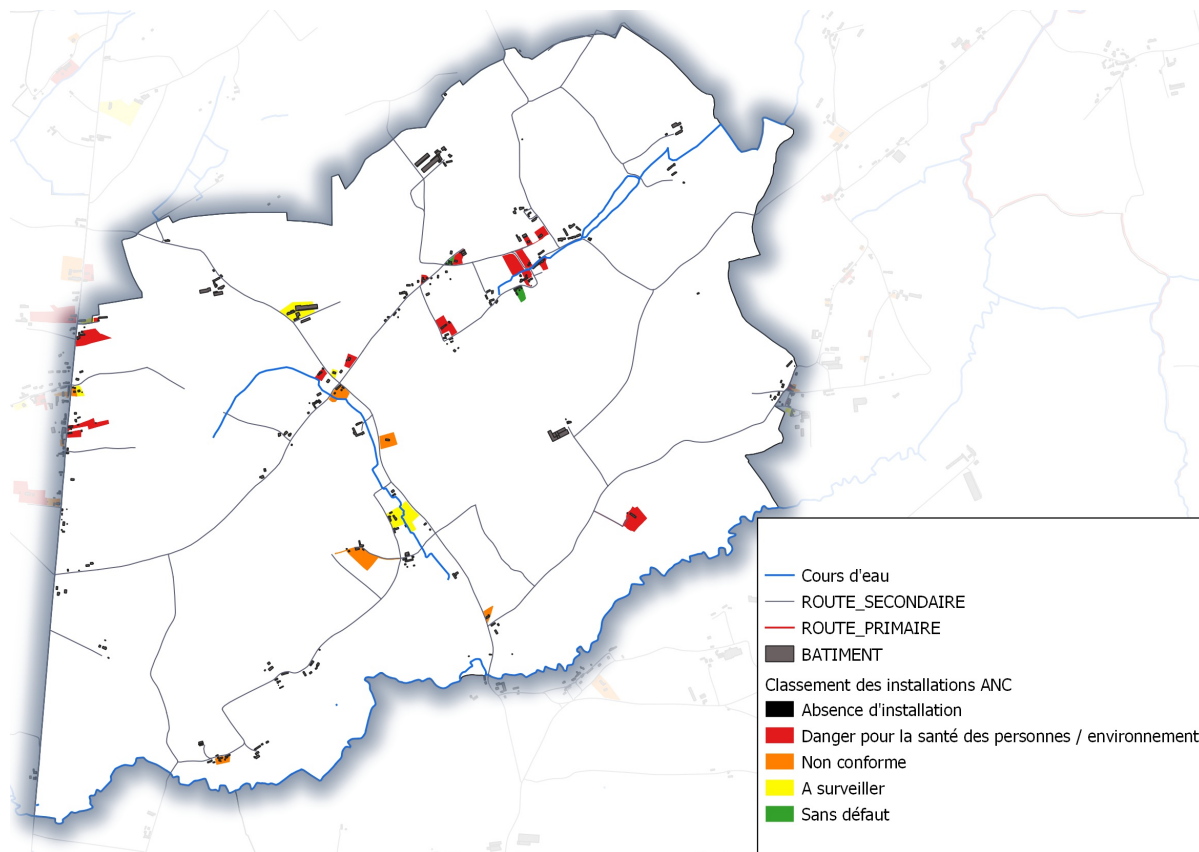
Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20210708-R-A-COCM-2020-AU  
Date de télétransmission : 23/07/2021  
Date de réception préfecture : 23/07/2021

# GONFREVILLE

## Campagne 2019-2026

Nombre de dispositifs ANC en 2020 : **92**

**46** installations, soit **50 %** des dispositifs ANC de la commune, ont bénéficié d'un contrôle de bon fonctionnement depuis le début de la campagne



**1** projet de conception en 2020  
**2** réalisations de travaux en 2020

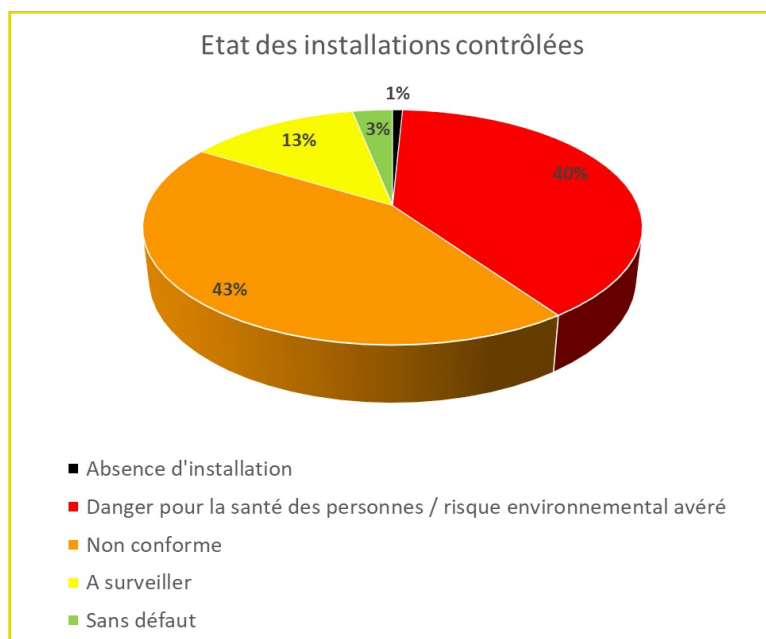
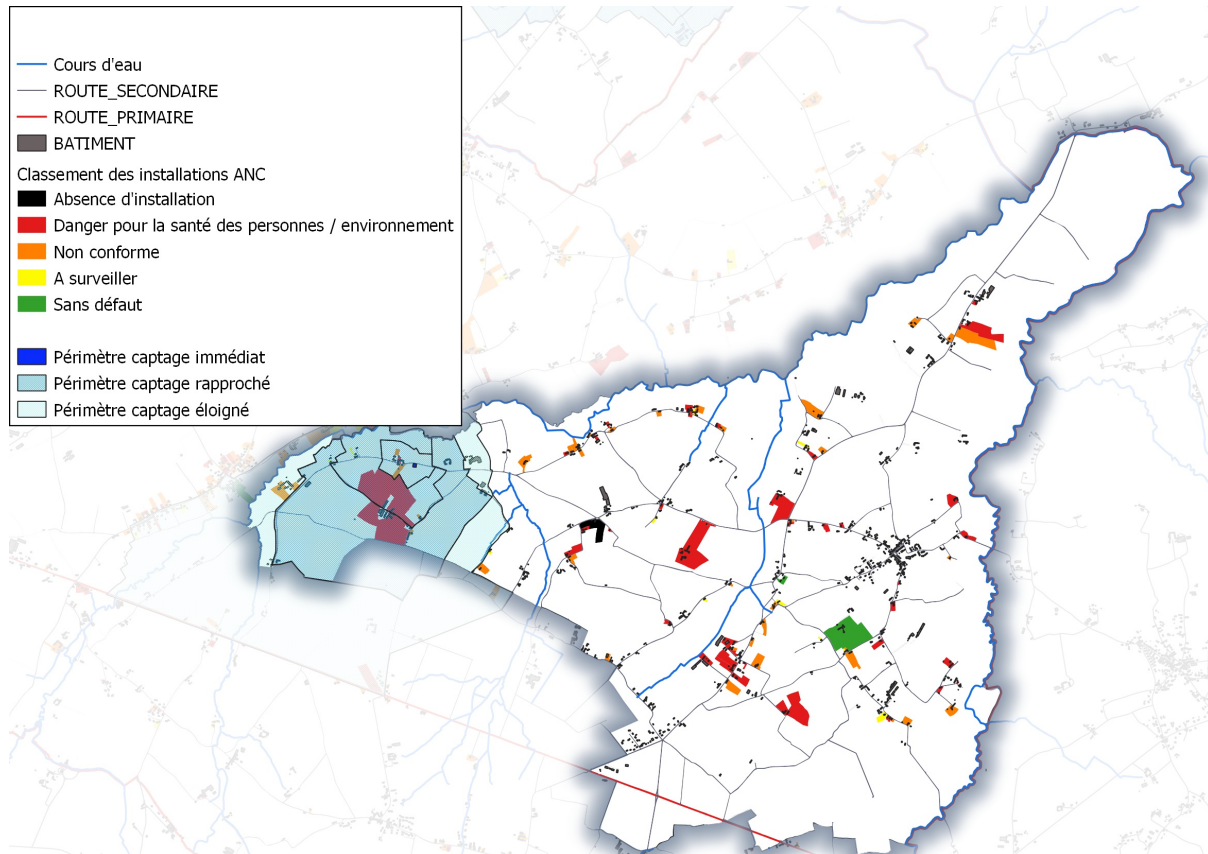
Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20210708-R-A-COCM-2020-AU  
Date de télétransmission : 23/07/2021  
Date de réception préfecture : 23/07/2021

# MARCHESIEUX

## Campagne 2019-2026

Nombre de dispositifs ANC en 2020 : **250**

**129** installations, soit **52 %** des dispositifs ANC de la commune, ont bénéficié d'un contrôle de bon fonctionnement depuis le début de la campagne



5 projets de conception en 2020  
3 réalisations de travaux en 2020

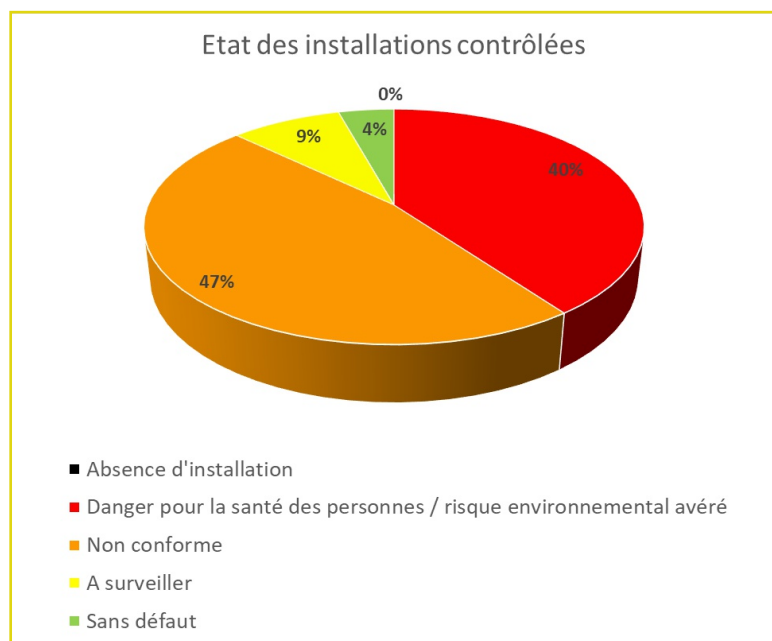
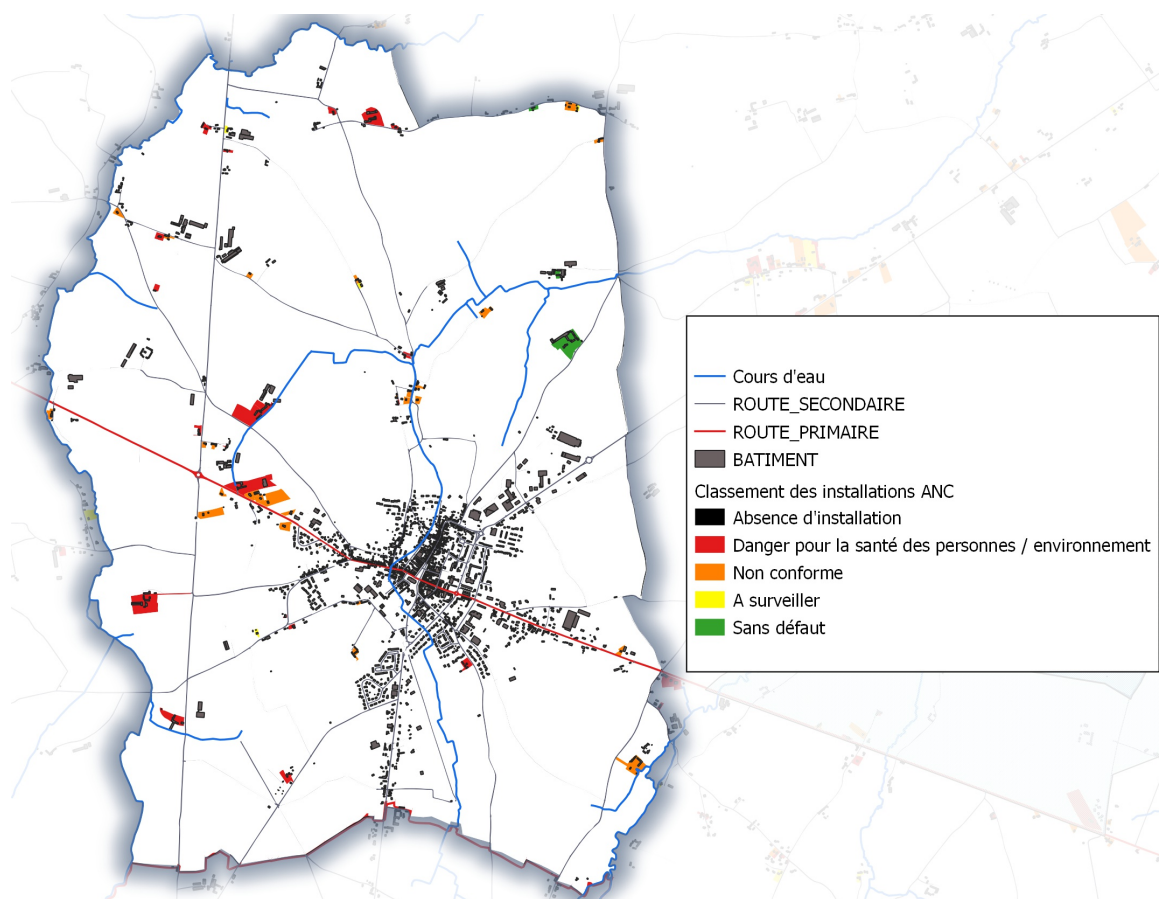
Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20210708-R-A-COCM-2020-AU  
Date de télétransmission : 23/07/2021  
Date de réception préfecture : 23/07/2021

# PERIERS

## Campagne 2019-2026

Nombre de dispositifs ANC en 2020 : **120**

**70** installations, soit **58 %** des dispositifs ANC de la commune, ont bénéficié d'un contrôle de bon fonctionnement depuis le début de la campagne



**4** projets de conception en 2020  
**2** réalisations de travaux en 2020

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20210708-R-A-COCM-2020-AU  
Date de télétransmission : 23/07/2021  
Date de réception préfecture : 23/07/2021

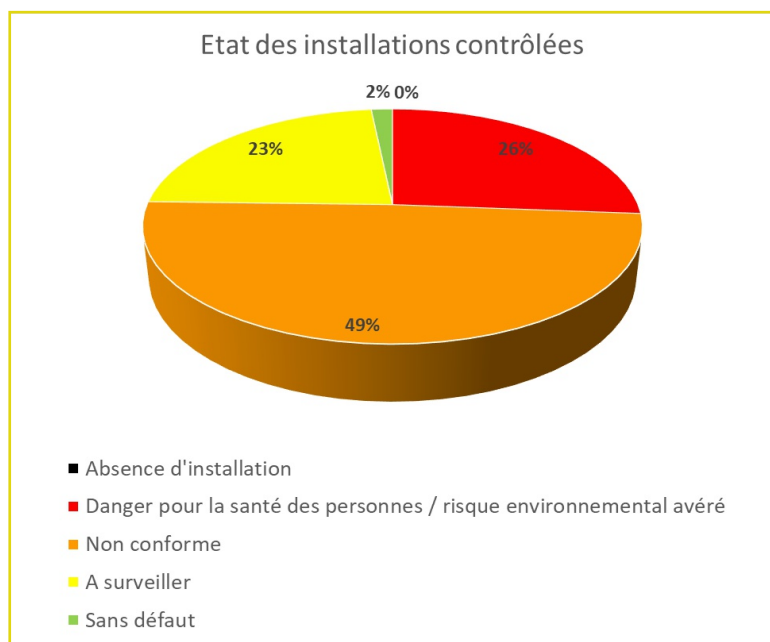
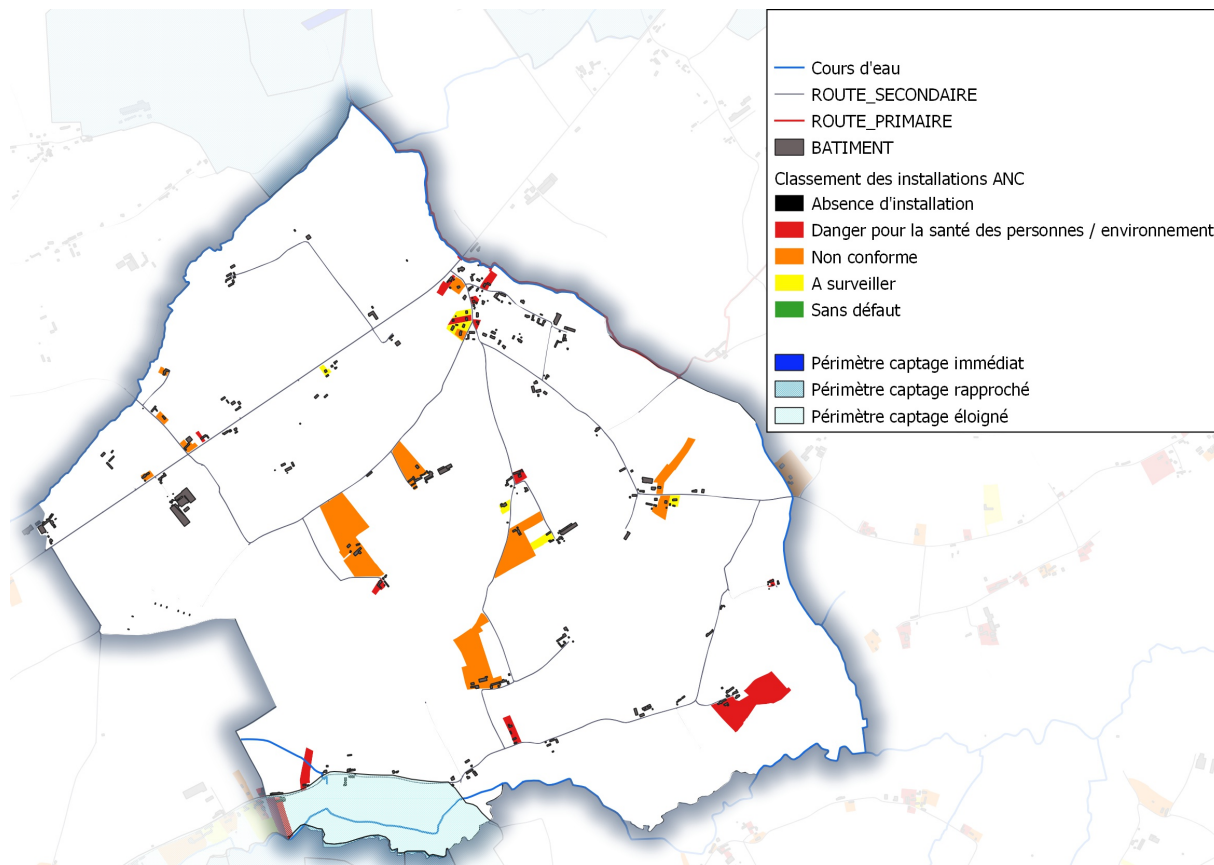


# RAIDS

## Campagne 2019-2026

Nombre de dispositifs ANC en 2020 : **112**

**61** installations, soit **54 %** des dispositifs ANC de la commune, ont bénéficié d'un contrôle de bon fonctionnement depuis le début de la campagne



**2** projets de conception en 2020  
**1** réalisation de travaux en 2020

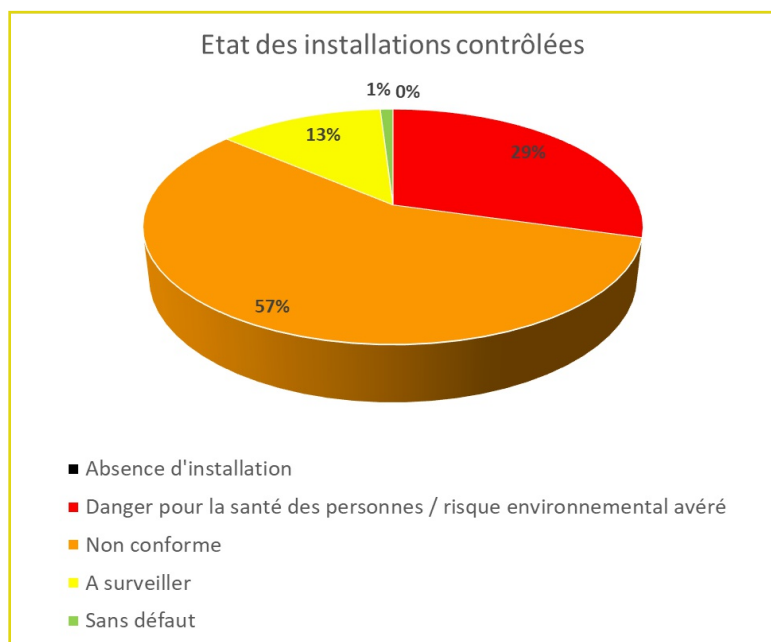
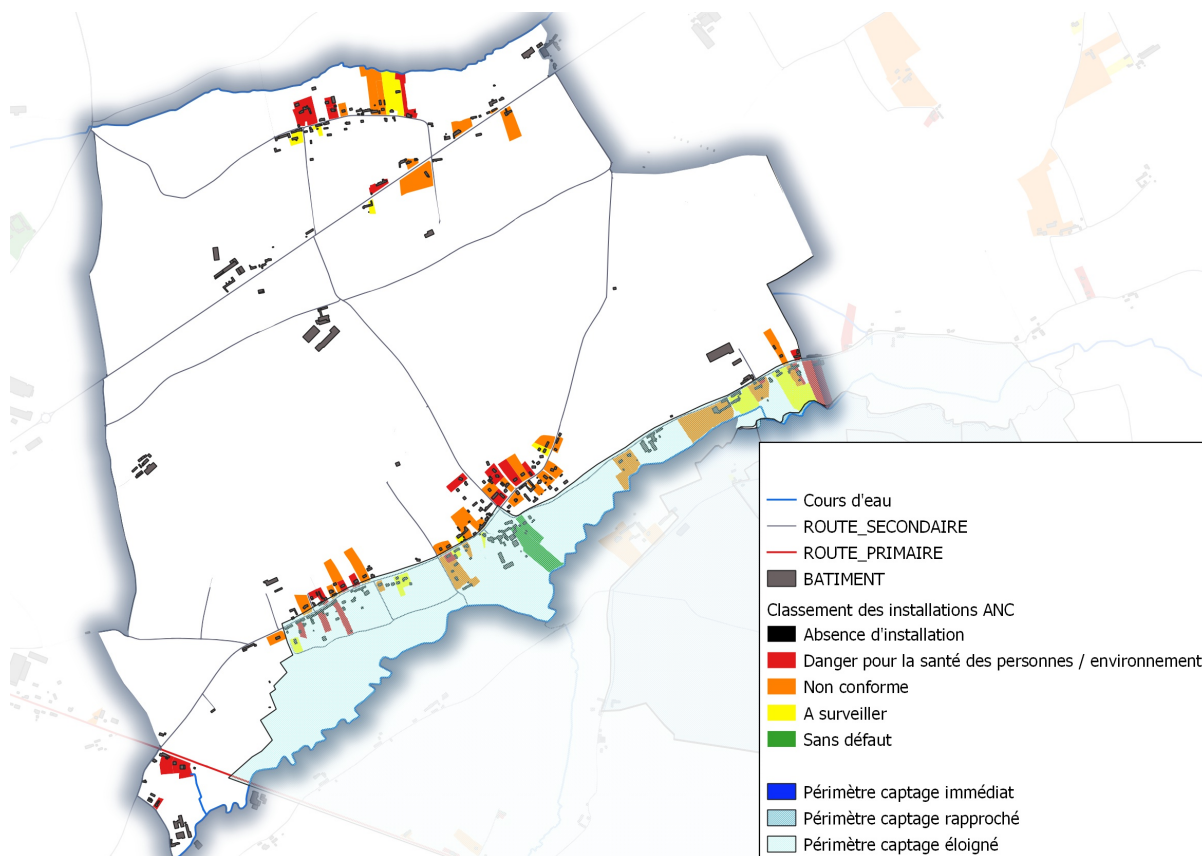
Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20210708-R-A-COCM-2020-AU  
Date de télétransmission : 23/07/2021  
Date de réception préfecture : 23/07/2021

# SAINT-SEBASTIEN-DE-RAIDS

## Campagne 2019-2026

Nombre de dispositifs ANC en 2020 : **166**

**102** installations, soit **64 %** des dispositifs ANC de la commune, ont bénéficié d'un contrôle de bon fonctionnement depuis le début de la campagne



**6** projets de conception en 2020  
**4** réalisations de travaux en 2020

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20210708-R-A-COCM-2020-AU  
Date de télétransmission : 23/07/2021  
Date de réception préfecture : 23/07/2021



Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20210708-R-A-COCM-2020-AU  
Date de télétransmission : 23/07/2021  
Date de réception préfecture : 23/07/2021